

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Huitième session

Genève, 14 – 18 novembre 2011

RAPPORTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS

établis par le Secrétariat

1. Les annexes au présent document contiennent :
 - a) des rapports relatifs à l'achèvement et à l'auto-évaluation des projets ci-après du Plan d'action pour le développement :
 - i) base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) (annexe I);
 - ii) base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD) (annexe II);
 - b) des rapports sur l'état d'avancement des projets ci-après, relatifs au Plan d'action pour le développement :
 - i) accès à des bases de données spécialisées et appui (annexe III);
 - ii) projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle (annexe IV);
 - iii) projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle : déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle (annexe V);
 - iv) structure d'appui de l'innovation et du transfert de technologie à l'intention des institutions nationales (annexe VI);

- v) renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur (annexe VII);
 - vi) renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous régional et régional (annexe VIII);
 - vii) propriété intellectuelle et domaine public (annexe IX);
 - viii) propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence (annexe X);
 - ix) propriété intellectuelle, technologies de l'information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l'accès aux savoirs (annexe XI);
 - x) fournir les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets (annexe XII);
 - xi) projet sur l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI pour étayer le suivi et l'évaluation des activités en matière de développement (annexe XIII);
 - xii) projet sur la propriété intellectuelle et la commercialisation de produits aux fins du développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) (annexe XIV);
 - xiii) projet sur le renforcement des capacités d'utilisation de l'information scientifique et technique par technologie pour relever certains défis du développement (annexe XV);
 - xiv) projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique (annexe XVI);
 - xv) projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (annexe VII); et
 - xvi) projet de projets ouverts de collaboration et de modèles fondés sur la propriété intellectuelle (annexe XVIII).
- c) Un rapport intérimaire pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011 concernant les recommandations à mettre en œuvre immédiatement (liste des 19 recommandations). Ce rapport se concentre sur les stratégies adoptées pour mettre en œuvre chaque recommandation et met en relief les principales réalisations. La liste des activités avec d'autres informations connexes se trouve dans les bases de données de l'assistance technique (IP-TAD) qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/tad>.

2. *Le comité est invité à prendre note des informations contenues dans les annexes du présent document.*

[Les annexes suivent]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_05_01
<u>Titre</u>	Base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 5</i> : L'OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l'ensemble des activités d'assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l'activité a été mise en œuvre.</p> <p>Ce projet est lié aux recommandations n^{os} 6 et 9.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 300 000 francs suisses</p> <p>Dépenses supplémentaires de personnel : 490 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Juillet 2009
<u>Durée du projet</u>	12 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur du développement, Secteur des questions mondiales, Secteur de l'innovation et du transfert de technologie, Secteur de l'infrastructure mondiale, Secteur des marques et des dessins et modèles industriels, Secteur de la culture et des industries de la création et Secteur administration et gestion.</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 3, 4, 9, 10, 11, 14, 15, 20 et 25 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Il est proposé de concevoir et de mettre au point une base de données renseignant sur toutes les activités d'assistance technique, avec l'infrastructure logicielle requise, et de l'actualiser régulièrement. Des informations générales seront disponibles sur le site Web de l'OMPI; des informations plus détaillées seront accessibles, en ce qui concerne des activités précises, sous réserve des autorisations nécessaires. La nouvelle base de données s'appuiera sur les informations déjà fournies par l'OMPI (http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/pdf/wipo_eds_inf_1_rev.pdf) sur ses activités de coopération pour le développement. Des informations sur le nom des donateurs, les consultants et le coût des projets (sous réserve des autorisations nécessaires) seront notamment fournies. Le projet reposera sur le principe de transparence et donateurs et bénéficiaires seront encouragés à autoriser l'OMPI à fournir autant d'informations que possible sur les activités d'assistance technique. Cette base de données sera liée aux autres bases de données pertinentes de l'OMPI.</p> <p>Le système s'appuiera sur les technologies fondées sur l'Internet et sur des logiciels libres ou dont l'OMPI possède déjà la licence; il n'y aura donc pas de frais supplémentaires à cet égard.</p>

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Allan Roach</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique III, programme 9 :</i> Renforcement des capacités et connaissances des responsables de l'élaboration de politiques, des fonctionnaires, des spécialistes et des praticiens de la propriété intellectuelle, des titulaires et de la communauté des utilisateurs de la propriété intellectuelle concernant la bonne utilisation de cette dernière en faveur du développement.</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 10 :</i> Renforcement des capacités des spécialistes de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 11 :</i> Amélioration et renforcement des connaissances et compétences du personnel des offices de propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes dans les pays en développement.</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 11 :</i> Renforcement des réseaux et de l'efficacité de la coopération internationale pour l'enseignement et la formation en matière de propriété intellectuelle parmi les États membres.</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 14 :</i> Meilleur accès aux sources d'information créées par les systèmes de propriété intellectuelle.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Le 1^{er} juillet 2010, a débuté la production d'un nouveau système informatique dénommé "Development Sector System" (DSS) qui est disponible depuis septembre 2010. Il s'agit d'un système pleinement intégré comprenant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le système consacré aux activités de développement relatives à la propriété intellectuelle (IP-DAS) (recommandation n° 5); et 2. la liste des consultants de l'OMPI (recommandation n° 6) <p>Le DSS est un système basé sur le Web qui permet d'atteindre tous les objectifs mesurables et d'obtenir tous les résultats escomptés énoncés dans le descriptif du projet. Il est possible d'accéder au système à l'adresse http://www.wipo.int/dss.</p> <p>L'OMPI a saisi la base de données d'informations relatives aux activités d'assistance technique réalisées par des consultants utilisés dans la Secteur du développement. Elle cherche actuellement à s'assurer que les activités d'assistance technique d'autres secteurs concernés soient également intégrées dans cette base de données, ce qui permettra de créer une base de données intégrée relative à l'assistance technique ainsi qu'une liste de consultants.</p> <p>L'interface du système doit encore être traduite en français et en espagnol.</p>

Résumé des principales caractéristiques de la ou des bases de données et des logiciels relatifs à l'assistance technique

1. Dans l'ensemble, la solution qui consiste à créer une base de données relative à l'assistance technique comprend trois séries différentes mais interopérables de logiciels et de bases de données;
2. Elles offrent une plate-forme commune grâce à laquelle les utilisateurs peuvent accéder à un ou plusieurs des éléments;
3. Elles offrent une vue "adaptée" des données pour les différents utilisateurs en fonction de leurs besoins; et
4. Elles sont accessibles aux utilisateurs internes et externes.

Le temps nécessaire pour recenser et recruter ou réaffecter les ressources humaines consacrées à ce projet a dépassé le délai initialement prévu.

L'inventaire et le recrutement des ressources techniques dans le cadre du budget disponible ont constitué un défi majeur car il n'était pas possible de s'assurer les services de sous traitants informatiques sur le marché local en raison de leur coût élevé.

Par conséquent, afin de maximiser le budget disponible, il a été décidé d'adopter une stratégie plus économique, ce qui a débouché sur le recrutement d'un informaticien directement comme consultant de l'OMPI et d'un autre informaticien à l'aide d'un contrat de sous-traitance conclu avec une entreprise dont le siège se trouve dans un autre pays. Bien que cette solution ait pris légèrement plus de temps, elle a permis de s'assurer que le budget alloué au projet soit suffisant.

La rationalisation et la coordination des travaux de développement informatique ont permis de faire des économies et d'obtenir des gains d'efficacité, notamment en utilisant une équipe de projet pour la mise en œuvre des recommandations n^{os} 5, 6 et 9 du Plan d'action pour le développement.

Si le DSS n'est pas actualisé, il deviendra inopérant et vite dépassé, de sorte que cette responsabilité a été confiée à des coordonnateurs désignés et formés au sein de l'Organisation dans tous les domaines où sont mises en œuvre des activités d'assistance technique.

La mise à jour du système a été confiée à des fonctionnaires du Secteur du développement spécialement désignés à cet effet.

<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p><i>Principaux enseignements</i></p> <p>L'un des principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du système est que les systèmes informatiques fonctionnent rarement de manière isolée. Il est essentiel de bien comprendre quelles données sont déjà disponibles au sein de l'Organisation et d'éviter dans la mesure du possible un chevauchement des activités.</p> <p>Élaboration de nouveaux modules destinés au système financier de l'OMPI (AIMS) en vue d'assurer sa conformité avec le Règlement financier de l'OMPI et de son règlement d'exécution, ainsi que les Normes comptables internationales du secteur public (projet FRR/IPSAS) parallèlement à la mise en œuvre du présent projet, ce qui s'est traduit par la répétition, à l'heure actuelle, de la collecte de certaines données saisies dans les deux systèmes.</p> <p>Le temps nécessaire pour recenser et recruter ou réaffecter les ressources humaines consacrées à ce projet a dépassé le délai initialement prévu.</p> <p><i>Facteurs de réussite</i></p> <p>L'intégration réussie du système aux autres systèmes de l'OMPI sera considérablement facilitée par le fait que la plate-forme technique (logiciel et base de données) sur laquelle repose le DSS est la même que pour le système AIMS. Cette décision s'inscrivait dans le cadre de la stratégie initiale d'exécution du projet visant à réduire les coûts relatifs à la concession sous licence et à garantir la viabilité technique et, par conséquent, la durabilité du projet à long terme.</p> <p>L'occasion a été saisie, dans le cadre de la réalisation du projet, de mettre en œuvre la recommandation n° 6 (Liste de consultants) du Plan d'action pour le développement, ce qui a globalement donné de meilleurs résultats pour l'Organisation et les États membres compte tenu de l'intégration dans le système des informations et des données recueillies.</p> <p>L'association de bout en bout des coordonnateurs au projet a permis de mettre en place un système convivial, largement accepté par l'ensemble des utilisateurs. La mise à jour et l'exploitation du système ont été confiées à des membres de l'équipe technique du Secteur du développement spécialement désignés à cet effet.</p>
---	---

<u>Suivi</u>	À la suite du projet, quelques États membres ont fait part de leur désir d'élaborer des bases de données similaires pour répondre aux besoins nationaux. Cela permettrait l'accès du grand public à des activités nationales relatives à la propriété intellectuelle avec tous les documents pertinents (programmes, exposés, notices personnelles des conférenciers, etc.) sur le site Web des offices nationaux de propriété intellectuelle. Ces manifestations d'intérêt seront prises en considération dans le cadre du programme t budget pour l'exercice biennal 2012-2013.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2011 : 96%.
<u>Rapports précédents</u>	Deux rapports consacrés au projet ont été soumis au CDIP : 1. le document CDIP/3/INF/2, soumis à la troisième session tenue du 27 avril au 1 ^{er} mai 2009; et 2. le document CDIP/4/2, annexe IV, soumis à la quatrième session, tenue en novembre 2009.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet</u> ¹ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Le logiciel répond aux caractéristiques fonctionnelles demandées par les utilisateurs.	Logiciel stable, sans erreurs et sans bogues	Système totalement stable Pas de bogues recensés.	****
	Logiciel offrant des performances acceptables en termes de temps de réponse, lors de l'extraction de données	Temps de réponse inférieur à une seconde pour des recherches complexes Les autres fonctions du système produisent les résultats escomptés.	****
	Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde par requête	Résultats obtenus même s'agissant de requêtes et de recherches complexes	****
La base de données est fonctionnelle.	base de données capable de stocker et d'extraire des données, comme prévu; les données extraites devraient être précises et complètes	Toutes les données conformes aux caractéristiques fonctionnelles stockées et extraites de manière précise	****

¹ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet¹</u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
	<p>Base de données offrant des performances acceptables en termes de disponibilité et de temps d'extraction</p> <p>Disponibilité visée : 99,9%, sept jours sur sept.</p> <p>Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde par requête</p>	<p>Disponibilité de la base de données supérieure à 99,9% sept jours sur sept</p> <p>Temps de réponse aux recherches et requêtes inférieur à une seconde</p>	****
Savoir institutionnel relatif à toutes les activités d'assistance technique utilisable par l'OMPI et les autres parties intéressées	Données accessibles selon les caractéristiques fonctionnelles prévues aux utilisateurs internes et externes	Données accessibles aux utilisateurs internes par l'Intranet et aux utilisateurs externes par le site public de l'OMPI.	****
	Données mises à jour à intervalles réguliers, pertinentes et complètes	<p>Saisie régulière de données dans le système</p> <p>Adjonction de nouvelles fonctionnalités au cours de la phase postérieure à la mise en œuvre en vue d'incorporer certaines données provenant des autres systèmes informatiques de l'OMPI dans le cadre de l'ordonnancement des activités</p>	****
Sécurité et confidentialité assurées.	L'accès aux données satisfait aux exigences de l'OMPI en matière de sécurité ainsi qu'aux exigences supplémentaires en matière de sécurité et de confidentialité qui auront été spécifiées.	Système approuvé par la Section de la sécurité informatique de l'OMPI avant sa mise en service	****

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Le savoir institutionnel relatif à toutes les activités d'assistance technique pourra servir à l'OMPI et aux autres parties intéressées pour concevoir et mettre en œuvre des activités futures d'assistance technique.</p>	<p>Pour planifier et concevoir de nouvelles activités d'assistance technique, on se réfère systématiquement à l'expérience et aux enseignements tirés d'autres activités d'assistance technique de l'OMPI, y compris aux pratiques recommandées, et l'on en tient compte si possible.</p>	<p>Possibilité d'extraire des données en appliquant un certain nombre de critères différents permettant d'accéder aux données relatives aux activités passées en vue de mener des activités d'assistance technique analogues ou connexes. La base de données est susceptible de stocker et d'extraire tous les documents relatifs à une activité particulière tels que les rapports d'évaluation, les rapports sur l'état d'avancement des travaux, les enseignements tirés, etc.</p>	<p>****</p>
<p>Des informations sur l'exécution et les résultats atteints seront mises à disposition et pourront être exploitées dans la conception des activités futures d'assistance technique. Les enseignements tirés donneront des indications précieuses à cet égard et toutes les parties prenantes d'activités futures y auront facilement accès.</p>	<p>La base de données est bien utilisée par les utilisateurs internes de l'OMPI.</p>	<p>Tout membre du personnel de l'OMPI dûment autorisé peut librement accéder à la base de données qui est susceptible de contenir tout type d'information relative à une activité, telle que des évaluations ou des rapports, et peut utiliser cette information lors de la planification de futures activités d'assistance technique.</p> <p>201 utilisateurs internes se servent de la base de données.</p>	<p>****</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>La transparence des activités d'assistance technique correspondra aux meilleures pratiques des autres fournisseurs d'assistance technique et elle a été réclamée par les États membres.</p>	<p>Les données contiennent suffisamment de précisions sur les activités d'assistance technique pour satisfaire aux besoins de toutes les parties prenantes, en particulier des États membres.</p>	<p>La base de données contient autant de détails que possible sur toutes les activités d'assistance technique de l'OMPI, conformément aux pratiques recommandées des autres fournisseurs d'assistance technique et à la nécessité de transparence requise par les États membres.</p>	<p>****</p>
	<p>La base de données est bien utilisée par les utilisateurs externes.</p>	<p>Base de données sur l'assistance technique : 1832 pages visitées en 2011 (1^{er} janvier – 28 septembre).</p> <p>Liste de consultants : 943 pages visitées en 2011 (1^{er} janvier – 28 septembre)</p>	<p>NE</p>

[L'annexe II suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_09_01
<u>Titre</u>	Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD)
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 9</i> : demander à l'OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d'assistance technique, afin de réduire la fracture numérique.
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 190 000 francs suisses Dépenses supplémentaires de personnel : 490 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Avril 2009
<u>Durée du projet</u>	12 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur du développement; Secteur des questions mondiales; Secteur de l'infrastructure mondiale, et Secteur de l'innovation et du transfert de technologie. Liens avec les programmes 9, 10, 11, 14, 15, 20 et 25 de l'OMPI.
<u>Brève description du projet</u>	Élaborer une base de données et un logiciel pour appuyer la proposition du CDIP de créer une procédure interactive efficace pour évaluer les besoins de développement des pays liés à la propriété intellectuelle, conformément aux recommandations relatives au Plan d'action pour le développement, et en vue de créer des mécanismes de mise en parallèle et de centralisation. Il est aussi proposé de créer des mécanismes de collaboration pour la collecte régulière d'informations sur les donateurs et les partenaires potentiels ainsi que les fonds et les compétences qu'ils peuvent mettre à la disposition de l'OMPI pour répondre aux besoins précis des États membres. Cette base de données contiendra des liens vers d'autres bases de données pertinentes et les sites consacrés à l'assistance technique et au renforcement des capacités. Le système sera également capable de suivre les progrès réalisés et de les évaluer. Le système sera conçu à l'aide de technologies de l'Internet et de logiciels libres ou de logiciels pour lesquels l'OMPI dispose déjà d'une licence d'utilisation, et n'entraînera donc aucun coût supplémentaire.

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Allan Roach</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique VIII, programme 20 :</i> Augmentation des ressources disponibles de l'OMPI, provenant soit de contributions directes, soit de l'accès aux modalités de financement actuelles afin de soutenir ses travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités dans les pays en développement.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>L'équipe du projet a à présent entièrement analysé le travail réalisé par l'ONG Global Hand dans le cadre de la plate-forme consacrée au partenariat entre les entreprises et les Nations Unies (www.business.un.org) afin de déterminer dans quelle mesure l'OMPI pourrait tirer parti de l'expérience acquise par d'autres dans l'établissement d'un système de mise en parallèle des donateurs et des demandes formulées. Il convient de noter que le système mis en place par l'ONU se limite à rassembler les demandes formulées et les options de dons et est axé sur les partenariats avec le secteur privé. Il n'est procédé à aucune mise en correspondance ou communication de résultats dans le cadre du système. À la suite de cette analyse, l'OMPI a mis en place son propre système, adapté à ses propres besoins et mieux ciblé. Il est à souligner que l'OMPI figure sur le site de partenariat des Nations Unies, mais n'a jusqu'ici reçu aucune manifestation d'intérêt de la part de donateurs ni de demande formulée par un partenaire potentiel.</p> <p>Il convient de rappeler que compte tenu des exigences supplémentaires recensées lors de la troisième session du CDIP à propos de la liste des consultants aux fins de la recommandation n° 6, l'équipe du projet se consacre actuellement au développement de la structure et au recensement des sources de données pour la base de données relative à la liste des consultants. Il est rappelé que cette base de données a constitué un élément fondamental des projets aux fins des recommandations n^{os} 5 et 9, et servi de base à ces projets. Par conséquent, la réalisation de ces travaux a été considérée comme essentielle.</p> <p>Conformément au cahier des charges de l'utilisateur, le logiciel a été mis au point, la publication officielle du système de la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD) (www.wipo.int/dmd) ayant eu lieu au début du mois d'août 2011.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p><i>Principaux enseignements</i> Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle initiative dans le cadre de l'OMPI, les règles et procédures de fonctionnement sur lesquelles repose généralement un tel système doivent encore être définies ou approuvées et si cela ne se fait pas en temps opportun, la mise au point complète de la solution technique risque d'être encore retardée.</p> <p><i>Facteur de réussite</i> Des fonctionnaires du Secteur du développement ont été désignés en vue d'assurer la mise à jour du système.</p>

<u>Suivi</u>	Les premiers essais et la présentation du projet ont été effectués avec des clients prospectifs (utilisateurs et donateurs) dont les retours d'information ont été positifs. Tout sera maintenant mis en œuvre pour promouvoir activement l'utilisation de la base de données par les offices de propriété intellectuelle et les donateurs potentiels.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2011 : 84,1%
<u>Rapports précédents</u>	Deux rapports consacrés au projet ont été soumis au CDIP : 1. le document CDIP/4/2, annexe IV, soumis à la quatrième session tenue en novembre 2009; et 2. le document CDIP/6/2, annexe IV, soumis à la sixième session, tenue en novembre 2010.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet²</u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Le logiciel répond aux caractéristiques fonctionnelles demandées par les utilisateurs.	Logiciel stable, sans erreurs et sans bogues.	Système totalement stable. Pas de bogues recensés.	****
	Logiciel offrant des performances acceptables en termes de temps de réponse, lors de l'extraction de données.	Temps de réponse inférieur à une seconde pour des recherches complexes. Les autres fonctions du système produisent les résultats escomptés.	****
	Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde par requête.	Objectif atteint même pour les requêtes et recherches complexes	****
La base de données est fonctionnelle.	Base de données capable de stocker et d'extraire des données, comme prévu; les données extraites devraient être précises et complètes.	Toutes les données visées sont stockées et saisies avec précision.	****
	Base de données offrant des performances acceptables en termes de disponibilité et de temps d'extraction. Disponibilité visée : 99,9%, sept jours sur sept. Temps d'extraction visé : inférieur à une seconde	Disponibilité de la base de données supérieure à 99,9% sept jours sur sept. Temps de réponse aux recherches et requêtes inférieur à une seconde.	****

² Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet²</u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
	par requête.		
Savoir institutionnel relatif à toutes les activités d'assistance technique utilisable par l'OMPI et les autres parties intéressées.	Données accessibles selon les caractéristiques fonctionnelles prévues aux utilisateurs internes et externes.	Données accessibles aux utilisateurs internes par l'Intranet et les utilisateurs externes (États membres) peuvent faire état de leurs besoins par le site public de l'OMPI.	****
	Données mises à jour à intervalles réguliers, pertinentes et complètes.	Objectif atteint	****
Sécurité et confidentialité assurées.	L'accès aux données satisfait aux exigences de l'OMPI en matière de sécurité ainsi qu'aux exigences supplémentaires en matière de sécurité et de confidentialité qui auront été spécifiées.	Système approuvé par la Section de la sécurité informatique de l'OMPI avant sa mise en service.	****
Un mécanisme de mise en parallèle et de centralisation a été créé et est opérationnel.	Système en mesure d'indiquer clairement les liens entre les donateurs et les activités qu'ils financent.	Un mécanisme manuel de mise en parallèle est actuellement disponible Le système donne des réponses d'offres et de besoins aux usagers.	**
Des informations sur les donateurs et les partenaires potentiels et les ressources ou les compétences disponibles peuvent être obtenues.	Données concernant les donateurs et les partenaires collectées et saisies de manière systématique et utilisées pour mettre les ressources et les compétences disponibles en parallèle avec les besoins des États membres.	Objectif atteint	***

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Créer un répertoire institutionnel des besoins des États membres liés à la propriété intellectuelle	Nombre de profils d'États membres figurant dans le système	Prématuré à ce stade	NE
Établir le parallèle entre les activités ou les projets et les donateurs potentiels	Nombre de parallèles réussis	Prématuré à ce stade	NE
Mettre à disposition des informations sur les donateurs ou les partenaires potentiels et les ressources ou les compétences disponibles	Nombre de donateurs potentiels figurant dans le système	Prématuré à ce stade	NE
Assurer la transparence des besoins en matière d'assistance technique et des progrès réalisés pour répondre à ces besoins	Informations sur l'état d'avancement des activités ou des projets	Prématuré à ce stade	NE
	La base de données doit être activement utilisée par les utilisateurs internes et externes.	Prématuré à ce stade	NE

[L'annexe III suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_08_01
<u>Titre</u>	Accès à des bases de données spécialisées et appui
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	Recommandation n° 8 : Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 874 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Avril 2009
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur de l'infrastructure mondiale et Secteur du développement Liens avec les programmes 9,14 et 15 de l'OMPI.
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet vise à faciliter l'accès aux connaissances techniques par les utilisateurs des pays en développement, en particulier des PMA, et leurs organismes régionaux et sous-régionaux chargés de la propriété intellectuelle afin qu'ils puissent exploiter efficacement ces connaissances et stimuler ainsi l'innovation et la croissance économique.</p> <p>La mise à disposition de bases de données spécialisées permettra aux utilisateurs institutionnels, en particulier les offices de brevets, d'effectuer des recherches plus efficaces leur permettant de déceler les antériorités connues et de limiter la portée des brevets délivrés si nécessaire.</p> <p>Pour atteindre ces objectifs, on procédera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer une analyse des besoins, passer en revue les bases de données et prendre en considération les résultats obtenus; faciliter l'accès à des bases de données spécialisées (brevets et littérature non-brevet) que les offices de propriété intellectuelle et le public puissent utiliser; rendre possible et soutenir l'utilisation effective de ces bases de données en aidant les pays à mettre en place un appui local sous la forme de centres de technologie et d'appui à l'innovation, avec un réseau correspondant; et fournir un appui à la formation et à la sensibilisation du personnel de ces centres et des offices, ainsi que du grand public.

<p><u>Chefs de projet</u></p>	<p>M. Alejandro Roca Campaña et M. Andrew Czajkowski</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique III, programme 9 :</i> Renforcement des capacités et connaissances des responsables de l'élaboration de politiques, des fonctionnaires, des spécialistes et des praticiens de la propriété intellectuelle, des propriétaires et de la communauté des utilisateurs de la propriété intellectuelle concernant la bonne utilisation de cette dernière en faveur du développement.</p> <p><i>Objectif stratégique IV, programme 14 :</i> Meilleur accès aux sources d'information créées par les systèmes de propriété intellectuelle.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p><i>Analyse des besoins et étude visant à passer en revue les bases de données</i></p> <p>Une étude passant en revue les bases de données les plus importantes sur les brevets et sur la littérature non-brevet ainsi que proposant des critères de sélection et d'utilisation de différentes bases de données fondées sur une analyse des besoins des offices de brevets et des utilisateurs locaux a été achevée en 2010 et il est possible d'y accéder à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=146973.</p> <p>Un Guide technique détaillé aux bases de données axé sur les fonctions de couverture, de recherche et d'analyse de ces bases (élaboré à partir de l'étude) qui sera utilisé par les offices de propriété intellectuelle comme par les utilisateurs en général a également été rédigé. Il est possible de se le procurer à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/export/sites/www/patentscope/en/programs/tisc/doc/Guide_Technology_DBs.pdf.</p> <p><i>Accès à des bases de données relatives à des revues scientifiques et techniques spécialisées</i></p> <p>Le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRDi) de l'OMPI a été lancé en juillet 2009 en vue de permettre aux PMA (gratuitement) et à certains pays en développement (à un prix très modique) d'accéder aux revues scientifiques et techniques en accord avec les éditeurs (pour de plus amples détails, voir le site Web aRDi à l'adresse suivante http://www.wipo.int/ardi/en/).</p> <p>Le 14 juillet 2011, le programme aRDi est devenu un partenaire à part entière et le quatrième programme du partenariat Research4Life (R4L) qui comprend le programme HINARI de l'Organisation mondiale de la santé (accès aux revues biomédicales et aux revues sur la santé), le programme AGORA de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (revues fondées sur l'agriculture) et le programme OARE du Programme des Nations Unies pour l'environnement (revues axées sur les questions liées à l'environnement). Pour de plus amples détails sur le partenariat R4L et les programmes et éditeurs qui y sont associés, voir http://www.research4life.org/. Les partenaires R4L sont également</p>

convenus d'accroître à compter du 1^{er} janvier 2012 le nombre de pays admis à accéder gratuitement à leurs programmes (y compris désormais le programme aRDi) ainsi que de permettre à toutes les institutions non gouvernementales à but non lucratif d'y accéder à un coût très bas (accès limité jusque-là aux offices de propriété intellectuelle faisant partie du programme aRDi).

Depuis l'année dernière, 150 autres revues scientifiques et techniques ont été ajoutées au programme aRDi. Il est prévu que le nombre des nouvelles revues ajoutées ainsi que celui des nouveaux utilisateurs accédant à ce programme ne cesseront d'augmenter suite à l'admission du programme au partenariat R4L qui a un large accès et de nombreux contacts avec d'autres éditeurs partenaires de même que des communications à grande échelle et une vaste expérience en matière de commercialisation.

Accès aux bases de données de brevets spécialisées

Le programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) de l'OMPI a été lancé en septembre 2010 en vue de permettre aux PMA (gratuitement) et à certains pays en développement (à un prix sensiblement réduit) d'accéder aux bases de données commerciales sur les brevets (sur le modèle du programme aRDi). Dans le cadre de ce programme, six fournisseurs de bases de données commerciales sur les brevets de premier plan (LexisNexis, Minesoft, Proquest, Thomson Reuters, Questel et WIPS) ont mis à disposition leurs produits phare respectifs (pour de plus amples détails sur le programme ASPI, voir à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/asp>).

Mise en place de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) (voir également <http://www.wipo.int/tisc>)

Les centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) permettent aux parties prenantes locales de bénéficier effectivement d'une meilleure accessibilité aux bases de données susmentionnées.

Des missions d'évaluation initiales ont été menées dans 34 pays en étroite coopération avec leurs offices de propriété intellectuelle et des parties prenantes locales, compte tenu des priorités nationales en matière d'appui à la technologie et à l'innovation et des besoins dans le domaine du renforcement des capacités pour planifier la création de réseaux nationaux de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation. En outre, ces missions ont été combinées avec des activités de formation et de sensibilisation (pour de plus amples détails, voir le point 5 ci-dessous).

Des accords sur le niveau de services, définissant un cadre pour les activités devant être menées aux fins de la création ou de la mise en place des TISC, avaient été conclus avec 15 pays au 30 juin 2011.

	<p><i>Formation et sensibilisation</i></p> <p>L'accès effectif des bases de données ainsi que l'utilisation de ces dernières, y compris les bases de données accessibles dans le cadre des programmes aRDi et ASPI (voir les points 2 et 3 ci-dessus), sont facilités par une formation spécialisée destinée en particulier au personnel des TISC qui, à son tour, aident les utilisateurs locaux.</p> <p>Les missions d'évaluation (voir le point 4 ci-dessus) comprenaient des séminaires d'une demi-journée destinés à toutes parties prenantes locales et visant à donner un premier aperçu du rôle de l'information en matière de brevets dans l'appui à l'innovation et à décrire les pratiques recommandées en matière de mise en place de services d'appui à l'innovation.</p> <p>Une première série de cours de formation globaux sur la recherche avec efficacité dans les bases de données techniques ont été organisées à l'intention du personnel des TISC dans 12 pays (6 en 2010 et 6 durant le premier semestre de 2011) qui ont signé un accord sur le niveau des services. Il est prévu qu'une deuxième série de cours plus approfondis sur la recherche dans les bases de données techniques sera organisée. Elle a commencé en février 2011 pour les réseaux des TISC au Maroc, un des réseaux modèles les plus proactifs et en évolution rapide (pour de plus amples détails, voir son site Web dédié à l'adresse suivante : http://www.tisc.ma).</p> <p>Un séminaire régional de promotion du projet de TISC, au cours duquel a été organisée une formation initiale aux sources d'information à l'appui en matière de technologie et d'appui à l'innovation s'est tenu en mars 2011 à Buenos Aires à l'intention de 150 participants de 15 pays d'Amérique latine.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Les réactions positives aux questionnaires d'évaluation remplis par les participants après des activités de formation traduisent une prise de conscience de plus en plus grande des possibilités d'accéder aux technologies trouvées dans les bases de données sur les brevets et les revues scientifiques et techniques ainsi que d'en tirer parti avec efficacité. L'augmentation du nombre des demandes d'accès aux bases de données technologiques et la création de TISC se sont poursuivies rapidement, ce qui renforce également l'assise d'un développement durable des réseaux nationaux de TISC. Plus de 50 États membres ont sollicité des missions d'évaluation et/ou la création de TISC, dont le nombre ne cesse d'augmenter.</p> <p>Le réseau des TISC lui-même devient un important réseau national de coordination pour la formation à différentes questions concernant les droits de propriété intellectuelle, l'innovation et le processus de commercialisation.</p>

<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Répondre au nombre en hausse rapide des demandes adressées par les États membres et satisfaire aux attentes sont un défi. La rationalisation des procédures de mise en œuvre et l'utilisation efficace des ressources humaines renforcent l'efficacité de l'Organisation et se soldent par l'obtention des résultats convenus à ce jour.</p> <p>Le nombre des institutions qui participent aux programmes aRDi et ASPI demeure faible; une campagne active de promotion, du moins pour tous les pays les moins avancés qui ont accès gratuitement à ces programmes, est en cours avec des éditeurs partenaires et des fournisseurs de bases de données respectivement.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>L'exécution du projet actuel est limitée par le manque de personnel. Le redéploiement interne des effectifs a dans un premier temps atténué les difficultés mais il ne sera pas suffisant à plus long terme. Compte tenu du nombre croissant des demandes de création de réseaux nationaux de TISC et de la nécessité de leur impartir une formation continue, il se pourrait que des effectifs additionnels doivent être affectés au projet.</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<ol style="list-style-type: none">1. Analyse des besoins et examen des bases de données. Le "Guide des bases de données" (fondé qu'il est sur l'étude établie pour le Comité du développement et de la propriété intellectuelle) est actuellement traduit en espagnol et français afin d'en faciliter l'utilisation par les OIG et d'autres institutions et particuliers qui travaillent dans ces langues.2. aRDi. Il est prévu de mener des activités de sensibilisation pour accroître le nombre des participants qui utilisent le programme tandis que sont en cours des contacts plus étroits avec des éditeurs contribuant au programme de même qu'avec de nouveaux éditeurs afin d'élargir la portée et la profondeur du contenu de la littérature non-brevet mis à disposition par le biais du programme.3. ASPI. Le programme sera activement encouragé avec des partenaires des bases de données et une formation additionnelle spécialisée dispensée au sein du projet des TISC aux utilisateurs qui remplissent les conditions.4. TISC. Le nombre des États membres qui souhaitent la création de TISC ne cesse d'augmenter rapidement. Plus de 50 d'entre eux ont demandé à pouvoir bénéficier du projet dans le court à moyen terme. Des missions d'évaluation, l'élaboration de documents relatifs au projet (SLA et documents spécifiques) et des cours de formation se poursuivent nonobstant l'augmentation de la demande.

	<p>5. Formation et sensibilisation. Il est prévu d'impartir des cours de formation dans les pays qui ont signé l'accord sur le niveau de services. Après une première formation à titre d'introduction sur l'accès aux données de bases techniques gratuites (pour les brevets comme pour les revues scientifiques et techniques), une deuxième formation plus approfondie sur la recherche dans les bases de données techniques ou sur des exercices additionnels de recherche pratiques est dispensée dans les six à neuf mois qui suivent par la plupart des pays, c'est-à-dire pour ceux qui en ont fait la demande, bien que cette période soit maintenant plus longue du fait de l'augmentation de la demande globale. Il est prévu d'impartir en fonction des besoins nationaux un troisième cours de formation supplémentaire qui peut porter sur d'autres secteurs comme celui des autres droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Il sied de souligner que de plus en plus de nouveaux TISC reçoivent une formation (la formation initiale) outre celle (deuxième formation) déjà dispensée pour des TISC déjà mis en place.</p>
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p>	<p>Le projet avance en général comme prévu par le calendrier arrêté dans le document.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2011 : 78,5%.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Deux rapports consacrés au projet ont été soumis au CDIP :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le document CDIP/4/2, annexe III, soumis à la quatrième session tenue en novembre 2009; et 2. le document CDIP/6/2, annexe III, soumis à la sixième session, tenue en novembre 2010.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ³ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. Étude établie	Rapport achevé neuf mois après le lancement du projet Recommandations relatives à la fourniture de bases de données et de services formulées neuf mois après le lancement du projet.	Rapport complet publié pour la sixième session du CDIP Recommandations formulées dans le cadre de l'étude établie. Voir : http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=146973	****
2. Site Web du programme aRDi créé	Site Web créé et visible sur l'Internet – six mois après le lancement du projet. Le site Web offre : - une fonction de recherche (pour tous les utilisateurs) - une fonction de consultation (réservée aux utilisateurs des offices de propriété intellectuelle remplissant les conditions requises.	Site Web créé dès le lancement Le site Web offre une fonction de consultation; la fonction de recherche fait actuellement l'objet de discussions avec des spécialistes de l'informatique et nos partenaires des autres programmes menés dans le cadre des Nations Unies (HINARI, AGORE, OARE) aux fins d'une démarche coordonnée dans la mise à disposition de cette fonction.	****

³ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ³ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
	Plus d'une centaine de revues scientifiques et techniques figurant sur la liste de la documentation minimale en matière de littérature non-brevet seront mises à disposition dans un premier temps – six mois après le lancement du projet.	Plus de 200 revues sont disponibles (contre 50 l'année dernière). Voir : http://www.wipo.int/ardi	
3. Création de bases de données de brevet spécialisées dans les offices de propriété intellectuelle.	Proposée dans l'étude, par exemple au moyen de contrats types pour tous les pays en développement intéressés – 12 mois après le lancement du projet.	Le programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI) de l'OMPI a été lancé en septembre 2010. Voir : http://www.wipo.int/aspi	****
4. Création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC) dans les pays en développement et les moins avancés.	Fourniture d'une formation de base pour chaque nouveau TISC Réalisation d'une analyse des besoins pour chaque nouveau TISC	34 missions d'évaluation réalisées et analyse des besoins effectuée à l'heure actuelle. 12 séminaires de formation de base organisés en Algérie, en Équateur, au Honduras, au Kirghizistan, au Maroc et en Tunisie ainsi qu'à Cuba, au Mozambique, aux Philippines, en République du Congo, en République dominicaine et au Sénégal durant le premier semestre de 2011.	

<u>Résultats du projet</u> ³ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
	<p>Signature d'un accord sur le niveau de services entre chaque nouveau TISC et l'OMPI</p> <p>Lancement officiel des services fournis dans les TISC dans le cadre de quatre projets pilotes – 12 mois après le lancement du projet.</p> <p>Lancement officiel des services fournis dans les TISC dans au moins 24 pays et organismes intéressés remplissant les conditions minimales définies dans l'accord sur le niveau de services – 36 mois après le lancement du projet.</p> <p>Organisation de 10 séminaires itinérants en vue de former le personnel des TISC et des offices à l'utilisation et à la promotion de bases de données spécialisées sur les brevets et la littérature non-brevet – 36 mois après le lancement du projet.</p>	<p>15 accords sur le niveau des services signés à l'heure actuelle avec l'Algérie, Cuba, l'Égypte, l'Équateur, le Honduras, le Kirghizistan, le Maroc, le Mozambique, les Philippines, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République dominicaine, le Sénégal, la Tunisie et le Viet Nam</p> <p>Quatre réseaux de TISC lancés en Algérie, en Équateur, au Maroc et en Tunisie</p> <p>12 TISC/réseaux de TISC ont été mis en place en 2010 durant le premier semestre de 2011 en Algérie, en Équateur, au Honduras, au Kirghizistan, au Maroc et en Tunisie ainsi qu'à Cuba, au Mozambique, aux Philippines, en République du Congo, en République dominicaine et au Sénégal durant le premier semestre de 2011.</p> <p>Afin d'améliorer l'efficacité du projet à ce stade initial, les séminaires itinérants ont été transformés en séminaires régionaux.</p> <p>4 séminaires régionaux ont été organisés dans la région Asie-Pacifique (Singapour), la région Afrique (Addis-Abeba), la région de l'Europe centrale et orientale (Moscou) et la région Amérique latine-Caraïbes (Buenos Aires).</p>	<p>****</p>

<u>Résultats du projet</u> ³ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
5. Services spécialisés en matière de brevets et de littérature non-brevet à l'OMPI.	Leur inclusion dans l'étude était initialement proposée.	Il s'agit d'un projet distinct n'entrant pas dans le cadre du projet en question et qui n'a pas été pris en considération dans le cadre de l'étude.	**

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. Accessibilité accrue du savoir technologique pour les pays en développement.	Enquêtes régulières des offices de propriété intellectuelle et des TISC indiquant quelles bases de données sont utilisées et la fréquence de leur utilisation; et augmentation à l'échelon national du nombre de visites ou consultations du site Web (par comparaison avec les statistiques antérieures à la mise en œuvre).	Aucune donnée n'est disponible à l'heure actuelle, mais il est prévu de distribuer des formulaires d'évaluation après chaque séminaire de formation et d'envoyer des questionnaires relatifs aux compétences et à l'utilisation des bases de données six mois après.	NE
2. Capacité accrue des offices et des TISC à effectuer des recherches efficaces en matière de brevets.	Enquêtes régulières pour suivre l'utilisation par les examinateurs des offices ou le personnel des TISC des bases de données utilisées et leur fréquence d'utilisation.	Aucune donnée n'est disponible à l'heure actuelle, mais il est prévu de distribuer des formulaires d'évaluation après chaque séminaire de formation et d'envoyer des questionnaires relatifs aux compétences et à l'utilisation des bases de données six mois après.	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
3. Capacité accrue des offices et des TISC à diffuser le savoir technologique.	<p>Utilisation plus large de différentes bases de données par les offices et les TISC, surveillée par des enquêtes régulières distribuées aux TISC et aux utilisateurs concernant certaines bases de données et leur fréquence d'utilisation. Augmentation du nombre de visites ou consultations du site Web des offices et des TISC.</p> <p>Augmentation du nombre de visites des sites Web des programmes aRDi et ASPI.</p>	Aucune donnée n'est disponible à l'heure actuelle, mais il est prévu de distribuer des formulaires d'évaluation après chaque séminaire de formation et d'envoyer des questionnaires relatifs aux compétences et à l'utilisation des bases de données six mois après.	NE
4. Sensibilisation accrue aux droits de propriété intellectuelle.	<p>Augmentation du nombre de consultations ou visites du site Web des offices ou des TISC.</p> <p>Augmentation du nombre de demandes de titre de propriété intellectuelle déposées.</p>	Aucune donnée n'est disponible à l'heure actuelle, mais il est prévu de distribuer des formulaires d'évaluation après chaque séminaire de formation et d'envoyer des questionnaires relatifs aux compétences et à l'utilisation des bases de données six mois après.	NE

[L'annexe IV suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_10_01
<u>Titre</u>	Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 10</i> : aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 480 000 francs suisses, montant porté à 522 000 francs suisses à la sixième session du CDIP. Dépenses supplémentaires de personnel : 120 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Avril 2009
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur du développement. Liens avec les programmes 9 et 11 de l'OMPI.
<u>Brève description du projet</u>	Le projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle a pour but de tester un nouveau modèle destiné à aider les pays en développement et les PMA à créer un institut de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle avec des ressources minimales afin de répondre à la demande croissante des spécialistes de la propriété intellectuelle, des professionnels, des fonctionnaires nationaux et d'autres parties prenantes.

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Marcelo Di Pietro</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique III, programme 11 :</i> “Renforcement des infrastructures destinées à l’enseignement de la propriété intellectuelle et introduction de la propriété intellectuelle à différents niveaux de la formation universitaire dans les États membres”</p>
<p><u>État d’avancement du projet</u></p>	<p>Conformément au document relatif au projet, “L’OMPI va tester ce concept d’académie de la propriété intellectuelle (...) en concertation avec les États membres et sur la base d’une évaluation préliminaire des besoins ainsi que des propositions des pays candidats”. Par conséquent, dans le cadre du projet pilote de création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle, l’OMPI a reçu de 15 États membres et d’un office régional des demandes officielles.</p> <p>Des discussions préparatoires et des activités préliminaires ont lieu entre tous les États membres intéressés et l’OMPI afin de déterminer la nécessité et la possibilité d’exécuter ce projet pilote dans le cadre des paramètres de la nation ou région visée.</p> <p>La coopération dans le cadre du projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle est considérée comme ayant officiellement commencé lorsque l’accord de coopération est formellement signé entre l’État membre et l’OMPI. Comme le stipule le descriptif de projet, la procédure de coopération n’est engagée que sur la base de consultations préparatoires, d’une évaluation préliminaire des besoins et des propositions des pays candidats. Compte tenu de la nature de ce projet, du niveau de soutien gouvernemental aux niveaux national ou régional et des résultats de la phase de faisabilité, des accords de coopération ont jusqu’ici été signés avec trois États membres, à savoir le Pérou, la République dominicaine et la Tunisie.</p> <p>En vertu de son plan d’exécution, le projet se compose des principales phases suivantes : i) préparation; ii) faisabilité; iii) développement; iv) exécution; v) stratégie de retrait; et vi) évaluation. Les deux premières phases comprennent : l’achèvement de discussions détaillées; la proposition ou le questionnaire; les missions d’enquête; le rapport d’évaluation des besoins; et un recensement des actions prioritaires. Le cycle de développement définit un plan d’exécution détaillé et l’élaboration d’un programme de formation comme des domaines d’action. Le projet prend fin lorsque est créée une nouvelle Académie de la propriété intellectuelle dans le respect de la définition du projet.</p>

En ce qui concerne la République dominicaine, l'Académie nationale de la propriété intellectuelle a été inaugurée le 29 août 2011. Les phases de préparation et de faisabilité ont pris fin avec succès. Les phases de développement et d'exécution du projet sont en cours. La coopération en République dominicaine a été un succès grâce à l'engagement et au soutien vigoureux de l'État ainsi qu'à l'accès à une infrastructure minimale. L'Académie a organisé avec succès le "Programme de formation de formateurs de l'OMPI sur la gestion efficace des actifs de la propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises (PME)", programme qui a eu lieu du 8 au 12 août 2011. Ce programme a consisté en deux sessions. Le premier atelier de formation a été conçu pour des formateurs de l'Académie nationale de la propriété intellectuelle et le personnel s'appui des PME en provenance d'organismes et d'institutions. Le second sur l'élaboration de programmes d'enseignement a lui été réservé exclusivement à des formateurs de cette Académie. Il en a résulté la certification de 17 formateurs.

Au Pérou, l'Académie nationale de la propriété intellectuelle, créée aux fins de ce projet, a été lancée le 10 mai 2011 dans le cadre de l'École nationale pour la protection de la propriété intellectuelle et de la défense de la concurrence au sein de l'*Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual* (INDECOPI). Les phases de préparation et de faisabilité du projet ont pris fin avec succès. Les phases de développement et d'exécution sont en cours. Une fois encore, la coopération a été un succès grâce à l'engagement et au soutien vigoureux de l'État ainsi qu'à l'accès à une infrastructure minimale. Suite à l'ouverture de l'Académie, le "Cours fondamental sur le droit de propriété intellectuelle" a été imparti du 10 mai au 15 juin 2011 par des experts de l'INDECOPI à des fonctionnaires de l'État. Il en résulté la certification de 27 d'entre eux.

L'accord de coopération portant création d'une nouvelle Académie nationale de la propriété intellectuelle a été signé le 7 juin 2010 avec la Tunisie. Toutefois, compte tenu de la situation politique dans la région, des retards inattendus sont intervenus.

En dehors de la création de nouvelles Académies de la propriété intellectuelle, ce projet prévoit d'autres activités visant à renforcer les capacités institutionnelles nationales dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines. En conséquence, au nombre des activités parallèles qui se sont déroulées dans le cadre de la création de nouvelles Académies de la propriété intellectuelle figurent les suivantes : l'"Atelier international sur l'administration des Académies de la propriété intellectuelle"; la coopération avec le "Projet de l'OMPI pour les bibliothèques dépositaires"; le programme conjoint OMPI-Université de Turin de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle; et l'appartenance au Réseau mondial des Académies de la propriété intellectuelle.

Pour ce qui est de la première initiative, l'OMPI a organisé du 26 au 29 avril 2011 l'«Atelier international sur l'administration des Académies de la propriété intellectuelle» avec la participation de responsables d'institutions de la propriété intellectuelle dans 12 États membres. Les participants avaient été considérés comme les futurs correspondants de l'administration des nouvelles Académies de la propriété intellectuelle si le projet est exécuté avec les États membres concernés. Un forum en ligne a également été lancé par l'OMPI pour faciliter un échange permanent d'expériences et de bonnes pratiques dans le domaine de l'enseignement de la propriété intellectuelle.

En second lieu, la stratégie d'exécution de ce projet comprend la création d'une bibliothèque de la propriété intellectuelle dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle Académie. En collaboration avec le projet de l'OMPI pour les bibliothèques dépositaires, la structure initiale des bibliothèques de la propriété intellectuelle a été érigée avec succès dans les deux nouvelles académies.

Dans le cadre de l'objectif général du projet qui est de renforcer les capacités institutionnelles nationales dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, des bourses complètes de troisième cycle ont été offertes à six candidats pour qu'ils puissent s'inscrire au programme conjoint OMPI-Université de Turin de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle. Les candidats retenus ont été considérés comme des formateurs ou coordonnateurs de cinq pays demandeurs (un a signé un accord de coopération et quatre se trouvent en phase de faisabilité). Une fois diplômés, il est prévu qu'ils serviront de formateurs dans chacune des futures nouvelles Académies de la propriété intellectuelle si le projet est exécuté avec l'État membre.

La méthodologie du projet pilote de création de nouvelles Académies de la propriété intellectuelle exige également qu'une fois créées, elles adhèrent au Réseau mondial des Académies de la propriété intellectuelle avec le concours de l'Académie de l'OMPI. Cette stratégie offre de plus grandes possibilités de formation, de coopération internationale et d'échange de littérature sur la propriété intellectuelle entre les membres de ce Réseau mondial. L'Académie de l'OMPI a par conséquent invité sur ses fonds neuf pays demandeurs (deux ont signé un accord de coopération et sept se trouvent au stade de la faisabilité) à participer à la réunion annuelle du Réseau mondial («Cinquième colloque du Réseau mondial des Académies de la propriété intellectuelle», qui s'est tenue du 23 au 25 août 2011 à Washington D.C.). Quatre des États membres qui ont demandé de participer à ce projet ont adhéré au Réseau.

	<p>Enfin, les objectifs du projet pilote de création de nouvelles Académies de la propriété intellectuelle exigent en termes concrets de l'Académie de l'OMPI qu'elle élabore et offre des programmes de formation sur mesure aux États membres concernés. Les méthodologies d'enseignement à distance de l'OMPI ont donc été utilisées dans deux États membres avec la mise en point d'activités de formation de formateurs et avec l'adaptation d'un cours national d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Le projet pilote de création de nouvelles Académies de la propriété intellectuelle repose sur un modèle qui exige de l'État membre bénéficiaire leadership et appropriation. Le rôle de l'Académie de l'OMPI est de conseiller et de fournir une assistance, des compétences, des matériels de formation et une littérature adaptés aux besoins spécifiques de l'État membre bénéficiaire. Dans l'ensemble, le taux de réussite est donc tributaire du niveau d'engagement ferme, du cadre juridique nécessaire pour créer une institution de formation, de la robustesse du soutien gouvernemental, de la disponibilité de ressources administratives et académiques, d'un établissement de formation existant et du degré de coopération entre les offices du droit d'auteur et de la propriété industrielle. D'autres facteurs imprévus comme la situation politique ont également eu des effets négatifs sur le succès de ce projet dans un pays ou une région donné.</p> <p>On s'est rendu compte que quelques-uns des concepts énoncés dans le descriptif du projet doivent faire l'objet de détails additionnels. En premier lieu, la phrase "ressources de départ" concerne les investissements nécessaires pour garantir un accès minimum aux connaissances de fond. Pour la création d'une académie nationale de la propriété intellectuelle, ces ressources couvriraient principalement la formation de formateurs, les matériels didactiques, l'élaboration de programmes d'études, la formation de fonctionnaires administratifs chargés de cette académie et un certain appui informatique. Dans ce cas-là, l'"assistance fondamentale" se réfère au savoir que l'Académie de l'OMPI pourrait fournir en organisant des programmes de formation adéquats qui prennent en considération les besoins nationaux immédiats et y répondent.</p> <p>On s'est également rendu compte que le concept d'une "Académie" peut également être très différent. Il est entendu que, dans le cadre de ce projet, l'OMPI fournira à l'État membre qui le lui demande des conseils, des compétences et une assistance spécifiques pour la création d'une institution de formation. Pour que ce projet soit couronné de succès, il est essentiel que les États membres interprètent de la même façon la nature d'une Académie nationale de la propriété intellectuelle et des ressources qu'elle entraîne.</p>

	<p>Depuis octobre 2010, cette procédure a été révisée et un questionnaire portant sur l'évaluation des besoins est soumis au pays ou à la région concerné. Cet exercice a été un succès car il invite les États membres à examiner les principales questions et les principaux risques de même qu'à recenser les éventuels partenariats et synergies. Il a également donné l'occasion d'évaluer la capacité du pays ou de la région donné de participer à ce projet pour ce qui est des ressources humaines et des besoins logistiques.</p> <p>Sur la base des résultats de ce questionnaire, une mission d'enquête a été organisée. Il s'est avéré utile d'embaucher un consultant externe pour contribuer à l'exécution du projet et pour effectuer les missions pertinentes. La participation d'un consultant externe dont l'expérience est notoire dans le domaine de la création de programmes de formation en matière de propriété intellectuelle contribue à la réflexion et renforce l'acceptation interne du concept d'une nouvelle académie de la propriété intellectuelle. Un rapport sur l'évaluation des besoins est ensuite établi qui a facilité des débats fructueux à l'échelle nationale et entre les parties prenantes sur le mandat de cette nouvelle académie.</p> <p>S'agissant de la phase d'exécution du projet, il est à ce stade trop tôt pour recenser les principaux enseignements.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Le descriptif de projet a identifié les risques possibles liés à la viabilité à long terme du projet. Toutefois, à ce stade préliminaire du projet, il est difficile d'évaluer l'impact potentiel de ce risque.</p> <p>La création d'une nouvelle académie de la propriété intellectuelle dans chacune des régions identifiées, à savoir l'Afrique, les pays arabes, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes fait face à des difficultés potentielles. Dans quelques régions, il y a eu maintes manifestations d'intérêt alors que, dans d'autres, il n'y en a pas eu et quelques régions traversent une période de changements politiques.</p> <p>Il convient de noter que le suivi et la prise en considération durant les phases de préparation et de faisabilité des besoins fondamentaux à satisfaire pour créer une nouvelle académie de la propriété intellectuelle ont dans la plupart des cas permis une atténuation des risques. Conformément au descriptif de projet, pour être considéré comme un pays pilote dans le cadre de ce projet, l'État membre qui en fait la demande doit remplir les conditions suivantes : nécessité pressante d'avoir une petite institution de formation spécialisée; soutien vigoureux de la part de l'office national de la propriété intellectuelle; un ou deux fonctionnaires engagés; capacité de former des partenariats et des alliances avec d'autres organes académiques; et capacité d'impartir des programmes de formation dans l'année ou les deux années qui suivent la création.</p>

	<p>Dans certains cas, il y a de la part de l'État membre concerné un manque d'accès à une infrastructure physique et à des ressources humaines minimales qui empêche la coopération avec l'OMPI dans le cadre du projet pilote de création de nouvelles Académies de la propriété intellectuelle. Dans d'autres, le manque de soutien politique ou l'absence d'un cadre juridique pour créer un institut de formation a causé des retards dans l'exécution, ce qui a conduit à une plus longue période de coopération. Les changements institutionnels et le renouvellement ou l'absence de ressources humaines pour l'administration de l'académie nationale de la propriété intellectuelle ont également eu des effets négatifs sur l'état d'avancement du projet.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Les États membres ne cessent de faire part de leur intérêt de participer au projet pilote de création de nouvelles Académies de la propriété intellectuelle. Compte tenu de cet intérêt et des demandes adressées en faveur de ce projet à l'OMPI, il est prévu d'assurer une coordination afin de prolonger la période d'exécution du projet et de le financer.</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>Dans le cadre du projet pilote de création de nouvelles Académies de la propriété intellectuelle, l'OMPI continuera d'étudier la possibilité d'établir des liens de coopération avec les États membres intéressés, à savoir l'Algérie, la Colombie, le Costa Rica, l'Égypte, l'Équateur, l'Éthiopie, le Kenya, le Nigéria, la République arabe syrienne, le Sri Lanka, la Trinité-et-Tobago, la Tunisie et la Turquie de même qu'avec un office régional (CCG).</p> <p>Des pourparlers exploratoires préliminaires ont par conséquent lieu avec plusieurs de ces États membres dans le cadre de la phase préparatoire. La Tunisie se livre actuellement à des consultations internes et, une fois celles-ci terminées, elle devrait communiquer ses actions prioritaires à l'OMPI. La Colombie et la Turquie ont identifié des actions prioritaires en matière de formation pour lesquelles la formation de formateurs sur l'enseignement de la propriété intellectuelle devrait commencer au second semestre de 2011. La Colombie est également censée adapter et offrir avant la fin de 2011 une session pilote d'un cours d'enseignement à distance sur les aspects généraux de la propriété intellectuelle dans la législation colombienne.</p> <p>La République dominicaine et le Pérou continueront d'organiser d'un bout à l'autre de 2011 des activités de formation. La République dominicaine prend également des mesures visant à développer la propriété intellectuelle et offre des cours d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle. Il est prévu que, d'ici au mois d'avril 2012, de nouvelles Académies de la propriété intellectuelle auront été inaugurées dans deux autres pays. L'OMPI continuera d'offrir une formation aux formateurs du personnel chargé de l'administration de ces académies. Elle continuera également d'encourager les pays qui ont avancé vers la création de nouvelles académies à se joindre au Réseau mondial afin de promouvoir une stratégie cohérente et efficace de renforcement des capacités.</p>

	<p>Comme indiqué dans le “projet de programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2012-2013”, une deuxième phase du projet pilote de création de nouvelles Académies de la propriété intellectuelle sera soumise à l’évaluation de la première phase ainsi qu’à l’approbation de la cette deuxième phase par le CDIP.</p>
<u>Calendrier d’exécution</u>	<p>Le calendrier révisé a été respecté et il est donc prévu que nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle seront créées d’ici au mois d’avril 2012.</p>
<u>Taux d’exécution du projet</u>	<p>Taux d’utilisation du budget à la fin juillet 2011 : 45,4%</p>
<u>Rapports précédents</u>	<p>Deux rapports consacrés au projet ont été soumis au CDIP :</p> <ol style="list-style-type: none">1. le document CDIP/4/2, annexe V, soumis à la quatrième session tenue en novembre 2009; et2. le document CDIP/6/2, annexe V, soumis à la sixième session, tenue en novembre 2010.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ⁴ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1. Établissement d'un rapport de situation	Une évaluation des besoins a été menée dans un délai de six mois à partir de la date de lancement du projet	<p>Au 1^{er} août 2011, 15 pays et un office régional avaient demandé à l'OMPI de pouvoir participer à ce projet.</p> <p>Au mois de juin 2011, des missions d'évaluation des besoins avaient été menées dans 10 pays. Des consultants externes ont été identifiés et embauchés pour établir des rapports d'évaluation des besoins pour 11 États membres et un office régional.</p>	***
	Recommandations réalistes	Des rapports d'évaluation des besoins ont été établis pour neuf pays dont six (Colombie, Pérou, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Tunisie et Turquie) ont été approuvés par l'État membre et l'OMPI.	***

⁴ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet⁴</u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
2. Élaboration d'un plan de mise en œuvre	Un plan de mise en œuvre détaillé élaboré et approuvé en consultation avec les offices nationaux de propriété intellectuelle et les bureaux régionaux concernés, disponible pour juin 2010.	<p>Cinq pays (Colombie, Pérou, République dominicaine, Trinité-et-Tobago et Turquie) ont recensé les actions prioritaires émanant des recommandations formulées dans les rapports d'évaluation des besoins et ils les ont communiquées à l'OMPI.</p> <p>Des contrats de louage de services ont été offerts à des consultants ad hoc pour élaborer des plans de mise en œuvre détaillés avec les cinq États membres susmentionnés.</p> <p>Des plans de mise en œuvre détaillés sont donc en cours d'élaboration avec ces pays et ils seront soumis pour approbation d'ici à la fin de 2011 à chacune des autorités nationales respectives.</p>	**
3. Création d'académies de la propriété intellectuelle	Il est prévu que les quatre académies nationales de la propriété intellectuelle seront fonctionnelles d'ici à la fin de 2011.	<p>Des accords de coopération ont été conclus avec trois pays : Pérou, République dominicaine, et Tunisie.</p> <p>Aux fins de ce projet, l'Académie nationale de la propriété intellectuelle du Pérou a été inaugurée le 10 mai 2011 dans le cadre de l'École nationale pour la protection de la propriété intellectuelle et la défense de la concurrence de l'INDECOPI.</p>	**

<u>Résultats du projet⁴</u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
		<p>L'Académie nationale de la propriété intellectuelle en République dominicaine a été inaugurée le 29 août 2011. La République dominicaine a identifié les fonctionnaires de l'État qui joueront le rôle de formateurs à cette Académie. Ces fonctionnaires recevront une formation à des aspects de l'éducation en matière de propriété intellectuelle, qui sera offerte sous la forme de séminaires d'une semaine pendant toute la période de coopération. À cet égard, la première session de la formation de formateurs a eu lieu du 8 au 12 août 2011.</p> <p>Des pourparlers sont en cours avec les autorités tunisiennes sur la coopération en vue de la création d'une Académie tunisienne de la propriété intellectuelle.</p> <p>L'OMPI débat actuellement les modalités de coopération avec d'autres États membres.</p> <p>L'OMPI a commencé à contribuer à l'adaptation et à l'organisation de cours d'apprentissage à distance pour deux États membres qui lui en ont fait la demande.</p>	

<u>Résultats du projet⁴</u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
		<p>L'OMPI a octroyé des bourses à des candidats considérés comme de futurs formateurs ou coordonnateurs en demandant aux États membres de mettre en place le programme conjoint OMPI-Université de Turin de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle.</p> <p>L'OMPI a organisé à l'intention du personnel de formation des États membres qui lui en ont fait la demande l'"Atelier international sur l'administration des Académies de la propriété intellectuelle : méthodologies et collaboration future" qui s'est tenu au 26 au 29 avril 2011 à Genève. Les participants à cet atelier étaient des fonctionnaires de ces États membres qui participeraient à l'administration de leur nouvelle Académie de la propriété intellectuelle si elle était mise en place.</p> <p>En collaboration avec le projet de l'OMPI pour les bibliothèques depositaires, la structure initiale des bibliothèques de propriété intellectuelle a été renforcée en République dominicaine et au Pérou.</p>	

<u>Résultats du projet⁴</u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
	<p>Au moins deux programmes de formation de qualité avec des objectifs nationaux spécifiques en matière de propriété intellectuelle organisés chaque année par les académies de propriété intellectuelle.</p>	<p>L'École nationale de la protection de la propriété intellectuelle et de la défense de la concurrence du Pérou a offert du 10 mai 15 juin 2011 à des fonctionnaires de l'État un programme de formation sur la propriété intellectuelle.</p>	<p>**</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Renforcer la capacité institutionnelle des nouvelles académies de gérer des programmes de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Changement de comportement (en pourcentage) à la suite de la mise en œuvre du projet	Pas encore disponibles	NE
	Il sera demandé aux participants de la formation de procéder à une auto-évaluation de leur changement de comportement à la suite de la formation – voici un exemple de question qui pourrait figurer dans le questionnaire : “Avez-vous intégré dans votre vie professionnelle certaines choses apprises lors des séances de formation? Si oui, veuillez donner un (ou plusieurs) exemple(s) concret(s). Soyez aussi précis que possible”. En demandant des exemples concrets, on évite les jugements de valeur.	En tant que résultat de l’“Atelier international sur l’administration des académies de la propriété intellectuelle” qui a eu lieu du 26 au 29 avril 2011 à Genève. Les participants au programme de formation sur les aspects fondamentaux de la propriété intellectuelle offert par l’École nationale de propriété intellectuelle du Pérou ont été obligés de faire de se soumettre au début comme à la fin du cours à des examens de savoir général concernant les questions liées à la propriété intellectuelle. Ces examens ont été conçus par le directeur de l’École en tant qu’évaluation concrète des connaissances acquises d’un bout à l’autre du cours.	**

[L'annexe V suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_10_02
<u>Titre</u>	Projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle : déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 10</i> : aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 169 000 francs suisses Dépenses de personnel supplémentaires : 150 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Avril 2009
<u>Durée du projet</u>	33 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Division de la modernisation des infrastructures et Secteur du développement Liens avec les programmes 9, 10, 14 et 15 de l'OMPI
<u>Brève description du projet</u>	Le projet comprend des sous projets destinés à certaines institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle, toutes régions confondues. Tous les sous projets seront réalisés par étape normalisée, y compris en ce qui concerne l'évaluation des besoins, la réorganisation des processus commerciaux, le déploiement de solutions d'automatisation adaptées aux besoins nationaux ou régionaux spécifiques, la formation approfondie et le transfert de savoirs, le suivi des progrès et l'évaluation des résultats après le déploiement. On trouvera ci-après la liste des sous-projets :

a) Projet pilote pour le déploiement de l'infrastructure des TIC et de systèmes personnalisés de communication électronique, pour l'*Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)* et deux de ses États membres, en vue de leur permettre de gérer, de consulter et d'échanger par la voie électronique, entre eux et au niveau international, des informations de propriété intellectuelle. Les deux pays seront choisis en consultation avec l'OAPI. Le projet sera réalisé compte tenu des éléments de l'infrastructure mondiale de propriété intellectuelle, tels que les normes de l'OMPI, les classifications, les bases de données, les solutions d'automatisation et les services automatisés. L'expérience acquise dans le cadre du projet et les résultats obtenus pourront être réutilisés ultérieurement, selon que de besoin, afin d'en faire profiter les 14 autres pays membres de l'OAPI;

b) Un projet analogue au projet a) ci-dessus sera engagé pour l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et deux de ses pays membres en vue de leur permettre de gérer, de consulter et d'échanger par la voie électronique, entre eux et au niveau international, des informations de propriété intellectuelle. Les deux pays seront choisis en consultation avec l'ARIPO;

c) Projet pour le déploiement de solutions d'automatisation personnalisées complètes dans les institutions de propriété intellectuelle de trois pays faisant partie des pays les moins avancés, toutes régions confondues. Ce projet comprendra des éléments en général non pris en considération dans les programmes ordinaires de l'OMPI, tels que des ressources supplémentaires aux fins du passage sur support électronique d'un large volume d'enregistrements de titres de propriété intellectuelle et de demandes sur support papier en vue de la création de bases de données de propriété intellectuelle, des ressources destinées à une formation plus approfondie et au transfert de savoirs, des ressources pour un ensemble de composants de l'infrastructure des TIC destinés à la prise en charge d'une automatisation de bout en bout; et

d) Des ateliers sur l'automatisation, un par région, pour faciliter le partage et l'échange de données sur les expériences nationales, les problèmes, les enseignements, les meilleures pratiques et les défis relevés. Chaque atelier régional comprendra 10 à 12 pays choisis en consultation avec la région concernée. Ces ateliers sélectifs seront axés sur le transfert de savoirs entre pays, sur la création de capacités institutionnelles et sur la promotion de la collaboration Sud-Sud.

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. William Meredith</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique IV, programme 15 :</i> Efficacité accrue des institutions de propriété intellectuelle grâce à l'automatisation des procédures administratives; Institutions de propriété intellectuelle en mesure d'accéder aux ressources mondiales et de les utiliser en recourant aux systèmes électroniques normalisés d'échange de données.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Pour pouvoir mener à bien le projet, trois postes ont été pourvus qui comprennent un poste d'agent des services généraux chargé de l'appui administratif (en novembre 2010) et deux postes de cadre (un en juillet 2010 et un autre en mars 2011) chargés de la coordination et de la gestion du projet.</p> <p>En mai 2011, un nouveau consultant régional a également été embauché sur les fonds du projet DA_10_02 à l'appui du projet dans la région africaine (voir les explications ci-dessous).</p> <p><i>Projet OAPI.</i> La deuxième phase du projet axée sur les services d'automatisation et le travail en réseau à l'échelle régionale a commencé au début de 2011 sur la base d'une évaluation des besoins et d'un plan de projet détaillé convenu avec l'office à la fin de 2010. Dans le cadre du projet, du matériel a été acheté par l'OMPI à l'appui du plan de modernisation à l'OAPI et avec ses deux États membres choisis pour le projet, à savoir le Sénégal et le Gabon. Les travaux ont commencé sur la configuration et l'installation d'un nouveau système d'automatisation du traitement des demandes de noms commerciaux, ce qui sera suivi de l'installation de systèmes de numérisation des documents relatifs à la propriété intellectuelle et d'automatisation d'autres registres de la propriété intellectuelle à l'OAPI. Les systèmes seront mis à la disposition des États membres de l'OAPI (Structures Nationales de Liaison) via l'Internet.</p> <p><i>Projet ARIPO :</i> Le projet ARIPO suivra une approche différente de celle du projet OAPI project. Dans le cas de l'ARIPO, les systèmes TIC déjà installés à l'office ne seront pas remplacés par des systèmes TIC que fournit l'OMPI. Avec l'appui de l'OMPI, l'ARIPO étudie actuellement la possibilité de recourir à d'autres sources pour financer les gros investissements nécessaires pour moderniser ses systèmes opérationnels TIC. Le présent projet sera plutôt centré essentiellement sur les besoins des États membres de l'ARIPO qui doivent moderniser leurs propres systèmes afin de pouvoir participer à un système ARIPO modernisé, les objectifs étant de créer des conditions favorables à la création de modèles commerciaux améliorés pour l'ARIPO et ses États membres, de créer de nouveaux services en ligne pour les parties prenantes d'ARIPO, de créer un système commercial TIC en réseau régional pour la gestion efficace et effective des données et documents de propriété intellectuelle et de promouvoir la diffusion des informations de propriété intellectuelle à l'appui de la croissance et du développement dans la région.</p>

	<p>Pour utiliser une approche cohérente dans les États membres de l'ARIPO, les fonds du Plan d'action pour le développement ont été complétés par des fonds du budget ordinaire de l'OMPI et des Fonds fiduciaires.</p> <p>Des missions d'évaluation des besoins ont été effectuées dans le courant de 2010 et pendant la première moitié de 2011 auprès des offices des États membres de l'ARIPO. Sur la base de ces évaluations, des besoins spécifiques et des plans de projet ont été recensés pour ces offices. En 2011, il sera procédé à des améliorations des systèmes et d'autres éléments du projet dans les offices des États membres de l'ARIPO.</p> <p><u>Projets PMA</u> : Le République démocratique populaire lao, le Cambodge et le Bhoutan ont été choisis comme les trois pays bénéficiaires du projet de création de nouvelles institutions de la propriété intellectuelle. Des évaluations des besoins ont été faites dans les trois offices afin de définir clairement la nature et la portée de l'assistance à fournir pour aider les offices à atteindre les buts arrêtés du projet. Dans le cadre de ce dernier, du matériel a été acheté par l'OMPI sur des fonds fiduciaires japonais à l'appui du plan de modernisation plan.</p> <p><u>Ateliers régionaux</u> :</p> <p>Pour faciliter le partage et l'échange de données sur les expériences nationales, les problèmes, les enseignements, les meilleures pratiques et les défis relevés, des ateliers régionaux sont organisés à intervalles réguliers. Les ateliers portent sur le transfert de savoirs entre les offices, sur le renforcement des capacités institutionnelles et sur la promotion de la collaboration.</p> <p>Un atelier a été organisé en juillet 2010 au Caire (Égypte) auquel ont pris part des représentants de 16 offices.</p> <p>Un atelier a eu lieu en mai 2011 dans les bureaux de l'ARIPO à Harare (Zimbabwe) auquel ont pris part des représentants de 17 offices. Cet atelier régional qui a été financé par le Fonds fiduciaire japonais pour l'Afrique a eu pour bénéficiaire direct le projet ARIPO.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Les projets à l'ARIPO et à l'OAPI ainsi que dans les pays les moins avancés ont donné des résultats préliminaires satisfaisants, y compris l'installation et la configuration de nouveaux ordinateurs. D'autres résultats, de l'installation et de la modernisation de systèmes opérationnels, deviendront manifestes dans la courant de 2011.</p> <p>Les ateliers régionaux ont été évalués et leurs enseignements seront incorporés dans de futurs ateliers. C'est ainsi notamment qu'a été identifiée la nécessité de pouvoir compter sur une formation plus technique afin d'accroître dans les offices de la propriété intellectuelle la capacité d'appuyer une utilisation plus efficace des systèmes opérationnels fondés sur les TIC.</p>

<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Comme indiqué dans le descriptif de projet initial, le principal risque concerne la viabilité à long terme des projets. Plusieurs stratégies ont été adoptées pour l'atténuer.</p> <p>Afin d'accélérer l'exécution des projets du Plan d'action pour le développement dans la région, en particulier dans les offices des États membres de l'ARIPO, un expert régional a été embauché pour accroître les capacités techniques et garantir l'appropriation des projets de création de nouvelles institutions de propriété intellectuelle dans la région ainsi que pour pouvoir donner suite plus efficacement aux nombreuses demandes d'assistance.</p> <p>Tous les projets exécutés avec des offices de propriété intellectuelle ont une stratégie de déploiement qui comporte des éléments de formation et d'appropriation locale.</p> <p>Ceci étant, la viabilité à long terme demeurera un risque une fois le projet achevé. Il faudra que l'OMPI appuie les offices sur une base permanente. La formation de nouveaux effectifs devra également être programmée car de nouveaux employés viennent régulièrement renforcer le personnel.</p> <p>De nouvelles améliorations des systèmes opérationnels devront être planifiées et effectuées. Pour mettre pleinement à profit le potentiel de ce projet, des travaux additionnels devront être faits à l'OAPI pour fournir des services en ligne de telle sorte que les États membres puissent accéder aux informations détaillées sur les droits de propriété intellectuelle leur appartenant qui sont détenus à l'OAPI. Des travaux additionnels devront également être faits pour fournir des services en ligne aux déposants et agents afin qu'ils puissent déposer et soumettre les documents.</p> <p>Dans le cas de l'ARIPO, un effort concerté devra être fait pour adopter une procédure d'entreprise totalement électronique entre l'ARIPO et les offices des États membres de telle sorte que les opérations, qui sont actuellement toutes sur support papier, puissent être intégralement traitées par voie électronique, ce qui permettra à toutes les parties de travailler beaucoup plus efficacement.</p> <p>Dans le cas de tous les offices que couvre ce projet, des travaux additionnels peuvent s'avérer nécessaires pour rendre disponibles les collections de brevets se prêtant aux recherches en texte intégral et d'autres documents relatifs à la propriété intellectuelle dans l'intérêt des utilisateurs locaux et internationaux, tirant parti de la plate-forme PATENTSCOPE de l'OMPI et des services connexes.</p> <p>Ces futurs travaux seront nécessaires pour réaliser pleinement les investissements qui ont été faits jusqu'ici dans ce projet et ils peuvent être effectués par le biais d'une deuxième phase du projet comme cela est proposé ci-dessous.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Les questions qui ont été identifiées ont été résolues par la direction ou sont en cours de l'être.</p>

<p><u>Mesures à prendre</u> (6 prochains mois)</p>	<p>Le projet OAPI fournira de nouveaux systèmes d'automatisation du traitement de tous les droits de propriété intellectuelle et les systèmes OAPI seront mis à la disposition des États membres (SNL) via l'Internet.</p> <p>Les améliorations des systèmes TIC et la formation qui y est associée dans les offices de propriété intellectuelle des États membres de l'ARIPO amélioreront le traitement des droits de propriété intellectuelle dans ces offices tout en préparant ces derniers à s'intégrer davantage avec les nouveaux systèmes TIC de l'ARIPO qui sont programmés pour 2012.</p> <p>Les projets PMA bénéficieront d'améliorations des systèmes, d'une formation avancée et d'un appui. Des évaluations seront faites pour mesurer l'impact de l'assistance fournie en termes d'efficacité de l'office.</p> <p>Un atelier de formation technique sera organisé durant la seconde moitié de 2011 et financé sur d'autres fonds à l'intention des États membres de l'ARIPO.</p> <p>Une fois achevé le présent projet, les travaux additionnels à faire peuvent déjà être recensés comme suit :</p> <p>Dans le cas particulier de l'ARIPO, une importante amélioration des systèmes de techniques de l'information et de la communication (TIC) devrait commencer en 2012, sous réserve des fonds dont disposera cette Organisation. Les États membres nécessiteront un soutien et une assistance pour pouvoir s'intégrer avec le nouveau système TIC de l'ARIPO afin de tirer parti au maximum de ce projet et des résultats du projet en cours.</p> <p>À l'OAPI, le présent projet assurera la connectivité pour deux États membres et fournira certains services en ligne mais les travaux se poursuivront pour étendre les avantages du projet à d'autres États membres et fournir des services en ligne additionnels lors d'une phase ultérieure.</p> <p>Les besoins d'un soutien permanent et de projets de suivi en vue d'en garantir la viabilité montrent déjà à l'évidence qu'une phase ultérieure de ce projet devra être planifiée pour 2012 et au-delà. Cette phase ultérieure serait axée sur les offices de l'OAPI et de l'ARIPO et leurs États membres et elle fournirait un soutien continu et des projets de suivi afin de continuer à aider ces offices à créer de nouveaux services en ligne, à créer ainsi un système d'entreprise TIC en réseau régional et à promouvoir la diffusion d'informations sur la propriété intellectuelle à l'appui de la croissance et du développement dans la région.</p> <p>La deuxième phase du projet ne se ferait pas à l'exclusion de projets exécutés dans d'autres offices qui continueraient d'être soutenus sur le budget ordinaire de l'OMPI.</p>
--	--

<u>Calendrier d'exécution</u>	Tous les sous-projets ont été retardés à cause des difficultés rencontrées pour embaucher les personnes appropriées à l'appui du projet. Le Calendrier d'exécution mentionné au point 4 du document relatif au projet ne sera donc pas respecté. Une année de plus au moins sera nécessaire pour atteindre les buts de ces sous-projets, ce qui porterait au premier trimestre de 2012 l'achèvement projeté du projet.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2011 : 52,8%
<u>Rapports précédents</u>	Deux rapports consacrés au projet ont été soumis au CDIP : 1. le document CDIP/4/2, annexe VI, soumis à la quatrième session tenue en novembre 2009; et 2. le document CDIP/6/2, annexe VI, soumis à la sixième session, tenue en novembre 2010.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet</u> ⁵ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
<p><i>Projet OAPI/pays membres :</i></p> <p>Équipements appropriés et systèmes opérationnels dans les institutions partenaires aux fins de la réception des demandes de titres de propriété intellectuelle et de l'échange de données électroniques;</p> <p>Formation à l'utilisation, à l'exploitation, à la prise en charge et à la maintenance des systèmes;</p> <p>Mise en place d'interfaces de bases de données entre l'OAPI et certains de ses membres.</p>	Installation d'une infrastructure de réseau et d'une infrastructure Internet en fonction du cahier des charges	Les besoins de matériel informatique ont été évalués et la matériel commandé. La commande est dans la filière et le matériel sera livré sous peu.	***
	Essai, validation et mise en fonction des systèmes élaborés	Prématuré à ce stade	NE
	Acquisition par 80% des participants de connaissances sur l'utilisation des fonctions disponibles grâce aux systèmes relevant du projet aux fins de l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes	Prématuré à ce stade	NE
	Règlement rapide des problèmes de système et pourcentage élevé du temps de disponibilité du système	Prématuré à ce stade	NE
	Échange, par la voie électronique, de données de propriété intellectuelle en fonction du contenu et de l'échéancier du projet		NE

⁵ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ⁵ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
<p><i>Projet ARIPO/pays membres :</i></p> <p>Équipements appropriés et systèmes opérationnels dans les institutions partenaires aux fins de la réception des demandes de titres de propriété intellectuelle et de l'échange de données électroniques;</p> <p>Formation à l'utilisation, à l'exploitation, à la prise en charge et à la maintenance des systèmes;</p> <p>Mise en place d'interfaces de bases de données entre l'ARIPO et certains de ses membres.</p>	<p>Installation d'une infrastructure de réseau et d'une infrastructure Internet en fonction du cahier des charges</p>	<p>Aucune donnée disponible</p>	<p>NE</p>
	<p>Essai, validation et mise en fonction des systèmes élaborés</p>	<p>Aucune donnée disponible</p>	<p>NE</p>
	<p>Acquisition par 80% des participants de connaissances sur l'utilisation des fonctions disponibles grâce aux systèmes relevant du projet aux fins de l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes</p>	<p>Aucune donnée disponible</p>	<p>NE</p>
	<p>Règlement rapide des problèmes de système et pourcentage élevé du temps de disponibilité du système</p>	<p>Aucune donnée disponible</p>	<p>NE</p>
	<p>Échange, par la voie électronique, de données de propriété intellectuelle en fonction du contenu et de l'échéancier du projet</p>	<p>Aucune donnée disponible</p>	<p>NE</p>

<u>Résultats du projet</u> ⁵ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
<i>Projet PMA :</i> Création d'une infrastructure d'automatisation, de bases de données et de systèmes aux fins de l'administration de la propriété intellectuelle	Installation d'une infrastructure de réseau et d'une infrastructure Internet en fonction du cahier des charges	Les trois offices de PMA retenus pour le projet des institutions de propriété intellectuelle ont reçu un matériel informatique adéquat sur la base du cahier des charges. Le matériel a été installé avec succès.	****
Formation à l'utilisation, à l'exploitation, à la prise en charge et à la maintenance des systèmes	Essai, validation et mise en fonction des systèmes élaborés	Le système d'automatisation de la propriété intellectuelle de l'OMPI (IPAS) a été installé dans les trois offices et il est opérationnel pour leurs activités quotidiennes. Le Bhoutan utilise ce système pour instruire les demandes de marques et de brevets. Le Cambodge l'utilise pour instruire les demandes de marques. La République démocratique populaire lao enfin l'utilise pour instruire les demandes de marques et de brevets.	****
	Achèvement de la saisie des données figurant dans les enregistrements de propriété intellectuelle sur papier aux fins de leur incorporation dans la base de données		***
	Acquisition par 80% des participants de connaissances sur l'utilisation des fonctions disponibles grâce aux systèmes relevant du projet aux fins de l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes	Le personnel des offices a reçu une formation sur place à l'utilisation du système.	**

<u>Résultats du projet</u> ⁵ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
	Règlement rapide des problèmes de système et pourcentage élevé du temps de disponibilité du système	L'administrateur du système a reçu une formation à leur maintenance.	**
<i>Ateliers régionaux sur l'automatisation :</i>	Nombre de questions prioritaires traitées	13 questions prioritaires ont été traitées pendant les ateliers	***
Sessions spécifiques sur les sujets suivants : questions prioritaires, débats techniques, données d'expériences nationales, rapports nationaux, évolution des tendances commerciales et techniques ainsi que mise en œuvre réussie des orientations et stratégies futures	Nombre de pays participant aux ateliers	17 États membres de l'ARIPO ont participé à des ateliers régionaux	***
	Nombre de critères à respecter identifiés dans les ateliers aux fins de l'amélioration future des systèmes d'automatisation de la propriété intellectuelle		***

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p><i>Pour les pays de l'OAPI :</i></p> <p>a) renforcement des moyens permettant une réception efficace des demandes de titres de propriété intellectuelle;</p> <p>b) communication plus rapide et efficace des données de propriété intellectuelle avec l'OAPI; et</p> <p>c) possibilité d'accéder en ligne aux bases de données de propriété intellectuelle centralisées à l'OAPI.</p>	Remplacement de 80% des procédures manuelles fondées sur l'utilisation du papier (pour les demandes de titres de propriété intellectuelle) par le système automatisé	Aucune donnée disponible	NE
	Réduction du temps consacré à l'échange de données de propriété intellectuelle avec l'OAPI ainsi que des coûts y afférents	Aucune donnée disponible	NE
	Fréquence et type d'utilisation en ligne des données de propriété intellectuelle provenant des bases de données de l'OAPI	Aucune donnée disponible	NE
<p><i>Pour les pays de l'ARIPO :</i></p> <p>a) renforcement des moyens permettant une réception efficace des demandes régionales de titres de propriété intellectuelle;</p> <p>b) communication plus rapide et efficace des données de propriété intellectuelle avec l'ARIPO; et</p> <p>c) possibilité d'accéder en ligne aux bases de données de propriété intellectuelle centralisées à l'ARIPO.</p>	Remplacement de 80% des procédures manuelles fondées sur l'utilisation du papier (pour les demandes de titres de propriété intellectuelle) par le système automatisé	Aucune donnée disponible	NE
	Réduction du temps consacré à l'échange de données de propriété intellectuelle avec l'ARIPO ainsi que des coûts y afférents	Aucune donnée disponible	NE
	Fréquence et type d'utilisation en ligne des données de propriété intellectuelle provenant des bases de données de l'ARIPO	Aucune donnée disponible	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<i>Modernisation des institutions de trois PMA :</i>	Nombre de demandes en souffrance traitées automatiquement	Aucune donnée disponible	**
a) réduction de la quantité de travaux en souffrance;	Réduction de 25% à 35% du temps consacré à l'ensemble du traitement des demandes de titres de propriété intellectuelle	Aucune donnée disponible	**
b) réduction du temps écoulé entre le moment où la demande est reçue et celui où le titre de propriété intellectuelle est enregistré;	Réduction de 40% à 50% du temps et des sommes consacrées à la production de notifications officielles et de bulletins	Aucune donnée disponible	**
c) production, dans les délais, de publications officielles d'un bon rapport coût efficacité, telles que les bulletins, etc.;	Remplacement par l'automatisation de la majorité des procédures manuelles reposant sur l'utilisation du papier		**
d) suppression ou réduction au minimum des procédures manuelles fondées sur une utilisation massive de papier; et	Saisie des données figurant dans la plupart des dossiers sur papier et enregistrement de celles ci dans les bases de données de propriété intellectuelle aux fins du traitement journalier	Aucune donnée disponible	**
e) création de bases de données de propriété intellectuelle destinées au traitement en interne, accessibles par les parties prenantes .	Nombre et fréquence d'accès par les parties prenantes aux bases de données de propriété intellectuelle	Aucune donnée disponible	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p><i>Ateliers sur l'automatisation :</i></p> <p>a) partage plus vaste des savoirs, des données d'expérience et des enseignements entre les pays;</p> <p>b) collaboration facilitée entre pays sur les projets d'automatisation; et</p> <p>c) meilleure connaissance des besoins en services à valeur ajoutée des systèmes d'automatisation de propriété intellectuelle</p>	<p>Nombre d'études de cas nationales présentées dans les ateliers, l'accent étant mis sur l'expérience acquise en matière d'automatisation et les enseignements tirés</p>	<p>Neuf études de cas</p>	<p>**</p>
	<p>Nombre de pays collaborant en vue d'améliorer leur système d'automatisation</p>	<p>Aucune donnée disponible</p>	
	<p>Meilleure connaissance des fonctions et des besoins futurs des systèmes d'automatisation de propriété intellectuelle</p>	<p>Aucune donnée disponible</p>	<p>**</p>

[L'annexe VI suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_10_03
<u>Titre</u>	Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 10</i> : aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
Budget du projet	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 600 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Avril 2009
Durée du projet	27 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur de l'innovation et du transfert de technologie Liens avec les programmes 9, 10, 11, 14 et 25 de l'OMPI
<u>Brève description du projet</u>	Le projet permettra de créer et d'évaluer ou, lorsqu'ils existent, d'actualiser et d'améliorer une série de modules et d'éléments d'information concernant la gestion des droits de propriété intellectuelle (notamment les brevets) par des instituts universitaires ou de recherche, y compris en ce qui concerne la création et la gestion des bureaux chargés du transfert de technologie dans les instituts de recherche publics, l'étude des mécanismes de transfert de technologie (y compris les accords de licence) et le développement des aptitudes à rédiger des demandes de brevet. Le projet comprendra aussi l'incorporation des éléments d'information dans un portail constituant un référentiel numérique de modules de formation, de guides, d'instruments, d'exemples, de modèles de stratégies nationales de propriété intellectuelle, de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle, de pratiques recommandées et d'études de cas, accessible par l'intermédiaire d'un portail unique sur le site Web de l'OMPI (point multiservice) aux fins de la promotion de l'innovation locale et des activités de transfert de technologie par l'amélioration de l'infrastructure et de la gestion de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.

<u>Chef de projet</u>	M. Philippe Baechtold
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u>	<p>Plus grande concertation, reposant sur des bases empiriques solides, entre les gouvernements, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé sur des questions d'actualité et des questions nouvelles à l'échelle mondiale en rapport avec la propriété intellectuelle (programme 18)</p> <p>Sources d'information spécifiques et concrètes combinant une analyse des politiques avec une meilleure utilisation de l'information en matière de brevets destinée aux responsables de l'élaboration des politiques et des instruments pratiques pour l'innovation ouverte (programme 18)</p> <p>Renforcement de la capacité des États membres et de leur compréhension de la gestion et du transfert de l'innovation et de la technologie (programme 18)</p>
<u>État d'avancement du projet</u>	<p>Conformément au descriptif de projet, un "document" intitulé 'Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales' a été élaboré. Le document final a été publié sur la page Web consacrée au Plan d'action pour le développement, sous la rubrique "état d'avancement des projets" (http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects.html). À l'heure actuelle, des outils de formation ont été expérimentés, en particulier aux séminaires et manifestations <i>in situ</i> suivants : mission d'évaluation de l'OMPI pour la création d'un office de transfert de technologie en Algérie (mars 2011); atelier sous-régional sur la réussite de la concession de technologies au Costa Rica (octobre 2011); séminaire national de l'OMPI sur l'innovation en Serbie (octobre 2011); atelier avancé sur la réussite de la concession de technologies à Cuba (octobre 2011); et Bureau de transfert de technologie en France (octobre 2011). En outre, les travaux sur la création du portail numérique sont en cours, un prototype devant être normalement inauguré avant la fin de 2011.</p>
<u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u>	Aucun obstacle majeur à mentionner
<u>Risques et atténuation des risques</u>	Aucun
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune

<u>Mesures à prendre</u>	Après la mise au point de la version interne du document de projet par l'OMPI (et son examen par des consultants externes), document qui recense clairement les concepts et les buts de ce projet, après les essais <i>in situ</i> d'outils et matériels (en Afrique, Amérique du Sud, Europe et Asie) et après l'embauche du consultant en informatique pour le lancement du premier prototype du portail, les mesures suivantes à prendre comprendront l'élaboration de nouveaux contenus et matériels de formation tels qu'ils sont indiqués dans le document dont les suivants : 1) un guide d'évaluation de la propriété intellectuelle adapté aux besoins des pays en développement; et 2) un guide de commercialisation de la propriété intellectuelle et des matériels de formation. Ces améliorations seront incorporées en décembre 2011 dans le portail.
<u>Calendrier d'exécution</u>	En raison du retard mis à lancer le projet, le calendrier originel des activités à entreprendre a dû être modifié. Le consultant en matière d'informatique fournira la version alpha du prototype du portail en novembre 2011.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2011 : 10,1%.
<u>Rapports précédents</u>	Deux rapports consacrés au projet ont été soumis au CDIP : 1. le document CDIP/4/2, annexe VII, soumis à la quatrième session tenue en novembre 2009; et 2. le document CDIP/6/2, annexe VII, soumis à la sixième session, tenue en novembre 2010.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet</u> ⁶ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Rédaction du document relatif au projet	Mise au point finale du document dans un délai de six mois à compter du début du projet, avec identification des besoins et des améliorations et recommandations réalisables pour la structure du portail numérique.	Le document a été présenté pendant la sixième session du CDIP.	****
Conception des modules de formation et d'autres instruments et services pour le portail	Élaboration des modules et autres instruments dans un délai de 18 mois à compter du début du projet, compte tenu de la qualité spécifiée dans le document relatif au projet pour les éléments suivants : modules de formation sur l'infrastructure de la gestion des actifs de propriété intellectuelle, modules de formation sur le renforcement des capacités aux fins de la gestion de la propriété intellectuelle, modules de formation à distance et modules de suivi en ligne des éléments ci-dessus.	Des outils de formation ont été expérimentés <i>in situ</i> aux séminaires et manifestations suivants : une mission d'évaluation de l'OMPI pour la création d'un bureau de transfert de technologie en Algérie (mars 2011); un atelier avancé sur la réussite de la concession de technologies à Cuba (octobre 2011); un cercle de Bureaux de transfert de technologie en France (octobre 2011); et un atelier programmé sur la réussite de la concession de technologies à Oman (décembre 2011).	**

⁶ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet⁶</u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Création du portail numérique	Mise en service du portail et utilisation par les gouvernements et les instituts de recherche publics des pays en développement	La version alpha du prototype de portail sera inaugurée en novembre 2011.	**
Mise en place du réseau	Utilisation régulière du forum Web par les personnes ayant bénéficié d'une formation dispensée par l'OMPI, qui le jugent utile.	Prématuré à ce stade	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Aide aux pays en développement aux fins de la création et de l'amélioration de mécanismes destinés à encourager et renforcer l'innovation locale et le transfert de technologie depuis le secteur privé, dont les bureaux chargés du transfert de technologie au sein des instituts de recherche publics.	<p>- Développement des connaissances techniques de l'utilisation du système des brevets aux fins de la protection des inventions (par exemple, rédaction de demandes de brevet) et de la commercialisation des inventions (par exemple, concession de licences, création d'entreprises dérivées et évaluation);</p> <p>- Amélioration de l'infrastructure destinée au transfert de technologie dans les pays en développement; notamment</p> <p>moyen de la création de bureaux chargés du transfert de technologie</p> <p>1. pour renforcer les réseaux des instituts de recherche publics;</p>	Prématuré à ce stade	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	<p>2. pour multiplier le nombre de projets communs aux instituts de recherche publics et au secteur privé, relevant desdits bureaux; et</p> <p>3. pour renforcer la position des professionnels du monde des brevets au niveau local.</p>		
<p>Meilleure connaissance des utilisations potentielles du système des brevets aux fins du développement et de la croissance</p>	<p>Meilleure connaissance des utilisations du système des brevets à différents stades de l'innovation, notamment sous la forme suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle par les instituts de recherche publics et les universités, mettant en place des règles claires dans le respect de leurs mandats respectifs; et - sensibilisation, au niveau gouvernemental, à la nécessité de définir des politiques d'innovation et de propriété intellectuelle en rapport avec la gestion de la propriété intellectuelle par les instituts de recherche publics et les universités. 	<p>Prématuré à ce stade</p>	<p>NE</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Mise à disposition grandement facilitée d'instruments, de guides et de modèles concernant l'infrastructure de propriété intellectuelle et la gestion de la propriété intellectuelle au moyen de la mise en place d'un point multiservice sur le site Web de l'OMPI	Utilisation généralisée de la structure d'appui, y compris le nouveau portail numérique, en particulier par les pays en développement; de la demande de formations dispensées par l'OMPI, sur la base du contenu du portail; et Retour d'information sur le contenu par l'intermédiaire du site Web et questionnaires d'évaluation des activités de formation.	Prématuré à ce stade	NE

[L'annexe VII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_10_04
<u>Titre</u>	Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national de gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et d'améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 840 000 francs suisses. Dépenses de personnel supplémentaires : 268 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Avril 2009
<u>Durée du projet</u>	18 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur du développement et Secteur de la culture et des industries de la création. Liens avec les programmes 3, 9, 10, 11, 15, 16 et 17 de l'OMPI
<u>Brève description du projet</u>	Ce projet vise à aider les institutions nationales et les organismes partenaires œuvrant dans le domaine des industries de la création et représentant ces dernières à mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la gestion efficace et le développement des industries de la création, et à faciliter la mise en place de réseaux régionaux ou sous-régionaux de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins. Mieux faire connaître la valeur économique du secteur de la création, qui repose sur la protection de la propriété intellectuelle, et fournir aux institutions des instruments d'analyse de ce secteur, et aux créateurs des instruments de gestion efficace de la propriété intellectuelle; ce projet contribuera à l'amélioration globale des résultats dans le secteur de la création.

En ce qui concerne les organismes de gestion collective du droit d'auteur, une méthode expérimentale dans le cadre de ce projet consiste à fournir aux organismes de gestion collective regroupés au sein du réseau du droit d'auteur des sociétés de gestion collective de l'Afrique occidentale (WAN) (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo) une série d'instruments visant à faciliter la mise en place d'une plate-forme commune numérique de gestion collective grâce à l'uniformisation et à l'accélération des échanges d'information entre eux et avec le reste du monde, aux fins du recensement des œuvres et des parties prenantes concernées, de sorte que la répartition des redevances soit effectuée de manière juste, équitable, impartiale, en temps voulu et de manière efficace, et tienne compte des intérêts économiques des pays concernés.

Le modèle utilisé dans ce projet pilote, ainsi que les instruments qui seront élaborés et mis en application par la suite, pourront ultérieurement être adaptés de manière à être transposés à des projets pilotes analogues lancés dans le cadre des programmes de l'OMPI en vue de répondre aux besoins d'autres groupes de pays ou d'organismes de gestion collective.

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Andrew TU</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p>1. <i>Industries de la création</i></p> <p><i>Objectif stratégique I : programme 3</i> Sensibilisation et capacité accrues des États membres dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes et amélioration des connaissances dans la gestion des actifs fondés sur la propriété intellectuelle par les entreprises du secteur de la création.</p> <p>2. <i>Gestion collective</i></p> <p><i>Objectif stratégique I : programme 3</i> Contribution au développement du cadre juridique et politique international du droit d'auteur et des droits connexes et d'une infrastructure globale relative au droit d'auteur.</p> <p><i>Objectif stratégique III : programme 9</i> Modernisation des administrations chargées de la propriété intellectuelle orientées vers les services avec une infrastructure renforcée. Efficacité accrue des institutions de propriété intellectuelle grâce à l'automatisation des procédures administratives.</p> <p><i>Objectifs stratégiques III et IV : Programmes 3 et 15</i> Organismes de gestion collective en mesure d'accéder aux ressources mondiales et de les utiliser en recourant aux systèmes électroniques normalisés d'échange de données.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>5. L'exécution de la partie du projet relative aux industries de la création a pris fin avec succès en 2010. Un rapport a été présenté à la sixième session du CDIP (voir à l'annexe VIII du document CDIP/6/2).</p> <p>6. L'exécution de la partie du projet relative à la gestion collective a progressé lentement après la révision du calendrier d'exécution qui a été soumis à la sixième session du CDIP (voir à l'annexe VIII du document CDIP/6/2). La priorité consiste à redévelopper l'application WIPOCOS dans un environnement logiciel moderne et de développer le système de bases de données WAN à l'appui des exigences commerciales actuelles et émergentes des organismes de gestion collective d'Afrique de l'Ouest et, un jour, à des fins d'utilisation dans d'autres pays en développement.</p> <p>Les principales activités entreprises pendant cette période sont les suivantes :</p> <p>a) L'élaboration pour les utilisateurs du logiciel WIPOCOS d'un cahier des charges qui décrit chacune des fonctions de ce système ainsi que les paramètres de données respectifs et qui sert de document de référence nécessaire pour l'amélioration des travaux de développement;</p>

b) réunion d'un groupe de travail technique sur le système WIPOCOS. Une réunion s'est tenue les 6 et 7 septembre à Copenhague (Danemark), à laquelle a participé le SCAPR (Conseil des sociétés pour la gestion des droits des artistes interprètes ou exécutants), et, plus récemment, une autre en juin 2011 à Genève. Le principal sujet à l'étude était l'appui de la gestion des droits connexes par le système WIPOCOS et son lien avec les systèmes internationaux pour les organismes de gestion collective. Les contributions du SCAPR sont incorporées dans l'application actuelle du logiciel WIPOCOS ainsi que dans le cahier des charges des utilisateurs afin d'éclairer la version améliorée en cours d'élaboration.

c) Élaboration du logiciel WIPOCOS à cinq modules. Le système fait partie de l'amélioration du logiciel WIPOCOS qui répond au besoin de différentes sociétés, couvrant la gestion du droit d'auteur et des droits connexes.

d) Établissement d'un cahier des charges pour le fonctionnement du système de bases de données du WAN. Ce cahier des charges tient compte de la nécessité d'améliorer au préalable l'application WIPOCOS, notamment dans les domaines de l'accessibilité au Web, de la gestion des bases de données, de l'interconnexion des utilisateurs du logiciel WIPOCOS et de l'interconnexion du système de bases de données du WAN avec les systèmes internationaux nécessaires tels que le CISAC.

Le cahier des charges a été présenté aux organismes de gestion collective des États membres qui participent au WAN lors d'une réunion consultative tenue les 17 et 18 février 2011 à Dakar (Sénégal). Cette réunion avait été organisée conjointement par l'OMPI et le gouvernement sénégalais. Des représentants du gouvernement sénégalais, de l'OMPI et des organismes de gestion collective de tous les États membres participant au WAN (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal et Togo) y ont pris part. Les participants ont conclu en principe trois accords à cette réunion. Le premier a porté sur l'approbation et l'adoption du système de bases de données du WAN ainsi que de sa spécification fonctionnelle. Le deuxième a porté sur un calendrier d'exécution provisoire du projet, la date d'achèvement ayant été fixée au mois de décembre 2011. Le troisième était que la participation à ce système serait volontaire et que les organismes de gestion collective conserveraient la propriété des données.

e) La création d'un partenariat technologique. Après des pourparlers, le fournisseur de services informatiques Google s'est offert à développer le système de bases de données du WAN étant entendu que celui-ci sera exploité et géré par l'OMPI.

f) Le développement d'une nouvelle application du logiciel WIPOCOS. Le Département des techniques de l'information et de la communication de l'OMPI se prépare à concevoir une nouvelle version WIPOCOS qui figurera sur le Web, fonctionnera dans un environnement moderne de logiciels de bases de données et qui interagira avec la conception Google "in the cloud".

Les principales difficultés qui viennent s'ajouter aux retards accusés dans l'exécution de cette partie du projet sont les suivantes : i) la nécessité pour le système WIPOCOS de passer de son système caduc actuel de bases de données à un environnement logiciel moderne; ii) le temps supplémentaire pris pour mieux comprendre les besoins émergents des utilisateurs; iii) le choix de la solution technique la plus appropriée à l'appui des améliorations WIPOCOS identifiées et du système de bases de données du WAN d'une manière rentable à l'aide de la technologie Google; et iv) la disponibilité d'un personnel de projet approprié doté des compétences techniques et de l'expérience professionnelle nécessaires pour éviter de demeurer dans l'avenir tributaire d'un seul concepteur consultant de logiciels. Ces questions sont actuellement traitées au niveau interne à l'OMPI et en collaboration avec les États membres participants du WAN. Le Département des techniques de l'information et de la communication de l'OMPI travaille également à la résolution de questions techniques connexes en collaboration avec le partenaire technologique du WAN.

Le plus grand risque pour le succès de la partie 'gestion collective' du projet est la difficulté probable à interconnecter les bases de données du WAN avec des systèmes internationaux existants dont les conditions peuvent devoir être négociées. La qualité de la connexion à l'Internet dans quelques pays doit également être prise en compte. Plusieurs organismes de gestion collective éprouvent de temps à autre des difficultés de gouvernance dans leurs opérations. Une formation et un appui continus tout en insistant sur le respect des normes d'exploitation internationales en place devraient constituer une aide. En outre, la nécessité de répondre aux nouvelles exigences opérationnelles constitue un risque pour tout système de TIC mal conçu; ce risque peut être atténué grâce à l'adoption d'une approche souple de la conception, d'une solution technique opérationnelle et d'une approche pragmatique en matière de gestion du projet.

Le projet Caribbean Copyright Link (CCL) constitue un élément supplémentaire du projet de gestion collective susmentionné. Ses principales tâches sont les suivantes : i) élaborer des règles de distribution harmonisées et mettre en place de nouvelles procédures d'échantillonnage pour les sociétés membres du CCL susmentionné à la Barbade, à la Jamaïque, à Sainte-Lucie et à la Trinité-et-Tobago; et ii) impartir une formation à l'utilisation du produit de i). De précieux conseils et renseignements sur la portée du projet ont été fournis par le président du CCL.

	<p>Le rapport final du projet qui a été soumis en mai 2011 à l'OMPI couvre les travaux réalisés par l'équipe du projet CCL entre les mois d'avril 2010 et 2011. Il contient : i) les recommandations en faveur de l'expansion du marché de la musique dans la région; ii) la proposition portant création d'une nouvelle méthode d'échantillonnage commune qui est fondée sur l'approche SOCAN et consisterait en un noyau ainsi qu'une sélection permettant à l'échantillon d'être adapté aux marchés nationaux dans les Caraïbes; et iii) une analyse des systèmes actuels de règles de distribution des quatre sociétés membres du CCL afin d'identifier les concordances et les divergences ainsi que des recommandations en faveur de l'harmonisation de ces règles.</p> <p>Les essais de la viabilité de la méthode d'échantillonnage commune proposée et les règles harmonisées de répartition des redevances n'ont pas encore eu lieu durant cette période à l'étude. Par conséquent, la formation du personnel des organismes de gestion collective à l'application et à l'utilisation de la méthode d'échantillonnage et d'utilisation ainsi qu'aux règles de répartition n'est pas terminée.</p> <p>La principale difficulté rencontrée dans l'exécution de la partie CCL du projet est le recul des dates projetées de quelques activités de projet, ce qui a été imputé au manque de communications et à un contrôle insuffisant de ce projet. Cette difficulté est prise en compte pour l'exécution des éléments restants du projet.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>A. La partie du projet concernant les industries de la création a pris fin en 2010, les détails ayant été soumis à la sixième session du CDIP (Voir l'annexe VIII du document CDIP/6/2).</p> <p>B. L'exécution de la partie du projet concernant la gestion collective est en cours. A ce jour, les principales réalisations sont les suivantes : i) l'élaboration d'un cahier des charges détaillé à l'intention des utilisateurs du logiciel WIPOCOS; ii) l'amélioration du logiciel WIPOCOS existant pour fournir un système modulaire à l'appui de la gestion du droit d'auteur et des droits connexes; iii) une spécification fonctionnelle du système WAN; et iv) un arrangement avec Google pour la conception du système de bases de données et d'échange de données du WAN. En outre, la conception du logiciel WIPOCOS amélioré a commencé et avance bien.</p> <p>Les principaux enseignements de ce projet ont été jusqu'ici les suivants. Premièrement, il est important que les utilisateurs commerciaux, c'est-à-dire les organismes de gestion collective, approuvent et adoptent les plans projetés du projet et les capacités fonctionnelles du système. Deuxièmement, la conception de tout système de TIC (par exemple, WIPOCOS et projet WAN) devrait pouvoir s'adapter aux nouvelles exigences opérationnelles, d'autant que le pilote doit pouvoir être exporté dans d'autres régions. En outre, les États membres participants sont à des stades différents de leur développement technologique et partant, l'environnement opérationnel local doit être examiné avec soin comme par exemple le statut de la connectivité avec l'Internet. Qui plus est, le choix de</p>

	<p>technologie est important puisqu'il aura une incidence essentielle sur la viabilité à long terme des projets et systèmes de TIC déployés. Enfin, une approche pragmatique de contrôle de gestion du projet est essentielle pour garantir l'exécution du projet en temps voulu et de manière rentable.</p> <p>C. S'agissant de la partie CCL du projet, le rapport final décrivant les activités entre avril 2010 et avril 2011 a été établi et soumis à l'OMPI par l'équipe du projet CCL. Ce rapport inclut des recommandations en faveur d'un système d'échantillonnage commun et de règles de répartition harmonisées. Les travaux qu'il faut encore faire, notamment les essais du système d'échantillonnage proposé et les règles de répartition ainsi que la formation du personnel CCL à l'utilisation de ce système et de ces règles ont également été recensés.</p> <p>Le principal enseignement tiré jusqu'ici de cette partie du projet est la nécessité de poursuivre une relation soutenue avec les partenaires (direction CCL, équipe de consultants CCL et OMPI) afin de faire avancer le processus. Une approche de contrôle rigoureux du projet axée sur une meilleure communication et un meilleur contrôle devrait être envisagée pour les projets revêtant une nature similaire.</p>
<p><u>Suivi</u></p>	<p>A. La partie du projet concernant les industries de la création a pris fin avec succès en 2010. Il est prévu que des activités de suivi et autres activités similaires seront entreprises dans d'autres pays et régions comme l'indique le plan de travail 2010-2011.</p> <p>B. La voie à suivre du projet concernant la partie 'gestion collective' serait l'élaboration et l'achèvement du système de bases de données du WAN et l'amélioration du logiciel WIPOCOS en collaboration avec les États membres, les organismes de gestion collective, le partenaire technologique et les groupes fonctionnels de l'OMPI, notamment le Département des techniques de l'information et de la communication.</p> <p>C. La dernière phase du projet CCL porterait sur les essais de production des règles harmonisées en matière de répartition des redevances perçues et du système d'échantillonnage dans l'environnement opérationnel ainsi que sur la formation de personnel des organismes de gestion du personnel à l'utilisation des nouvelles règles et de la méthode d'échantillonnage.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2011 : 36,6%</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Deux rapports consacrés au projet ont été soumis au CDIP :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le document CDIP/4/2, annexe VIII, soumis à la quatrième session tenue en novembre 2009; et 2. le document CDIP/6/2, annexe VIII, soumis à la sixième session, tenue en novembre 2010.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

A. Industries de la création

Cette partie du projet a été achevée avec succès en 2010, les détails ayant été soumis à la sixième session du CDIP (Voir l'annexe VIII du document CDIP/6/2).

B. Gestion collective

<u>Résultats du projet</u> ^Z (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1) Modules de formation spécialisés sur la gestion collective	1) Modules de formation adaptés aux besoins de chaque organisme de gestion collective, élaborés au cours des trois premiers mois de mise en œuvre du projet.	<p>Une formation a été impartie aux États membres ci-après qui participent au WAN : Bénin, Ghana, Mali et Togo.</p> <p>Améliorer les modules de formation avec des éléments tirés de la réunion consultative du projet WAN tenue les 17 et 18 février 2011</p> <p>Réviser les modules de formation pour tenir compte de la disponibilité du logiciel WIPOCOS à cinq modules</p>	***

⁷

Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet^Z</u> (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
2) Élaboration de règles administratives concernant la gestion collective /évaluation des organismes de gestion collective	2) Adoption et mise en application de règles administratives (documentation, concession de licences et distribution) conformes aux normes internationales	<p>Recensement des normes et des formats à utiliser pour la collecte et l'échange de données musicales.</p> <p>Consultation menée avec les organismes de gestion collective du droit d'auteur (Afrique occidentale et Caraïbes) et approbation de ces derniers.</p> <p>Une formation aux règles commerciales a été dispensée aux organismes de gestion collective qui participent au WAN au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Togo. L'organisme au Togo a depuis lors adopté les règles.</p> <p>Consultations et collaborations menées avec les principales ONG partenaires et principaux organismes de gestion collective</p>	***
3) Fourniture de matériel informatique	3) Infrastructure informatique des organismes de gestion collective conforme aux exigences en matière de mise en réseau aux fins d'un accès facilité aux bases de données et de gestion de ces bases	<p>La spécification des besoins fonctionnels a été préparée. Dans le cadre des activités d'assistance en matière d'infrastructure du droit d'auteur, un jeu de matériels informatiques a été fourni au Kenya, au Niger, au Togo et à la Zambie.</p>	**

<u>Résultats du projet</u> ^Z (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
4) Mise à niveau du logiciel (WIPOCOS).	4) Logiciel WIPOCOS en mesure d'automatiser l'ensemble des opérations des organismes de gestion collective et de faciliter l'accès aux bases de données internationales. (WID, IPI, IPN, VRDB, etc.).	<p>Identification des principales améliorations</p> <p>La spécification des besoins fonctionnels a été préparée.</p> <p>Travaux en cours</p>	**
5) Base de données relatives au répertoire des œuvres musicales des organismes de gestion collective accessible et sécurisée.	5) Bases de données des différents organismes de gestion collective uniformisées et compatibles avec le système d'échange de données adopté.	<p>La spécification fonctionnelle de la base de données WAN et du système d'échange de données a été approuvée et adoptée par les organismes de gestion collective qui participent au WAN.</p> <p>Un partenariat technique avec la personne chargée de développer le système.</p> <p>Les travaux de conception et de développement de l'architecture ont commencé.</p>	***
6) Programme d'installation	6) Nombre de programmes de formation, de formations reçues, de données saisies et traitées durant cette période.	En cours d'élaboration (Le programme d'installation n'a pas encore été exécuté durant cette période d'établissement de rapports).	**

C. CCL

<u>Résultats du projet</u> ⁸ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Renforcement des capacités des institutions nationales de propriété intellectuelle grâce à une méthode normalisée et intégrée de la collecte, de l'attribution et de la répartition des redevances au sein des sociétés du CCL	Formulation et diffusion de règles normalisées de répartition des redevances – amélioration de la capacité de traitement et de répartition des redevances par les organismes de gestion collective	Le rapport final, y compris les examens et analyses des matériels et discussions avec les parties prenantes concernées ainsi que les recommandations en vue d'un système d'échantillonnage commun et des règles harmonisées de répartition des redevances, a été achevé.	***
Mise en œuvre d'un système d'échantillonnage rentable compte tenu des particularités fonctionnelles de chaque territoire	Établissement et diffusion de procédures d'échantillonnage – facilité d'établissement d'un registre régional à l'usage des organismes de gestion collective	Une méthode d'examen des systèmes d'échantillonnage actuels a été proposée; elle servira de base à une procédure régionale.	***
Formation à l'utilisation des nouvelles règles et de la méthode d'échantillonnage	Compréhension et utilisation avérées des nouveaux systèmes (règles et échantillonnage) par le personnel des organismes de gestion collective – insertion des procédures dans les flux de travail.	Aucune mesure ne peut être prise ici en raison du retard mis à achever les éléments de la tâche susmentionnée.	NE

⁸ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Détermination du potentiel des industries de la création au moyen de l'analyse économique et de la gestion pratique	Élaboration de projets de recherche ou commerciaux; mise en place de mécanismes de suivi des résultats dans le secteur de la création; publications et manuels spécialisés.	Cette partie du projet a été achevée. Voir à l'annexe VIII du document CDIP/6/2 pour les détails.	NE
Gestion collective dans un environnement en réseau conformément aux normes internationales en vigueur	Application d'ici à novembre 2010 par les organismes de gestion collective en réseau de règles administratives conformes aux normes internationales	La conception d'un logiciel WIPOCOS amélioré et l'élaboration du système de bases de données du WAN viennent de commencer. Il est trop tôt pour faire une évaluation de leur état d'avancement. Pour de plus amples informations, prière de se référer au "Calendrier d'exécution provisoire révisé" à l'annexe VIII du document CDIP/6/2.	AP/ NE
Mise au point d'une plate-forme informatique et création d'un centre de données.	Bases de données de neuf organismes de gestion collective harmonisées et globalement accessibles (en ligne et hors connexion) à partir de tous les organismes du réseau, d'ici à septembre 2011	Idem	AP/ NE
Mise en place d'un système commun d'enregistrement, d'un bon rapport coût efficacité et facilement accessible, aux fins du recensement des œuvres et des titulaires de droits	Possibilité pour chaque organisme du réseau d'avoir accès aux bases de données internationales et d'enregistrer les œuvres et les parties concernées, d'ici à octobre 2011.	Idem	AP/ NE

[L'annexe VIII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_10_05
<u>Titre</u>	Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional.
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 2 209 000 francs suisses Dépenses de personnel : 882 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Avril 2009
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur du développement Liens avec les programmes 8, 9, 10, 11, 14, 15, 17 et 19 de l'OMPI
<u>Brève description du projet</u>	Eu égard à la reconnaissance de la propriété intellectuelle comme instrument efficace de promotion de la créativité et de l'innovation, et de stimulation de la compétitivité des entreprises et des pays, ce projet vise à élaborer un ensemble cohérent de politiques et de stratégies à l'intention tant des institutions que des entreprises, y compris des instruments et mécanismes destinés aux organismes de propriété intellectuelle, aux niveaux national, sous régional et régional, et aux institutions d'appui aux entreprises, l'objectif étant de renforcer l'efficacité et l'utilisation du système de la propriété intellectuelle aux fins du développement des pays les moins avancés et des pays en transition grâce à la réalisation de leurs objectifs à cet égard.

<u>Chefs de projet</u>	Mme Francesca Toso (éléments 1 et 2 du projet); et M. Guriqbal Singh Jaiya (élément 3 du projet)
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u>	<p><i>Objectif stratégique III, programme 9 :</i> En particulier les résultats escomptés pour les pays d’Afrique, la région arabe, la région Asie-Pacifique, la région Amérique latine et Caraïbes ainsi que les pays les moins avancés, notamment l’élaboration et l’adoption de politiques et de stratégies nationales de propriété intellectuelle qui s’alignent avec les plans et les priorités nationaux de développement. Le projet vise à contribuer à la réalisation des résultats escomptés.</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 30 :</i> Le projet est lié à tous les objectifs et résultats escomptés du programme 30.</p>
<u>État d’avancement du projet</u>	<p>Conformément aux objectifs stratégiques susmentionnés et à la recommandation n° 10 du Plan d’action pour le développement, le projet vise à renforcer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle dans les pays en développement et les moins avancés grâce à une méthode normalisée et intégrée d’élaboration des politiques et stratégies dans ce domaine et de réforme et modernisation des institutions.</p> <p>C’est dans cet esprit que le projet a été structuré en trois principaux éléments, à savoir les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le premier élément visait l’élaboration d’une méthodologie uniformisée mais souple pour aider les pays en développement et les pays les moins avancés à formuler des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle qui sont alignées sur les objectifs nationaux de développement et qui cherchent à renforcer les institutions nationales de propriété intellectuelle en répondant d’une manière systématique et intégrée aux besoins spécifiques dans le domaine de la propriété intellectuelle. Formulés et expérimentés au titre du projet, les principaux éléments de cette méthodologie sont les suivants :<ol style="list-style-type: none">a) une phase de recherche (recherche documentaire par bureau et collecte de données au moyen d’une série d’interviews);b) une procédure nationale de consultation englobant toutes les institutions et tous les parties prenantes clés au niveau national; etc) une procédure de validation.

Dans le courant de l'exécution du projet, une série d'instruments ont été conçus, consolidés et validés :

- d) un questionnaire pour faciliter la conception du cadre conceptuel de la stratégie de propriété intellectuelle et visant à : a) évaluer l'état actuel du système national de propriété intellectuelle; b) définir des objectifs stratégiques et des axes prioritaires conformes aux objectifs nationaux de développement; et c) identifier l'interface de la propriété intellectuelle avec les priorités nationales sectorielles et de développement;
- e) des lignes directrices à l'intention des consultants nationaux et des experts internationaux chargés de formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle, y compris des modèles proposés de création d'équipes d'experts, des mandats détaillés, des canevas pour suivre l'état d'avancement des projets et donner des conseils pas à pas sur chaque phase clé ainsi que des directives pour l'organisation et la conduite de réunions de consultation nationales avec des partenaires clés; et
- f) une feuille de route visant à aider les consultants nationaux à rédiger la stratégie en matière de propriété intellectuelle.

Tous les instruments sont disponibles en anglais, espagnol et français.

En cours dans cinq pays pilotes (République dominicaine, Mongolie, Moldova, Tanzanie et Mali), la procédure de pilotage a été lancée en mai 2011 dans le sixième pays (Algérie). Le retour d'information sur l'exécution du projet dans chaque pays a été analysé et utilisé pour peaufiner et consolider davantage les instruments du projet et la méthodologie globale.

En ce qui concerne l'élément régional et sous-régional du projet, un processus de consultations nationales sur l'Administration régionale proposée des brevets pour les Caraïbes est en cours dans les 14 pays membres de la CARICOM. Une réunion des chefs d'offices de propriété intellectuelle a eu lieu en avril 2011 pour évaluer les résultats des consultations nationales en vue de faciliter une éventuelle position commune. À ce jour cependant, trois pays seulement ont achevé la phase de consultations nationales tandis que les autres sont convenus de poursuivre le processus et de chercher l'assistance nécessaire par le truchement de l'OMPI et du Secrétariat de la CARICOM.

Pour ce qui concerne l'élément "PME" du projet, six pays pilotes ont été retenus pour mettre en œuvre une méthode de réalisation d'enquêtes ou d'études nationales sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME. Il s'agit des pays suivants : Brésil, Inde, Jordanie, Pologne, Afrique du Sud et République-Unie de Tanzanie. Dans ce contexte, les activités ci-après ont été mises en œuvre :

	<p><i>Études nationales sur la propriété intellectuelle et les PME</i></p> <p>Des études nationales sont en cours ou terminées dans ces six pays. La Pologne et la Tanzanie ont soumis le rapport final; l'Inde a elle soumis le deuxième projet de rapport. L'étude avance bien au Brésil et en Afrique du Sud. Il est prévu que les études seront terminées et les rapports soumis à l'OMPI avant la fin de l'année.</p> <p><i>Adaptation/traduction des publications sur les PME</i></p> <p>Les travaux liés à l'adaptation et à la traduction des publications sur les PME ont été achevés ou se trouvent à différents stades d'avancement dans les pays concernés. Ils ont pris fin en Pologne, sont en cours d'examen final en Inde et à différents niveaux d'avancement dans les autres pays. Il est prévu que cette tâche sera terminée avant la fin de l'année.</p> <p><i>Programmes de formation de formateurs</i></p> <p>Des programmes de formation de formateurs ont été organisés en Inde et en Pologne et le seront dans les autres pays durant la seconde moitié de cette année. L'exécution du projet dans le sixième pays commencera en janvier 2012 à la demande de ce pays.</p> <p><i>IP Panorama</i></p> <p>Les travaux relatifs aux versions française et espagnole d'IP sont terminés.</p> <p><i>Conférence internationale</i></p> <p>Une conférence internationale visant à faire le point sur les études et à proposer des mesures et des stratégies de suivi, initialement prévue en novembre puis en décembre 2010, aura finalement lieu pendant le premier trimestre de 2012.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p><i>Stratégies nationales de propriété intellectuelle</i></p> <p>De l'exercice pilote, un groupe d'experts nationaux formés a émergé qui, dans quelques cas, ont déjà été invités à participer à la formulation de stratégies de propriété intellectuelle dans d'autres pays (notamment en Amérique latine).</p> <p>Les outils mis au point dans le cadre de ce projet à l'intention des pays pilotes sont également utilisés dans le cadre de quelques activités de coopération en cours de l'OMPI, en particulier dans celui des exercices de planification à l'échelle nationale où ils sont utilisés pour donner des informations stratégiques utiles.</p>

Les retours d'information de pays pilotes semblent indiquer que les institutions de propriété intellectuelle sont renforcées par le processus de formulation de stratégies de propriété intellectuelle qui encourage une plus grande coordination et collaboration entre toutes les principales parties prenantes, y compris les pouvoirs publics, le secteur privé, les milieux universitaires et les institutions de recherche-développement.

Il ressort d'autres enseignements importants tirés du processus de pilotage, en particulier des premiers pays pilotes où le projet a déjà bien avancé (République dominicaine, Mongolie et Moldova), que :

- a) le succès du projet dépend en grande partie du sentiment d'appropriation du pays, de l'attachement des pouvoirs publics au processus de formulation de stratégies et du juste choix de consultants nommés pour diriger la phase de pays pilote. À cet égard, la méthodologie a été peaufinée pour veiller à ce que le travail soit fait par une équipe nationale d'experts possédant une connaissance parfaite de la situation économique, sociale, politique et infrastructurelle du pays, accompagnée d'un consultant international consultant (si possible de la même région) qui peut donner des conseils additionnels et faire des recommandations durant le processus de formulation de stratégies de propriété intellectuelle;
- b) les réunions de consultations nationales avec une participation à grande échelle et active de toutes les principales parties prenantes de la propriété intellectuelle sont d'une très grande importance pour obtenir l'acceptation de la stratégie proposée et de l'engagement politique au niveau le plus élevé en vue de sa mise en œuvre; et
- c) les outils du projet actuellement utilisés qui ont découlé d'une soigneuse révision fondée sur les retours d'information des premiers pays sont acceptés et utilisés avec une plus grande confiance par les autres pays pilotes.

Élément régional et sous-régional

Bien que 11 des 14 pays des Caraïbes n'aient pas encore achevé les consultations nationales sur la création proposée d'une Administration régionale des brevets, ils sont tous d'accord pour dire que la procédure consultative pourrait être en cours et qu'il ne serait donc pas nécessaire qu'elle soit terminée avant la présentation d'une proposition aux Ministres. Ils sont également d'accord pour dire que les questions mises en relief dans les positions de pays pourraient servir d'assise aux négociations sur la création d'un système d'administration régional des brevets.

Élément PME

A ce stade, il est trop tôt pour recenser les principaux enseignements. L'impact du programme et les réussites feront partie de l'évaluation du projet dès que tous les pays auront communiqués les résultats.

<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p><i>Stratégies nationales de propriété intellectuelle</i></p> <p>Sans la participation active de toutes les principales parties prenantes, il serait impossible de créer les conditions requises pour expérimenter avec succès la méthodologie à l'échelle nationale. En vue d'atténuer ce risque, un aspect essentiel du projet consiste à impliquer toutes les parties prenantes au projet dès son lancement et ce, au moyen d'une série de réunions, d'interviews et de consultations nationales.</p> <p>Un autre risque peut être lié à la composition de l'équipe nationale d'experts où un manque d'expérience pertinente et une disponibilité limitée pour faire le travail pourraient fortement entraver le processus. S'il est vrai que la principale responsabilité des parties prenantes est de trouver des personnes dotées des compétences appropriées pour servir de consultants (voir le document CDIP/3/INF/2), ce risque n'en a pas moins été atténué en soulignant des avantages qu'offrent la nomination d'une équipe pluridisciplinaire d'experts (droit, économie, élaboration de politiques) et la désignation d'un coordonnateur ayant le temps et le dynamisme nécessaires pour diriger le projet.</p> <p><i>Élément régional et sous-régional</i></p> <p>Le processus de création d'une Administration régionale des brevets pour les Caraïbes est retardé par les obstacles rencontrés dans quelques pays pour effectuer les consultations nationales requises. Toutefois, le risque de voir ce retard se prolonger est atténué par l'assistance technique que fournit directement à ces pays l'OMPI et que fournissent les autres pays de la région qui ont déjà achevé ces consultations nationales.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p><i>Stratégies nationales de propriété intellectuelle</i></p> <p>La période qui va de juillet à décembre 2011 sera axée sur l'achèvement des essais pilotes dans les cinq pays où le projet est déjà en cours et sur leur exécution dans le sixième. Sur la base du cycle moyen de huit mois appliqué dans les autres pays, il est prévu que la procédure de formulation d'une stratégie en matière de propriété intellectuelle dans le sixième pays sera complètement terminée au premier trimestre de 2012.</p> <p>La réunion d'experts destinée à valider les expériences de pays (comme indiqué dans le dernier rapport sur l'état d'avancement des projets (CDIP/6/2)) n'aura donc pas lieu avant février 2012 de manière à disposer du temps nécessaire pour organiser la réunion, une fois achevée la phase pilote nationale (celle-ci a beaucoup avancé dans le dernier pays).</p> <p>Un suivi de la gestion du projet sera nécessaire jusqu'à la clôture effective de ce projet durant le premier trimestre de 2012. Des ressources suffisantes pour financer les activités pendant ce trimestre sont disponibles dans le cadre du projet.</p>

<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p><i>Stratégies nationales de propriété intellectuelle</i></p> <p>En vertu du plan de travail actuel, il est prévu que la méthodologie proposée sera validée durant le premier trimestre de 2012 tant par les travaux des pays pilotes que par la réunion d'experts. Dès lors que nous tirons les leçons et consolidons les expériences du projet, la méthodologie proposée sera offerte, sur la base de l'évaluation finale de la méthodologie, à d'autres pays en dehors du groupe pilote.</p> <p><i>Élément régional et sous-régional</i></p> <p>Une réunion en septembre 2011 des chefs des offices de propriété intellectuelle des Caraïbes a pour objet d'arrêter les délais de soumission des rapports de pays sur les consultations nationales afin de permettre aux Ministres de valider les positions de pays.</p> <p><i>PME</i></p> <p>Analyser les conclusions des études pilotes; évaluer l'efficacité de la méthode d'étude</p> <p>Formuler et proposer aux États membres des recommandations de politique appropriées afin de renforcer la capacité des PME et des institutions d'appui aux PME en matière de gestion de la propriété intellectuelle</p> <p>Examiner l'efficacité des programmes de formation des formateurs, y apporter des améliorations, le cas échéant, et étendre la portée régionale de ces programmes.</p>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>1. <i>Stratégies nationales de propriété intellectuelle</i></p> <p>L'exécution du projet avance comme prévu dans cinq des six pays et devrait prendre fin d'ici au mois de décembre 2011, le projet dans le sixième devant être achevé durant le premier trimestre de 2012. De juillet 2011 jusqu'à la date d'achèvement du projet, des conseils ne cesseront d'être donnés aux consultants dans les pays pilotes choisis. La méthodologie et les instruments continueront d'être consolidés sur la base du retour d'information des pays.</p> <p>Une fois la phase des pays pilotes terminée, une réunion d'experts sera convoquée (février) pour discuter des avantages et des éventuels inconvénients de la méthode proposée et parvenir ainsi à perfectionner et à consolider les instruments du projet et l'approche stratégique générale globale.</p>

	<p>2. <i>Élément régional et sous-régional</i></p> <p>Bien que l'exécution pratique du projet ait été retardée pour les raisons susmentionnées, le projet n'en a pas moins jeté les bases techniques de la création d'un système régional d'administration des brevets pour les Caraïbes qui deviendra opérationnel dès que les positions de pays auront été soumises et que les négociations en faveur d'une Convention sur la création de ce système seront terminées.</p> <p>3. <i>PME</i></p> <p>L'exécution du projet avance comme prévu et devrait, sauf pour un pays, prendre fin d'ici au mois de décembre 2011.</p>
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2011 : 36,3%.
<u>Rapports précédents</u>	Deux rapports consacrés au projet ont été soumis au CDIP : 1. le document CDIP/4/2, annexe VIII, soumis à la quatrième session tenue en novembre 2009; et 2. le document CDIP/6/2, annexe IX, soumis à la sixième session, tenue en novembre 2010.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet</u> ⁹ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Méthode normalisée, mais souple, de formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle	Mise à l'essai de la méthode dans six pays pilotes	Le processus est en cours dans cinq pays pilotes et a été lancé en mai 2011 dans le dernier d'entre eux.	***
	Instruments de référence, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'évaluation des besoins validés dans six pays	Instruments de référence, audit de la propriété intellectuelle, évaluation des besoins et autres instruments de projet utilisés dans cinq pays et validés sur la base des retours d'information de tous les pays pilotes. Tous les documents relatifs au projet sont disponibles en anglais, espagnol et français.	***
	Experts nationaux formés à l'application de la méthode proposée	24 experts formés dans les six pays pilotes; 20 experts travaillant à temps plein dans cinq pays	****
	Cadre stratégique national pour la propriété intellectuelle rédigé dans six pays	Projets de cadres de stratégies de propriété intellectuelle dans trois pays; phase de recherche et de consultation phase toujours en cours dans les trois autres pays	**

⁹ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ⁹ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Renforcement des institutions régionales et sous-régionales qui traitent de la propriété intellectuelle	Base technique pour la création d'une Administration régionale des brevets pour les Caraïbes	Étude de faisabilité pour la création d'une Administration régionale des brevets des Caraïbes achevée; consultations nationales dans trois pays	**
Méthode normalisée de réalisation d'enquêtes ou d'études sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME	Validation de la méthode par les groupes d'experts et essais sur le terrain de la méthode validée, à travers des essais pilotes dans six pays	Les travaux sont terminés ou ils ne sont pas loin de prendre fin dans les pays choisis.	***
Mise à disposition de versions traduites ou adaptées dans les langues nationales des publications de l'OMPI sur la propriété intellectuelle au service des PME	Recensement des partenaires locaux, signature d'accords, réception et approbation des projets dans les délais, autorisation de procéder à la publication	Traduction ou adaptation de la série sur la propriété intellectuelle au service des entreprises terminée ou sur le point de l'être	***
Mise à disposition d'IP PANORAMA en français et en espagnol	Recensement des partenaires, signature d'accords, réception et contrôle de qualité dans les délais des projets intérimaires et finaux, autorisation de procéder à la publication	Travaux achevés	***
Formation ou renforcement des capacités d'enseignants ou de formateurs locaux chargés de mieux faire connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la compétitivité d'une entreprise et de fournir une assistance de base concernant l'information en matière de propriété intellectuelle et les services d'enregistrement	Mise en œuvre réussie des programmes de formation évaluée au moyen d'un questionnaire adressé aux participants	Les travaux ont été achevés ou ils le seront durant la seconde moitié de 2011.	***

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Renforcement des capacités des institutions nationales de propriété intellectuelle grâce à une méthode normalisée et intégrée d'élaboration des politiques et stratégies dans ce domaine et de réforme et modernisation des institutions	Compte tenu de sa mise à l'essai réussie dans six pays pilotes, déterminer l'acceptabilité générale de la méthode en vue de son application à plus large échelle, dans tous les pays	Instruments de projet créés et/ou consolidés sur la base des retours d'information des pays pilotes. Trois cadres de stratégies de propriété intellectuelle élaborés en fonction de la méthodologie Pool de 22 consultants nationaux et de deux consultants internationaux formé à l'utilisation de la méthodologie, en anglais espagnol et français	***
Renforcement des institutions régionales et sous-régionales traitant de propriété intellectuelle	Mise en place d'au moins un mécanisme sous-régional/régional de coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle	Contributions reçues des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) au sujet de l'établissement d'un système régional de brevets Consultations nationales sur le système régional proposé de brevets achevées dans trois pays Assistance technique fournie par l'OMPI et par les trois pays qui ont déjà achevé leurs consultations aux autres États membres de la CARICOM	**
Amélioration des services d'appui en matière de droits de propriété intellectuelle offerts aux PME et offre de nouveaux services dans ce domaine	Prise en considération de la propriété intellectuelle dans la stratégie commerciale des PME garantie par des enquêtes ultérieures	Extension des essais pilotes concernant les études sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME à des pays autres que les six pays initiaux	**

[L'annexe IX suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_16_20_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et domaine public
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 16</i> : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible</p> <p><i>Recommandation n° 20</i> : Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 505 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 380 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Janvier 2010
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de l'innovation et du transfert de technologie, Secteur des marques et des dessins et modèles industriels, Secteur de la culture et des industries de la création, Secteur des questions mondiales, Secteur de l'infrastructure mondiale et Secteur du développement</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 3, 4, 8, 9 et 14 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Il est essentiel pour les entreprises, les particuliers et les États membres dans le monde entier de recenser les objets tombés dans le domaine public et de protéger contre les appropriations individuelles les objets qui sont dans le domaine public ou qui appartiennent aux membres d'une communauté. Afin de répondre aux préoccupations exprimées au sujet des recommandations n^{os} 16 et 20, le présent projet prévoit la réalisation d'une série d'enquêtes et d'études afin de mieux comprendre la notion de domaine public dans différents pays, les instruments qui ont déjà été mis à disposition pour aider à déterminer les objets tombés dans le domaine public et, dans la mesure où des renseignements pertinents sont accessibles, les incidences et les avantages d'un domaine public riche et accessible. Le projet comprend trois éléments qui permettront de traiter la question du point de vue 1) du droit d'auteur, 2) des marques et 3) des brevets, étant entendu que le texte sur les marques doit être examiné par le CDIP à sa cinquième session. Les résultats des études et des enquêtes devraient constituer une première étape dans la perspective de la</p>

	<p>poursuite des travaux, y compris l'établissement de principes directeurs ou l'élaboration d'outils visant à faciliter le recensement des objets appartenant au domaine public et l'accès à ces objets de manière à promouvoir des activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la vitalité du domaine public dans les États membres de l'OMPI.</p>
--	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Alejandro Roca Campaña</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique I, programme 1 :</i> Renforcement de la coopération entre les États membres aux fins du développement du système international des brevets; prise de conscience des principes et des pratiques juridiques du système des brevets, notamment les éléments de flexibilité prévus par le système; meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes relatives aux brevets et explications supplémentaires à cet égard.</p> <p><i>Objectif stratégique I, programme 2 :</i> Progrès réalisés dans le développement d'un cadre juridique multilatéral équilibré relatif aux marques, aux dessins et modèles industriels et aux indications géographiques.</p> <p>Meilleure compréhension par les États membres des différentes méthodes de protection et d'utilisation des indications géographiques existantes et des questions juridiques, administratives, socioculturelles et économiques qui sous tendent la mise en œuvre de ces méthodes.</p> <p><i>Objectif stratégique I, programme 3 :</i> Sensibilisation et capacité accrues des États membres dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes et amélioration des connaissances dans la gestion des actifs fondés sur la propriété intellectuelle par les entreprises du secteur de la création.</p> <p>Clarification des questions actuelles et émergentes relatives au droit d'auteur et aux droits connexes soulevées par les États membres, les industries de la création, les titulaires de droits et les utilisateurs</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 9 :</i> Des politiques et stratégies nationales de propriété intellectuelle et des plans de développement national qui soient conformes aux plans et aux priorités de développement</p> <p><i>Objectif stratégique IV, programme 14 :</i> Meilleur accès aux sources d'informations créées par les systèmes de propriété intellectuelle</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p><u>Droit d'auteur et droits connexes</u></p> <p>1. <i>Deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaires.</i> Cette nouvelle enquête approfondirait celle réalisée en 2005 sur quatre plans au moins : i) elle favoriserait un examen détaillé des besoins opérationnels relatifs aux systèmes de dépôt et d'enregistrement volontaire dans l'environnement numérique et des outils de recherche disponibles; ii) elle contiendrait des informations sur la façon dont les États membres dotés de systèmes d'enregistrement volontaire traitent la question des œuvres orphelines dans ces systèmes; iii) elle permettrait de demander des informations sur les objets du domaine public inscrits ou enregistrés; et iv) elle essaierait d'intégrer tous les États membres. L'enquête qui est maintenant terminée contient des conclusions établies à partir des données reçues par les États membres. Le résumé et les graphiques</p>

sont maintenant disponibles en ligne à l'adresse suivante :
http://www.wipo.int/copyright/en/registration/registration_and_deposit_system_03_10.html

2. *Enquête sur les systèmes privés de documentation en matière de droit d'auteur et sur les pratiques dans ce domaine*

Cette enquête couvrira l'utilisation de la documentation en matière de droit d'auteur, y compris sous la forme d'informations sur le régime des droits, produite par des entités telles que les organisations de gestion collective ou le système des Creative Commons, et d'examiner la façon dont ces systèmes recensent ou pourraient contribuer à recenser le contenu qui est protégé ou qui se trouve dans le domaine public. Elle sera publiée sur la page Web du Plan d'action pour le développement.

3. *Étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public*

Cette étude exploratoire comprend une comparaison indicative des législations nationales définissant directement ou indirectement le domaine public (du point de vue du droit d'auteur), un inventaire des initiatives et des outils, techniques et juridiques, en particulier dans l'environnement numérique, qui influent sur l'accès, l'utilisation, le recensement et la localisation des objets tombés dans le domaine public et, en dernier lieu, des recommandations concernant d'autres activités que devrait exécuter l'OMPI en ce qui concerne le domaine public sur le plan du droit d'auteur. L'étude comprend aussi une analyse préliminaire des incidences possibles d'un domaine public riche et accessible. Elle tient compte des travaux en cours au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes sur les exceptions et limitations relatives au droit d'auteur. L'étude est disponible dans six langues sur le site Web de l'OMPI (http://www.wipo.int/export/sites/www/ip-development/en/agenda/pdf/scoping_study_cr.pdf).

Une conférence sur la documentation et l'infrastructure en matière de droit d'auteur sera organisée à l'issue des deux enquêtes et de l'étude exploratoire mentionnées sous 1.1, 1.2 et 1.3 ci-dessus. La participation de représentants des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement serait financée dans le cadre du projet. Cette conférence aura lieu les 13 et 14 octobre 2011. Les préparatifs sont en cours.

Élément "marques"

Un consultant principal a été choisi pour préparer une étude sur l'appropriation illicite de signes, conformément au descriptif de projet (voir document CDIP/4/3 Rev.1). Quatorze correspondants régionaux en provenance de toutes les régions de l'OMPI ont été sélectionnés pour préparer des contributions uniformisées à étude couvrant leurs régions. Il est prévu que l'étude sera disponible durant le quatrième trimestre de 2011.

	<p><u>Élément “brevets”</u></p> <p>Une étude sur les brevets et le domaine public a été commandée à et élaborée par des experts externes dans le cadre du calendrier arrêté. Elle est disponible en anglais à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_4/cdip_4_3_rev_study_inf_2.pdf</p> <p>En ce qui concerne l'étude de faisabilité sur la situation juridique, un site Web pour le Projet relatif aux données sur la situation juridique des brevets a été créé : http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/legal_status/index.html</p> <p>Un questionnaire concernant la disponibilité des registres de brevets nationaux et des données relatives à la situation juridique des brevets a été diffusé aux offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle dont les réponses de 87 d'entre eux ont été évaluées et les résultats affichés sur le site Web susmentionné.</p> <p>L'étude de faisabilité a également été publiée sur le site Web susmentionné ainsi qu'à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/cdip_4/cdip_4_3_rev_study_inf_3.pdf</p> <p>À l'heure actuelle, le Secrétariat vérifie et complète les informations obtenues sur les registres nationaux de brevets au moyen du questionnaire et il envisage d'élaborer un prototype de portail Web pour accéder auxdits registres sur la base de ces informations.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Pour ce qui est de l'étude sur la situation juridique des brevets, il a été possible de soumettre les résultats du questionnaire et de l'étude assemblés jusqu'en février 2011, au colloque technique organisé de manière conjointe sur le thème de l'accès aux médicaments, l'information en matière de brevets et la liberté d'exploitation” et tenu le 18 février 2011. Voir http://www.who.int/phi/access_medicines_feb2011/en/index.html</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Aucun</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Le budget initialement alloué à la Conférence sur la documentation et l'infrastructure en matière de droit d'auteur risque de s'avérer insuffisant au vu de l'expérience acquise avec l'organisation la Conférence sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur. Toutefois, la collaboration d'autres unités à l'OMPI a été sollicitée avec succès pour pallier cette insuffisance.</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p><u>Élément “droit d'auteur et droits connexes”</u></p> <p>1. <i>Étude exploratoire sur le droit d'auteur et le domaine public.</i> Présentée aux sixième et septième sessions du Comité, l'OMPI progressant conformément aux indications des États membres.</p>

	<p>2. Deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaires. Cette enquête est maintenant terminée et inclut des conclusions fondées sur les données reçues par les États membres. Le résumé et les graphiques ont été publiés et sont aujourd'hui disponibles en ligne.</p> <p>3. Enquête sur les systèmes privés de documentation en matière de droit d'auteur et les pratiques dans ce domaine.</p> <p>L'enquête est sur le point de s'achever et elle sera sous peu rendue accessible aux États membres.</p> <p>4. Préparer au mieux la Conférence de 2011 sur la documentation et l'infrastructure en matière de droit d'auteur afin d'offrir un cadre aux parties prenantes et aux gouvernements pour leurs discussions. La conférence est organisée à l'issue des deux enquêtes et de l'étude exploratoire mentionnées sous 1.1, 1.2 et 1.3 ci-dessus. La participation de représentants des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement serait financée dans le cadre du projet.</p> <p><u>Élément "marques"</u></p> <p>Les contributions des correspondants régionaux seront assemblées par le consultant principal qui éditera et finalisera l'étude durant le quatrième trimestre de 2011. Les résultats de cette étude pourraient servir de base à d'autres analyses et délibérations en ce qui concerne la question de savoir s'il est nécessaire d'engager une action concrète dans ce domaine. Cet élément du projet serait coordonné avec le Comité permanent du droit des marques.</p> <p>L'étude sera considérée comme définitive une fois que les États membres auront eu la possibilité de l'examiner et d'y apporter des modifications qui seront incorporées dans le projet global.</p> <p><u>Élément "brevets"</u></p> <p>L'étude sera examinée à la huitième session du CDIP. Élaboration d'un prototype de portail Web pour accéder aux registres nationaux de brevets. Mise au point de principes directeurs pour les recherches sur la situation juridique des brevets.</p>
<u>Calendrier d'exécution</u>	La mise en œuvre des trois éléments du projet est conforme à son calendrier.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin de juillet 2011 : 49,9%.
<u>Rapports précédents</u>	Un rapport consacré à ce projet a été soumis en novembre 2010 à la sixième session du CDIP (voir l'annexe X du document CDIP/6/2).

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Droit d'auteur et droits connexes

<u>Résultats du projet</u> ¹⁰ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1.1. Deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaire	Enquête achevée et publiée Nombre élevé de réponses d'États membres	Enquête achevée. Elle sera publiée sous peu sur le site Web de l'OMPI. Réponse de 80 États membres	***
1.2. Enquête sur les systèmes privés de documentation en matière de droit d'auteur et les pratiques dans ce domaine	Achèvement et publication du document dans les délais impartis Commentaires des États membres concernant l'enquête lors de sa présentation au CDIP	Enquête pas encore terminée. Examen en cours de résultats partiels Publication en instance	**
1.3. Étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public	Achèvement du document dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP Commentaires des États membres concernant l'étude lors de sa présentation au CDIP	Étude achevée, publiée et débattue par le CDIP Étude bien acceptée par les États membres qui ont demandé à la dernière session du CDIP qu'elle soit présentée à la prochaine session pour commentaires additionnels sur les résultats et conclusions	****

¹⁰ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ¹⁰ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
1.4. Conférence sur la documentation et l'infrastructure en matière de droit d'auteur	Préparatifs de la conférence Commentaires des États membres concernant la Conférence et ses résultats	Préparatifs de la Conférence en cours	***

Marques

<u>Résultats du projet</u> ¹¹ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
2. Étude sur l'appropriation illicite de signes, qui consiste en une analyse comparative factuelle des lois sur les marques d'un nombre représentatif d'États membres afin d'examiner leur façon de procéder en ce qui concerne la définition et l'application des décisions en matière d'appropriation illicite de signes qui sont la propriété de collectivités déterminées.	Préparation du projet d'étude	Consultant principal et 14 correspondants régionaux embauchés. Rapports régionaux soumis au consultant principal et assemblés	**
	Commentaires des États membres concernant l'étude	Pas encore disponibles	NE
	Version finale de l'étude	Pas encore disponibles	NE
	Examen de l'étude par le SCT	Pas encore disponibles	NE

Brevets

<u>Résultats du projet</u> ¹² (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
3.1. Étude sur les brevets et le domaine public	Finalisation du document dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP	L'étude a été commandée à des experts externes dans les délais impartis.	****
	Commentaires des États membres concernant l'enquête lors de sa présentation au CDIP	Pas encore disponibles	NE
3.2. Étude de faisabilité concernant la création d'une base de données nationale sur les registres de brevets et son rattachement au service PATENTSCOPE	Finalisation de l'étude dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP à sa huitième session	Étude finalisée. Questionnaire envoyé aux États membres. Quatre-vingt-sept (87) réponses reçues et évaluée. Résultats affichés sur le Web	**

¹¹ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

¹² Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ¹² (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	Décision prise sur la base des conclusions de l'étude	Pas encore disponibles	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Meilleure connaissance de la définition du domaine public et de la disponibilité des outils pour recenser les objets qui sont tombés dans le domaine public	Qualité des débats entre les États membres sur les études, outils et enquêtes.	Pas encore disponibles	NE
	Commentaires des États membres en ce qui concerne l'adéquation des résultats avec les problèmes soulevés dans la recommandation	Pas encore disponibles	NE
Identification de nouveaux outils ou principes directeurs à élaborer sur la base des conclusions des études	Liste des outils et principes directeurs que l'OMPI devra peut-être élaborer dans des domaines définis et qui seront mis à la disposition des États membres à la fin du projet pour évaluation	Les principes directeurs pour les enquêtes relatives à la situation juridique (recherches sur la liberté d'exploitation) sont en cours de préparation et sur le point d'être finalisées.	***

[L'annexe X suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_7_23_32_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 7</i> : Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence</p> <p><i>Recommandation n° 23</i> : Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l'innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA</p> <p><i>Recommandation n° 32</i> : Ménager au sein de l'OMPI la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 430 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 640 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Janvier 2010
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de l'innovation et du transfert de technologie, Secteur des marques et des dessins et modèles industriels, Secteur de la culture et des industries de la création, Secteur des questions mondiales et Secteur du développement</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 3, 8 et 9 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Afin de promouvoir une meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, l'OMPI se lancera dans la réalisation d'une série d'activités de collecte et d'analyse de données sur les pratiques récentes, les faits nouveaux sur le plan juridique, la jurisprudence et les recours juridiques disponibles dans certains pays et certaines régions, y compris les ententes et les collusions entre concurrents (pratiques bilatérales, notamment les contrats de licence) et les pratiques illicites unilatérales ayant des effets anticoncurrentiels (prix imposés, ventes liées, refus de traiter, dans certaines circonstances). Ces activités consisteront en des enquêtes ainsi qu'en une série de séminaires sous-régionaux et de</p>

	<p>colloques qui auront lieu à Genève et qui seront organisés afin de permettre des échanges de données d'expérience dans ce domaine. Les programmes de formation à la concession de licences dispensés par l'OMPI comporteront une partie consacrée aux aspects de la concession de licences stimulant la concurrence et aux pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la concession de licences; une réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur sera organisée. Les études et les comptes rendus relatifs à un certain nombre de réunions seront publiés. Le Guide de l'OMPI sur le franchisage sera aussi révisé et actualisé afin de tenir compte de l'interaction éventuelle entre ce modèle commercial et la législation antitrust.</p>
--	--

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. N. Pires de Carvalho</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique VII, programme 18 :</i> Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux; promotion d'un dialogue de politique bien établi entre les parties prenantes au sujet des questions mondiales</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Jusqu'ici, tous les éléments du projet sont mis en œuvre dans les délais impartis. L'introduction des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la concurrence dans les programmes de formation de l'OMPI a commencé et la révision de la brochure "Concession réussie de licences de technologie" et des échantillons de contrat entreprise. Trois des études sur la propriété intellectuelle et la concurrence, à savoir : "Interaction des institutions chargées de la propriété intellectuelle et des institutions chargées du droit de la concurrence"; "Interface entre l'épuisement des droits de propriété intellectuelle et le droit de la concurrence"; et "Analyse de la littérature économique et juridique sur les effets des droits de propriété intellectuelle en tant que barrière à l'entrée" sont achevées et la quatrième devrait être remise en octobre 2011. La deuxième réunion internationale a eu lieu en Afrique du Sud et les préparatifs ont commencé pour la tenue de la troisième au Kirghizistan. La Réunion mondiale a eu lieu en novembre 2010, le troisième colloque en juin 2011 et le dernier colloque se tiendra en octobre 2011. Les deux études sur les mesures destinées à traiter l'interface entre la législation antitrust et les accords de franchise et sur les licences obligatoires accordées par les États membres de l'OMPI pour lutter contre les utilisations anticoncurrentielles des droits de propriété intellectuelle ont été finalisées. Le dernier élément (publications) sera mis en œuvre à la fin du projet. Les indicateurs d'exécution permettent de conclure que le projet connaît une mise en œuvre réussie.</p> <p>Pour ce qui est des résultats, on peut conclure que le projet a déjà commencé à contribuer au renforcement de la coopération et de la coordination des activités entre les administrations chargées de la propriété intellectuelle et les autorités chargées de la concurrence dans un certain nombre d'États membres. À cet égard, deux États membres ont fait savoir que leurs administrations chargées de la propriété intellectuelle et de la concurrence ont formellement décidé de combiner leurs actions dans les domaines d'intérêt commun.</p> <p>Deux grandes difficultés ont été rencontrées dans le courant de l'exécution du projet. En effet, les deux études n'avaient pas fait l'objet d'un nombre suffisant de réponses (moins de 20% des États membres ont répondu) et la situation politique avait rendu impossible la tenue comme prévu d'une réunion régionale à Damas en Syrie. En ce qui concerne les enquêtes, le CDIP, en novembre 2010, a prolongé le délai (mais une seule réponse additionnelle a été obtenue. En ce qui concerne le séminaire, il a été reporté à 2012 (les ressources non dépensées ont été utilisées pour organiser une table ronde sur la propriété intellectuelle et la concurrence à Rio de Janeiro et elles financeront une table ronde additionnelle en septembre 2011 à Singapour).</p>

<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Le principal objectif du projet est de mieux faire connaître le lien entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence. Des progrès ont été accomplis dans ce sens, comme le prouvent deux demandes d'assistance technique émanant d'États membres (hormis celles déjà reçues pendant la première phase). En outre, dans plusieurs États membres les administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle et de la concurrence ont entrepris des activités de coordination sur des questions revêtant un intérêt commun. L'organisation par l'OMPI de réunions au cours desquelles ces administrations ont été invitées à participer ensemble a été un solide facteur de persuasion qui les a amenées à chercher une démarche commune pour aborder les questions relevant de leurs mandats respectifs.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Durant la première phase du projet, nous avons déjà observé dans plusieurs États membres un manque de coopération et de coordination entre les administrations chargées de la propriété intellectuelle et celles chargées de la concurrence. Une des études a porté sur cette question. La nature favorisant la concurrence de la propriété intellectuelle et la manière d'utiliser le droit de la concurrence pour veiller à ce qu'il en soit ainsi est un autre domaine dans lequel les perceptions varient. L'atténuation résultera de débats permanents qui mettent en relief la commodité de s'attaquer aux deux domaines du droit d'une manière cohérente et coordonnée.</p>
<p>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</p>	<p>Aucune</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>À ce stade, les activités qu'il reste à achever sont déjà inscrites au calendrier et engagées, à l'exception des publications finales.</p>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>Le projet est mis en œuvre dans les délais fixés.</p>
<p>Taux d'exécution du projet</p>	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2011 : 82%.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Un rapport consacré à ce projet a été soumis en novembre 2010 pour la sixième session du CDIP (voir à l'annexe XI du document CDIP/6/2).</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet</u> ¹³ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Introduction des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la concurrence dans les programmes relatifs à la concession de licences de technologie.	Introduction effective de ces questions dans les programmes de formation; et Actualisation du guide et des outils afin d'inclure des éléments relatifs à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence.	Texte de la brochure STL déjà révisé. Version finale en cours de discussion avec le Secteur de l'innovation et du transfert de technologie. Une nouvelle brochure sera publiée avant la fin de 2011.	****
Études sur la propriété intellectuelle et la concurrence	Réalisation des études conformément au calendrier établi pour leur présentation au CDIP; et Accord général des États membres concernant l'orientation générale et les conclusions des études, lors de leur présentation au CDIP.	Trois des études sur l'Interaction des institutions chargées de la propriété intellectuelle et des institutions chargées du droit de la concurrence, l'Interface entre l'épuisement des droits de propriété intellectuelle et le droit de la concurrence et une Analyse de la littérature économique et juridique sur les effets des droits de propriété intellectuelle en tant que barrière à l'entrée sont achevées et disponibles. Une quatrième étude (sur les simulacres de procès) devrait être soumise au Secrétariat en octobre 2011 (un avant-projet a été soumis en août 2011).	****

¹³ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ¹³ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Réunions régionales ou sous-régionales sur la propriété intellectuelle et la concurrence	<p>Demande d'organisation de ce type de réunion émanant d'États membres; et</p> <p>75% des participants confirment l'utilité des réunions au regard des objectifs fixés.</p>	Le deuxième séminaire a eu lieu en avril 2011 en Afrique du Sud. Le troisième se tiendra en novembre 2011 au Kirghizistan. Un quatrième (à Damas en République arabe syrienne) a été reporté à 2012. Pas encore de données chiffrées sur l'utilité des réunions mais réponse très positive.	***
Réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur	<p>Organisation d'une conférence au premier trimestre de 2010;</p> <p>Participation importante d'un large éventail de parties prenantes à la réunion mondiale; et</p> <p>75% des participants confirment l'utilité de la réunion au regard des objectifs fixés.</p>	Réunion tenue en novembre 2010	****
Colloques sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence ayant lieu à Genève	<p>Organisation d'un colloque par semestre;</p> <p>Participation de parties prenantes compétentes et contribution à une meilleure compréhension des thèmes abordés; et</p> <p>75% des participants confirment l'utilité des réunions au regard des objectifs fixés.</p>	<p>Le deuxième colloque a eu lieu en octobre 2010 et le troisième en juin 2011 tandis que le quatrième se tiendra en octobre 2011. Aux deux derniers colloques, les participants examineront des études élaborées pour le projet (sur la propriété intellectuelle en tant qu'obstacle et sur les simulacres de procès).</p> <p>À l'unanimité, les participants ont fait part de leur intérêt pour les réunions et les sujets traités.</p>	****

<u>Résultats du projet</u> ¹³ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Réalisation d'une enquête, perfectionnement d'un Guide sur le franchisage et organisation de deux ateliers	<p>Obtention d'un nombre représentatif de réponses au questionnaire; et</p> <p>Élaboration et publication en temps voulu du Guide sur le franchisage*.</p> <p><i>* Comme indiqué dans le document CDIP/4/4, l'élaboration de l'enquête est devenue un élément indépendant.</i></p>	L'enquête à été réalisée, les réponses ont été analysées et le document correspondant a été mis à disposition. Comme indiqué lors de la réunion CDIP de novembre 2010, les réponses n'ont pas été nombreuses. Néanmoins, l'étude a été utile car elle a fourni des informations importantes. La leçon à tirer pour les futures études est que celles-ci devront s'appuyer sur des enquêtes factuelles.	****
Réalisation d'une enquête et d'une analyse sur l'utilisation des licences obligatoires pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles	Élaboration, examen avec les membres et diffusion du questionnaire et synthèse des réponses en temps voulu	L'enquête est terminée, les réponses ont été analysées et de document mis à disposition. Le même commentaire fait ci-dessus s'applique à cette enquête.	****
Publication d'études et de comptes rendus sur les réunions importantes	Publication sur la base des qualités (par exemple, étude répondant pleinement aux caractéristiques fixées) et du caractère pratique (par exemple, étude qui facilite la définition des priorités et qui présente une utilité au-delà du cercle des participants aux réunions).	Cette partie du projet sera examinée au dernier trimestre de 2011.	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Meilleure compréhension par les décideurs de l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence	Informations reçues des États membres permettant de savoir dans quelle mesure les résultats ont répondu aux préoccupations visées par la ou les recommandations	Le Secrétariat a déjà reçu, de la part des administrations chargées de la propriété intellectuelle et des autorités chargées de la concurrence de plusieurs États membres. En outre, le niveau de compréhension des questions comme indiqué aux réunions de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence au moyen d'exposés par les administrations chargées de la propriété intellectuelle et de la concurrence ainsi que de leurs interventions, est très élevé dans toutes les régions.	****

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Promotion de pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence</p>	<p>Informations reçues des participants aux programmes de formation concernant la nouvelle partie; et</p> <p>Adoption de dispositions juridiques appropriées dans les législations nationales ou régionales; adoption de lignes directrices et de recommandations au niveau national ou régional.</p>	<p>Le premier indicateur sera évalué ultérieurement.</p> <p>Le deuxième indicateur a déjà été détecté dans le cadre d'une deuxième organisation régionale qui élabore des lignes directrices sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence. Il est prévu que ce type de soutien sera étendu à d'autres États membres, à la demande.</p> <p>Aussi longtemps que les travaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et la politique de concurrence sont intégrés et que les États membres se familiarisent davantage avec leur portée et leurs objectifs, il va de soi que le nombre de demandes d'assistance augmentera. Comme toujours, ils seront traités au niveau bilatéral et de manière confidentielle même si l'élaboration de normes et de lignes directrices n'est pas une idée complètement hors contexte, sous réserve que les États membres l'approuvent.</p>	<p>***</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Possibilité d'échanger des données d'expérience nationales et régionales	Informations reçues des États membres sur les séminaires; Informations reçues des parties prenantes sur les colloques; Nombre considérable de réponses aux questionnaires [au moins 25 réponses de la part de pays développés et 35 de la part de pays en développement]; 75% des participants confirment l'utilité des réunions au regard des objectifs fixés. La réalisation de cet objectif devrait être vérifiée de nouveau au plus tard six mois après la tenue des séminaires ou colloques.	Les retours d'information positifs pendant les séminaires et les colloques ont été consensuels. Le petit nombre de réponses aux enquêtes a été en partie compensé par l'augmentation du nombre des États membres qui participent directement aux activités de projet, notamment en assistant aux tables rondes à Rio de Janeiro et à Singapour.	****

[L'annexe XI suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_19_24_27
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 19 (groupe B) :</i> Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI</p> <p><i>Recommandation n° 24 (groupe C) :</i> Demander à l'OMPI, dans le cadre de son mandat, d'étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en prenant aussi en considération l'importance du Fonds de solidarité numérique (FSN)</p> <p><i>Recommandation n° 27 (groupe C) :</i> Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d'un organe compétent de l'OMPI, des discussions axées sur l'importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d'aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 305 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 418 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Janvier 2010
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de la culture et des industries de la création, Secteur du développement et Secteur de l'infrastructure mondiale</p> <p>Liens avec les programmes 3, 9, 14 et 15 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet comprendra deux éléments, l'un consacré au droit d'auteur et à l'accès au savoir et l'autre à la numérisation des titres de propriété intellectuelle.</p> <p>Dans le cadre de l'infrastructure nécessaire pour atteindre l'objectif de l'intégration à la société numérique, le système du droit d'auteur, y compris ses éléments de flexibilité, peut jouer un rôle important en offrant l'accès aux TIC, à l'information et au savoir, contribuant ainsi à</p>

	<p>comblent la “fracture numérique”. Le premier élément du projet, concernant le droit d’auteur, vise à fournir aux États membres une source d’informations pertinentes et objectives sur les possibilités qu’offrent les nouveaux modèles de diffusion d’information et de contenus créatifs, axée sur l’éducation et la recherche, la conception de logiciels et les services d’information électroniques (tels que la presse électronique et les informations émanant du secteur public).</p> <p>Le deuxième élément du projet est consacré à la numérisation des documents nationaux de propriété industrielle en vue de créer des bases de données qui faciliteront l’accès du public aux informations générées par le système de propriété industrielle. Il vise à aider les États membres à numériser les documents sur papier aux fins dans un premier temps de la diffusion de l’information et à ‘acquérir les compétences nécessaires à la création aux offices de propriété intellectuelle de fichiers totalement électroniques qui amélioreront l’administration de la propriété intellectuelle et renforceront les services fournis par ces offices à leurs parties prenantes.</p>
--	--

<p><u>Chefs de projet</u></p>	<p>Mme Carole Croella et M. William Meredith</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique I, programme 3 :</i> Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des États membres dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes; clarification des questions actuelles et émergentes relatives au droit d'auteur et aux droits connexes soulevées par les États membres, les industries de la création, les titulaires de droits et les utilisateurs</p> <p><i>Objectif stratégique IV, programme 15 :</i> Efficacité accrue des institutions de propriété intellectuelle grâce à l'automatisation des procédures administratives; institutions de propriété intellectuelle en mesure d'accéder aux ressources mondiales et de les utiliser en recourant aux systèmes électroniques normalisés d'échange de données.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p><i>Numérisation des documents sur la propriété intellectuelle</i></p> <p>Des projets de numérisation ont été entrepris et sont en cours d'exécution dans 10 offices de la propriété intellectuelle (quatre de plus que prévu initialement), à savoir deux de la République dominicaine, du Chili, de la Colombie, du Viet Nam, de l'Azerbaïdjan, de l'Argentine, du Kenya, de la Zambie, de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et des Émirats arabes unis.</p> <p>La nature de ces projets va de la simple fourniture de logiciels et d'une assistance technique à l'engagement de fournisseurs extérieurs pour numériser de très gros fichiers rétrospectifs de données de propriété intellectuelle.</p> <p>Depuis janvier 2011, des évaluations avant projet ont été faites au Koweït et en Afrique du Sud. Le projet au Viet Nam est terminé et la collection de brevets vietnamiens est disponible, sous forme électronique en texte intégral, dans la base de données Patentscope de l'OMPI.</p> <p>Des projets de numérisation ont été sollicités par plus de 19 offices. Il n'est malheureusement pas possible de répondre à une telle demande mais des projets seront entrepris en 2011, en fonction du budget disponible.</p> <p><i>Élément droit d'auteur et accès au savoir</i></p> <p>Les projets de rapports sur les trois secteurs axés sur l'éducation et la recherche, la conception de logiciels et les services d'information électroniques ont été mis au point. Les résultats seront présentés et débattus à un atelier qui devrait se tenir en octobre 2011.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Rien à signaler</p>

<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p><i>Numérisation des documents sur la propriété intellectuelle</i></p> <p>Il existe un risque de non-disponibilité du matériel informatique nécessaire aux projets de numérisation dans certains offices. Des fonds sont prévus pour la dotation matérielle et logicielle minimum, le cas échéant.</p> <p>La numérisation des documents sur la propriété intellectuelle peut être complexe d'un point de vue technique et la qualité des résultats dépend de la qualité du système de numérisation. L'OMPI fournit le logiciel WIPOScan pour s'assurer que les projets produisent des résultats de qualité qui soient conformes aux normes de l'OMPI pour l'échange de données.</p> <p><i>Élément droit d'auteur et accès au savoir</i></p> <p>L'étude porte sur les législations, les politiques publiques et les stratégies gouvernementales, illustrée d'exemples provenant d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Toutefois, certaines de ces régions avaient parfois peu d'expérience en la matière ou n'étaient pas très avancées en ce qui concerne la pratique et les politiques publiques relatives aux domaines visés par le projet.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Les questions qui ont été identifiées ont été résolues par la direction ou elles sont en cours de l'être.</p>
<p><u>Mesures à prendre (6 prochains mois)</u></p>	<p><i>Numérisation des documents relatifs à la propriété intellectuelle</i></p> <p>Des missions d'évaluation additionnelles seront effectuées en 2011 et des projets additionnels entrepris. Leur nombre exact dépendra de la capacité du programme à donner des résultats et de la volonté des offices à entreprendre des projets.</p> <p><i>Élément "droit d'auteur et accès au savoir"</i></p> <p>Rapport à mettre au point</p>
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p><i>Numérisation des documents relatifs à la propriété intellectuelle</i></p> <p>Le projet avance selon le calendrier initialement prévu.</p> <p><i>Élément "droit d'auteur et accès au savoir"</i></p> <p>Le projet a été retardé à cause de problèmes avec un organisme mais il devrait prendre fin d'ici au début de 2012.</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2011 : 31,6%.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Un rapport consacré à ce projet a été soumis en novembre 2010 à la sixième session du CDIP (voir l'annexe XII du document CDIP/6/2).</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet</u> ¹⁴ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1.1. Étude sur "l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs"	Finalisation de l'étude dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP. Commentaires des États membres concernant l'étude lors de sa présentation au CDIP	Étude en cours de finalisation. Pas encore de données chiffrées sur son utilité, mais un nouvel engagement ou la demande, par les États membres, de nouvelles activités visant à améliorer l'accès à l'information et aux contenus créatifs constitueraient des évaluations pertinentes des résultats.	**
1.2. Étude de faisabilité concernant de nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI : "Utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs"	Finalisation de l'évaluation dans les délais impartis et selon la qualité requise dans le cahier des charges pour présentation au CDIP Commentaires des États membres concernant l'évaluation lors de sa présentation au CDIP	Élément du projet à prendre en considération au début de 2012	**
2.1. Plans d'exécution du projet	Définition en temps utile des plans d'exécution du projet et acceptation par les pays bénéficiaires	Les plans d'exécution du projet sont préparés dans le cadre du lancement de chaque projet, dans chaque pays.	**

¹⁴ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ¹⁴ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
2.2. Numérisation des données à partir des documents sur papier sur la propriété intellectuelle	Étapes atteintes dans les délais et acceptation des produits intermédiaires obtenus	Les projets menés dans 10 offices évoluent comme prévu.	***
2.3. Création d'une nouvelle base de données ou introduction des données numérisées dans les bases de données existantes	Étapes atteintes dans les délais et acceptation des produits intermédiaires obtenus	De nouvelles bases de données sont créées dans les offices participants; les données seront intégrées dans la base PATENTSCOPE lorsque les projets seront terminés.	**
2.4. Mise en place des bases nécessaires à l'exploitation et à la mise à jour des bases de données grâce à la numérisation de façon continue de nouveaux documents.	Au moins pendant les cinq années qui suivent l'introduction des nouvelles données, mise à jour de la base de données par un personnel local compétent suffisant et mise à la disposition du public du service de recherche PATENTSCOPE de l'OMPI.	Trop tôt pour faire rapport	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
1.1. Sensibiliser les États membres aux possibilités qu'offre le système du droit d'auteur de renforcer l'accès à l'information et aux contenus créatifs et de contribuer ainsi au développement	<p>a) Qualité des échanges entre les États membres en ce qui concerne l'étude et ses conclusions;</p> <p>b) Observations, durant les sessions du CDIP, en ce qui concerne la mesure dans laquelle les résultats obtenus répondent aux préoccupations soulevées dans les recommandations; et</p> <p>c) Évaluation, par les États membres, des recommandations énoncées dans l'étude</p>	Les observations et l'évaluation seront fournies ultérieurement mais on peut s'attendre à ce que les retours d'information au sujet de la coopération et de la coordination des activités seront reçus des États membres désireux de mettre en place des stratégies et lois efficaces dont bénéficieront les utilisateurs dans trois domaines stratégiques de l'étude.	NE
1.2. Examiner et évaluer d'éventuels nouveaux engagements de l'OMPI	Débat et décision à propos de la nécessité de procéder à de nouveaux engagements pour donner suite aux recommandations	À évaluer ultérieurement	NE
2.1. Réduction de la fracture numérique entre les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA	Accès par les utilisateurs à la base de données nouvellement créée contenant les données numériques	Trop tôt pour procéder à une évaluation	NE
2.2. Augmenter la capacité de numérisation des documents et de mise à jour des bases de données contenant les informations relatives à la propriété intellectuelle	Compétences nouvelles ou renforcées permettant à l'office de la propriété intellectuelle d'exploiter les bases de données relatives à la propriété intellectuelle et de les mettre à jour de façon continue avec une aide minimale de l'OMPI	Trop tôt pour procéder à une évaluation. La formation du personnel local de l'office de propriété intellectuelle est couverte par les projets. Les résultats de cette formation sur le plan du renforcement des compétences seront évalués.	NE

[L'annexe XII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_19_30_31_01
<u>Titre</u>	Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 19</i> : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et de renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI</p> <p><i>Recommandation n° 30</i> : L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs</p> <p><i>Recommandation n° 31</i> : Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 936 000 francs suisses.</p> <p>Dépenses de personnel : 640 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Janvier 2010
<u>Durée du projet</u>	30 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de l'innovation et de la technologie, Secteur des questions mondiales et Secteur de l'infrastructure mondiale</p> <p>Liens avec les programmes 1, 14 et 18 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Ce projet vise à fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des services qui faciliteront l'utilisation de l'information en matière de brevets relatifs à une technique précise afin de favoriser l'innovation autochtone et la recherche-développement dans les PMA en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales. Afin d'atteindre ces objectifs, les éléments suivants seront mis en œuvre dans le cadre du projet :</p>

	<p>1. des rapports panoramiques sur les brevets s'appuyant sur les vastes ressources de l'information en matière de brevets permettront d'analyser des techniques particulières et les droits de propriété intellectuelle qui s'y attachent pour certains domaines de la technologie; et</p> <p>2. un service d'assistance pédagogique en ligne disponible sous la forme d'un DVD ou sur l'Internet permettra de se former à l'utilisation et à l'exploitation de l'information en matière de brevets, en mettant particulièrement l'accent sur l'élaboration de rapports techniques et de rapports de recherche en matière de brevets semblables aux rapports panoramiques sur les brevets.</p> <p>Des conférences, comprenant des ateliers et des cours de formation, seront organisées à l'intention des utilisateurs et en particulier à l'intention du personnel des centres de technologie et d'appui à l'innovation afin d'échanger des données d'expérience et les pratiques recommandées concernant l'utilisation de l'information en matière de brevets et afin d'acquérir des compétences précises telles que l'élaboration de rapports panoramiques sur les brevets par des organismes de recherche et des universités sur le plan local.</p>
--	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Alejandro Roca Campaña</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique I, programme 1 :</i> Prise de conscience des principes et des pratiques juridiques du système des brevets, notamment les éléments de flexibilités prévus par le système; meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes relatives aux brevets et explications supplémentaires à cet égard</p> <p><i>Objectif stratégique IV, programme 14 :</i> Meilleur accès aux sources d'informations créées par les systèmes de propriété intellectuelle</p> <p>Valorisation des services d'appui aux recherches en matière de brevets de l'OMPI pour les offices de propriété intellectuelle des États membres</p> <p>Meilleure utilisation de l'information en matière de brevets grâce à l'élaboration de panoramas sur les brevets et d'instruments connexes portant sur des thèmes déterminés</p> <p><i>Objectif stratégique VII, programme 18 :</i> Des ressources particulières et concrètement utiles à but d'information associant analyse de la politique à suivre et utilisation renforcée de l'information en matière de brevets à l'intention des responsables de l'élaboration de la politique à suivre et des outils concrets favorisant l'innovation ouverte.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Une coopération a été établie avec plusieurs organisations intergouvernementales, notamment l'OMS, la FAO, le MPP, IRENA, la DNDI, l'AAT, le GIWEH et Village Earth. Cette coopération a permis de recenser plusieurs thèmes spécifiques pour les rapports panoramiques sur les brevets :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) rapport panoramique sur l'antirétroviral Ritonavir (en coopération avec le MPP; rapport présenté); ii) rapport panoramique sur l'antirétroviral Atazanavir (en coopération avec le MPP; rapport présenté); iii) fabrication de vaccins (en coopération avec l'OMS, dans le cadre de son initiative pour la recherche de vaccins); rapport en cours d'établissement); iv) résistance à la salinité, en tant qu'exemple d'une <i>technologie d'adaptation</i> face au changement climatique (en coopération avec la FAO et l'AATF; le cahier des charges est en cours d'élaboration); v) utilisation de l'énergie solaire pour la cuisson des aliments (initiative de l'OMPI; rapport présenté); vi) utilisation de l'énergie solaire pour la climatisation (initiative de l'OMPI; rapport présenté); vii) techniques de dessalement et utilisation d'énergies renouvelables (coopération avec l'IRENA, le GIWEH; rapport en cours d'élaboration); viii) technologies appropriées (en coopération avec Village Earth; le cahier des charges est en cours d'élaboration); ix) diagnostic VIH (MPP; à l'étude);

- x) maladies négligées (DNDI; à l'étude);
- xi) maladies non transmissibles (OMS; à l'étude);
- xii) technologies faisant intervenir des ressources phylogénétiques couvertes par le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; à l'étude);
- xiii) technologies d'appareil auditif (OMS; à l'étude); et
- xiv) chaises roulantes pour le milieu rural (OMS; à l'étude).

Un site Web dédié a été créé qui fournit des informations sur les travaux en cours et comprend un assemblage de liens avec les rapports panoramiques sur les brevets établis par d'autres institutions et publiés sur l'Internet :

http://www.wipo.int/patentscope/en/programs/patent_landscapes/pl_about.html

Une lettre circulaire de l'OMPI a été envoyée en avril 2011 aux missions permanentes des États membres de l'OMPI à Genève pour les tenir au courant des travaux en cours dans ce domaine et leur demander d'envoyer au Secrétariat de l'Organisation des propositions de thèmes ou de collaborer avec des institutions nationales à l'élaboration et à la production de rapports panoramiques.

En ce qui concerne la création d'un mécanisme d'apprentissage en ligne sur l'utilisation et l'exploitation d'informations relatives aux brevets, un expert en la matière a été désigné et un contrat signé avec lui en avril 2011 pour qu'il fournisse le contenu. Après un appel d'offres international, la société KINEO Limited a reçu en juillet 2011 un contrat pour formuler une stratégie de diffusion du contenu pour la formation en ligne, c'est-à-dire proposer les moyens d'enseignement les plus efficaces et mettre au point un système de diffusion du contenu, c'est-à-dire apporter le contenu et créer les éléments graphiques destinés à fournir en matière d'apprentissage une expérience vivante, interactive et attrayante. Une première réunion d'initiation au projet a eu lieu en juillet 2011 à laquelle ont participé la KINEO, l'OMPI et l'expert. Il est prévu que le mécanisme d'apprentissage en ligne sera achevé d'ici à la fin de 2011.

Des séminaires régionaux faisant la promotion du projet TISC et offrant une formation initiale sur l'appui à la technologie et à l'innovation ont eu lieu à Addis-Abeba en novembre 2010 pour 39 participants de pays africains, à Moscou en décembre 2010 pour 32 participants de pays d'Asie et d'Europe et à Buenos Aires en mars 2011 pour 150 participants. Un séminaire régional de formation additionnel a été organisé en juin 2011 avec des États membres de l'ARIPO ainsi qu'avec des États membres potentiels pour 44, tirant parti de l'appui donné par l'ARIPO aux unités de la propriété intellectuelle en Afrique.

<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Le rapport précédent sur l'état d'avancement du projet a considéré comme un risque le manque de compétences thématiques de l'OMPI pour ce qui est de l'élaboration du cahier des charges relatif aux rapports panoramiques sur les brevets ainsi que la demande de ces rapport de la part des bénéficiaires potentiels. La collaboration avec diverses organisations partenaires extérieures s'est révélée mutuellement bénéfique :</p> <p>a) pour l'OMPI dans la définition de la portée de rapports panoramiques sur les brevets appropriés en mettant à profit les compétences thématiques de l'organisation partenaire; et</p> <p>b) pour l'organisation partenaire en mettant à profit les compétences de l'OMPI dans le domaine des informations sur les brevets et en obtenant des rapports panoramiques. C'est ainsi par exemple que l'examen de la portée potentielle des rapports panoramiques et l'évaluation des rapports établis ont en général fait beaucoup mieux comprendre ce que sont la nature et l'utilité de ces informations. Plusieurs organisations partenaires ont ensuite soumis des propositions portant sur l'établissement de rapports additionnels. La collaboration relative à l'établissement de rapports panoramiques sur les brevets semble par conséquent être un mécanisme efficace de promotion de la valeur et de l'utilisation des informations sur les brevets parmi les organisations et d'amélioration de leurs compétences dans le domaine d'exploitation de ces informations.</p> <p>Les séminaires régionaux non seulement impartissent une formation à l'accès aux bases de données techniques et sujets apparentés mais aussi servent de plate-forme à l'échange d'expériences entre les pays lorsqu'il s'agit de mettre en place et de fournir des services d'appui à l'innovation et à la technologie. Les demandes adressées par les États membres en faveur de la création de centres d'appui à l'innovation et à la technologie et l'intérêt qu'ils y portent n'ont jamais cessé de s'intensifier après les séminaires régionaux.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>S'agissant de l'exercice biennal en cours, il n'y a jusqu'ici plus aucun risque puisqu'il a été possible de recenser un nombre suffisant d'organisations partenaires prêtes à collaborer avec l'OMPI dans ce domaine. Toutefois, ces partenaires étaient pour la plupart basés à Genève ou prenaient part régulièrement à des réunions à Genève, ce qui facilitait les premiers contacts. Quant au prochain exercice biennal, le principal problème serait de communiquer davantage, c'est-à-dire de déclencher une demande ou un intérêt pour cette collaboration de la part d'institutions dans des pays en développement.</p> <p>S'agissant de l'apprentissage en ligne, de longues négociations avec la KINEO se sont soldées par un léger retard mais tout porte à croire que le mécanisme sera prêt d'ici à la fin de 2011.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune</p>

<u>Mesures à prendre</u>	D'autres rapports panoramiques sur les brevets seront sous-traités une fois finalisés les cahiers des charges. Des conférences régionales pour les TISC dans les Républiques de l'Asie centrale et pour les pays francophones africains sont prévues pour la fin de 2011.
<u>Calendrier d'exécution</u>	<p>En raison du lancement tardif du projet, son exécution connaît un certain retard. Vu le coût élevé que représente chaque rapport, il se peut que 10 seulement soient disponibles.</p> <p>La mise en place du service d'apprentissage en ligne est légèrement en retard mais elle devrait être terminée comme prévu d'ici à la fin de 2011.</p> <p>Les conférences régionales se déroulent dans les délais prévus.</p>
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2011 : 81,6%.
<u>Rapports précédents</u>	Un rapport consacré à ce projet a été soumis en novembre 2010 pour la sixième session du CDIP (voir à l'annexe XIII du document CDIP/6/2).

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ¹⁵ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Rapports panoramiques sur les brevets accessibles sur le site Web de PATENTSCOPE.	Six rapports panoramiques sur les brevets par an rendus accessibles en 2010 et 2011, avec une qualité correspondant aux exigences du cahier des charges.	i) Nouveau site Web mis en place; ii) Quatre rapports panoramiques sur les brevets publiés sur le site Web; et iii) trente rapports panoramiques externes accessibles par le biais de ce site.	***
	Un nombre croissant de consultations enregistrées sur les pages du site Web de PATENTSCOPE contenant les panoramas des brevets	Aucune donnée n'est actuellement disponible. Des données et statistiques de l'équipe d'appui au site de l'OMPI seront fournies sous peu.	NE
Service d'apprentissage en ligne achevé et mis en œuvre	Service d'apprentissage en ligne publié sur DVD et distribué et mis à disposition sur le site Web de PATENTSCOPE – 18 mois après le commencement du projet.	Un expert en la matière a été embauché qui rédige actuellement le contenu. L'entreprise choisie l'a été sur la base d'un appel d'offres pour fournir d'ici à la fin de 2011 une stratégie et un système de mise en œuvre du contenu.	***

¹⁵ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ¹⁵ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Conférences régionales achevées	À la fin de la conférence, les participants seront priés de répondre à des enquêtes visant à évaluer la satisfaction des utilisateurs et à déterminer si les objectifs ont été atteints.	Des formulaires d'évaluation ont été remplis et rassemblés après chaque conférence. Le taux général de satisfaction est supérieur à la note moyenne "bon". Le nombre de demandes en faveur de la création de centres d'innovation et de transfert de technologie a considérablement augmenté après ces conférences.	***

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Meilleure compréhension par les entreprises et les décideurs des pays en développement des tendances essentielles dans des domaines technologiques particuliers et de leurs effets sur l'activité économique et la société	30% des entreprises et des décideurs des pays en développement ayant utilisé les nouveaux panoramas de PATENTSCOPE, confirment que ceux-ci leur ont permis de recenser certains domaines de la technologie de façon soit à exploiter, soit à acheter la technologie et le savoir-faire, soit à concéder des licences relatives à ces dernières; ces données seraient établies au moyen d'une étude portant sur PATENTSCOPE.		NE

<p>Meilleure compréhension de l'information en matière de brevets, en particulier de la question de savoir comment, pourquoi et où effectuer une recherche</p>	<p>Un questionnaire destiné aux utilisateurs et portant sur l'utilité du service d'apprentissage sera disponible (sur DVD et sur l'Internet), afin que les utilisateurs puissent évaluer leur compréhension de l'information en matière de brevets.</p>	<p>Aucune donnée n'est actuellement disponible mais des questionnaires d'évaluation sont en cours d'élaboration et ils seront envoyés aux offices de propriété intellectuelle et centres de technologie et d'appui à l'innovation pour qu'ils les distribuent à leurs utilisateurs.</p>	<p>NE</p>
<p>Utilisation et exploitation plus efficaces de l'information en matière de brevets</p>	<p>Six mois après la conférence régionale, les participants seront priés de répondre à une enquête de suivi en décrivant tout fait nouveau survenu en rapport avec les connaissances, les pratiques en matière de recherche et les services généraux.</p>	<p>Aucune donnée n'est actuellement disponible mais des questionnaires d'évaluation sont en cours d'élaboration et ils seront envoyés aux offices de propriété intellectuelle et centres de technologie et d'appui à l'innovation pour qu'ils les distribuent à leurs utilisateurs.</p>	<p>NE</p>

[L'annexe XIII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_33_38_41_01
<u>Titre</u>	Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 33</i> : Demander à l'OMPI d'élaborer un mécanisme efficace d'examen et d'évaluation annuel, en vue d'analyser l'ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l'assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant</p> <p><i>Recommandation n° 38</i> : Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement</p> <p><i>Recommandation n° 41</i> : Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 647 000 francs suisses.</p> <p>Dépenses de personnel : 114 330 francs suisses.</p>
<u>Début du projet</u>	Janvier 2010
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de l'administration et de la gestion, Secteur du développement, Division de l'audit et de la supervision internes et Division de l'économie et des statistiques</p> <p>Liens avec tous les programmes de l'OMPI</p>
<u>Breve description du projet</u>	i) concevoir, élaborer et mettre en œuvre un cadre axé sur les résultats, durable et cohérent, pour appuyer le suivi et l'évaluation de l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement. Ce cadre sera compatible avec le cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'Organisation et faire partie intégrante de celui-ci. Il sera le résultat de consultations approfondies avec les parties prenantes afin de garantir, d'une part, qu'il réponde aux besoins de ces derniers en matière d'information et, d'autre part, que le Secrétariat s'acquitte de ses obligations redditionnelles en ce qui concerne ses activités et leur incidence sur le développement et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Ce processus consultatif permettra également

	<p>à l'ensemble des parties prenantes de s'approprier ce cadre et d'en assurer par la suite la durabilité une fois le projet mené à terme. Ce cadre répondra au besoin de l'Organisation en ce qui concerne la mise en place d'un instrument visant à améliorer la gestion des ressources, notamment pour ce qui est de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement, et l'utilisation efficace et rationnelle de ces ressources en vue d'obtenir des résultats concrets et positifs en matière de développement;</p> <p>ii) viser à renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement; et</p> <p>iii) effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération pour le développement afin de jeter les bases de travaux futurs.</p>
--	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>Mme Maya Bachner</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique IX, programme 22 :</i> Renforcement dans toute l'Organisation de pratiques cohérentes en matière de gestion de programme et de suivi des résultats et des principes de la reddition de comptes</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p><i>Élément 1 :</i></p> <p>Compte dûment tenu des conseils donnés par les experts de haut niveau en matière de gestion axée sur les résultats qui avaient été embauchés au début du projet ainsi que de l'examen effectué par un expert externe du développement et de la propriété intellectuelle de l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les cadres de gestion axés sur les résultats de l'Organisation (MTSP et P&B 2010-2011 (voir à l'annexe VI du document CDIP/6/2), plusieurs ateliers de gestion axée sur les résultats ont été organisés durant la seconde moitié de 2010. Ces ateliers visaient à renforcer les capacités de planification axées sur les résultats des chefs de programme et de leurs directeurs/cadres supérieurs à l'OMPI afin de jeter les bases d'un cadre renforcé d'évaluation et de suivi des activités de l'OMPI, notamment dans le domaine de la coopération pour le développement. Les ateliers ont porté en particulier sur l'élaboration de cadres axés sur les résultats pour l'exercice 2012-2013 et l'intégration du développement, y compris les projets et recommandations du Plan d'action pour le développement dans tous les programmes de l'OMPI.</p> <p>Neuf ateliers ont été organisés à l'intention de tous les secteurs et programmes de l'OMPI qui font directement rapport au Directeur général. Ils ont été bien accueillis par les participants (dont le retour d'information a été obtenu au moyen d'un questionnaire d'évaluation distribué après les ateliers).</p> <p>Suite aux ateliers consacrés à la gestion axée sur les résultats, un dialogue, une coopération et une formation ont continué avec les chefs de programme d'un bout à l'autre de l'élaboration du programme et budget pour 2012-2013, la priorité étant accordée à la mise au point des cadres axés sur les résultats établis durant les ateliers et l'intégration du développement, y compris les projets du Plan d'action pour le développement dans le document de programme et budget (ce dernier conformément à l'examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement (document A/48/5 Rev. approuvé par les Assemblées de l'OMPI en 2010).</p> <p>Les travaux préparatoires ont eu pour résultat des cadres biennaux renforcés axés sur les résultats et des paramètres d'évaluation pour l'exercice 2012-2013, fournissant ainsi un socle plus solide pour le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI, y compris dans le domaine de la coopération pour le développement. En outre, le</p>

	<p>développement, y compris les projets et recommandations du Plan d'action pour le développement, a été intégré dans les neuf objectifs stratégiques.</p> <p><i>Élément 2</i></p> <p>Le projet a facilité l'examen externe et indépendant des activités de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, notamment les arrangements administratifs et logistiques pour la réalisation de cet examen, y compris pour ce qui est de la visite de six pays et de la diffusion aux États membres du questionnaire élaboré par les consultants.</p> <p>Le rapport d'examen a été achevé par les consultants et soumis en août 2011 au Secrétariat. Il a été publié sur le site Web de l'OMPI (http://www.wipo.int/meetings/en/doc_details.jsp?doc_id=182842) et fera l'objet d'un débat durant la huitième session du CDIP.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Renforcement des cadres biennaux axés sur les résultats et des paramètres d'évaluation pour l'exercice 2012-2013, y compris les indices de référence et les buts, fournissant ainsi une base plus solide pour le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI, notamment dans le domaine de la coopération pour le développement. Les cadres biennaux axés sur les résultats et les paramètres d'évaluation renforcés fourniront également durant l'exercice biennal 2012-2013 une base plus solide pour la communication aux États membres et autres parties prenantes des résultats de l'Organisation par le biais des rapports sur l'exécution du programme (reddition des comptes).</p> <p>Renforcement des travaux de l'Organisation et des liens entre programmes avec les résultats escomptés au moyen de leur consolidation au niveau de l'Organisation (Programme et budget 2012-2013). Intégration dans les neuf objectifs stratégiques du développement, y compris les projets et recommandations du Plan d'action pour le développement. En témoigne la part du développement dans les résultats escomptés (40 des 60 résultats escomptés de l'Organisation ont une part de développement).</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Les risques identifiés dans le document relatif au projet lié au renforcement du cadre de planification de l'OMPI et à l'intégration du développement ont été essentiellement atténués au moyen d'une approche participative et inclusive en matière de formation et d'accompagnement pendant l'élaboration du programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013.</p> <p>Le projet poursuivra cette approche pendant la dernière partie de sa mise en œuvre, c'est-à-dire pour l'élaboration de cadres d'évaluation de pays.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune</p>

<u>Mesures à prendre</u>	L'élément du projet toujours en cours porte sur l'élaboration de cadres d'évaluation de pays. Compte tenu des initiatives en cours à l'OMPI concernant l'établissement d'un cadre pour la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle et l'élaboration de plans nationaux pour 2012-2013, les deux sous la conduite du Secteur du développement, ce projet œuvrera étroitement avec les deux initiatives pour veiller à ce que les synergies sont maximisées et les chevauchements évités.
<u>Calendrier d'exécution</u>	Compte tenu des facteurs susmentionnés, il est prévu que la mise en œuvre de la dernière partie de ce projet sera légèrement retardée, son achèvement devant avoir lieu durant la première moitié de 2012.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2011 : 67,5%.
<u>Rapports précédents</u>	Le premier rapport sur l'état d'avancement du projet a été soumis dans l'annexe VI du document CDIP/6/2 à la sixième session tenue en novembre 2010.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet</u> ¹⁶ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Conseils et orientations fournis en interne au sein du Secrétariat de l'OMPI sur l'élaboration de stratégies de programme et le cadre de gestion axée sur les résultats, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement Élaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation pour faciliter les évaluations de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement	Documents d'orientation de qualité sur la gestion axée sur les résultats mis au point et utilisés par les chefs de programme	L'élaboration du programme et budget 2012-2013 a consisté à publier une série d'instructions et de lignes directrices sur la mise en place de cadres axés sur les résultats et l'intégration du développement.	**
	Consultations approfondies avec les chefs de programme durant la préparation du plan stratégique à moyen terme et du programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013. Les chefs de programme jugent ces consultations utiles.	Des consultations approfondies ont eu lieu avec les chefs de programme durant la préparation du plan stratégique à moyen terme et du programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2012-2013 et accompagnement. Appropriation approfondie des cadres d'un bout à l'autre de l'Organisation.	***

¹⁶ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ¹⁶ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
<p>Formation du personnel de l'OMPI à la conception de cadres de gestion axée sur les résultats ainsi qu'au suivi et à l'évaluation, l'accent étant mis en particulier sur le Plan d'action pour le développement et l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement.</p> <p>Manifestations de sensibilisation aux avantages du suivi et de l'évaluation aux niveaux national et régional</p>	<p>Un système de suivi et d'évaluation facilitant l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement qui intègre pleinement les recommandations du Plan d'action pour le développement est mis en œuvre à titre pilote au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et approuvé en vue de sa mise en œuvre intégrale à compter de l'exercice biennal 2012-2013.</p>	<p>La mise en œuvre intégrale du système de suivi et d'évaluation s'intégrera harmonieusement avec celle de la planification de l'Organisation.</p> <p>Un système de suivi et d'évaluation de première génération sera mis en place durant l'exercice biennal 2012-13, tirant parti des cadres de gestion renforcés axés sur les résultats et les paramètres d'évaluation.</p>	<p>**</p>
	<p>80% des membres du personnel de l'OMPI occupant des postes de gestion de premier plan sont formés à la gestion axée sur les résultats, l'accent étant mis sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement.</p>	<p>Neuf ateliers de gestion axée sur les résultats organisés à l'intention des chefs de programme et de leurs cadres supérieurs, y compris tous les secteurs et programmes faisant directement rapport au Directeur général</p>	<p>***</p>
	<p>40 pays représentant toutes les régions (un équilibre régional approprié sera recherché) bénéficient d'activités de sensibilisation et en sont satisfaits.</p>	<p>Pas encore disponibles</p>	<p>NE</p>
<p>Examen des activités d'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement</p>	<p>L'examen des activités d'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement est présenté au CDIP, qui entérine les conclusions et les recommandations des rapports correspondants.</p>	<p>Examen externe indépendant achevé et présenté à la huitième session du CDIP</p>	<p>***</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>La question du développement et, plus précisément, les recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégralement prises en considération dans les documents de planification de la gestion axée sur les résultats de l'OMPI (planification stratégique, programme et budget) et des mécanismes efficaces en matière de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur la manière dont l'Organisation s'acquitte de ses obligations produisent des données détaillées sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement par l'OMPI et facilitent les évaluations de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement (recommandations n^{os} 33 et 41 du Plan d'action pour le développement).</p>	<p>Les recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégrées de manière visible au plan stratégique à moyen terme et au programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013.</p>	<p>Les recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégrées au plan stratégique à moyen terme et au programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013.</p>	<p>***</p>
	<p>Les principes du Plan d'action pour le développement sont intégrés de manière complète et visible à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et activités de l'OMPI (programme et budget de l'OMPI pour 2012-2013).</p>	<p>Les principes du Plan d'action pour le développement tels qu'ils figurent dans les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été intégrés dans les neuf objectifs stratégiques du programme et budget 2012-2013.</p>	<p>***</p>
	<p>Les projets relevant du Plan d'action pour le développement sont intégrés au cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMPI et aux cadres d'aide au développement au niveau national.</p>	<p>Des liens ont été établis entre les projets relevant du Plan d'action et les résultats escomptés du programme et budget pour 2012-2013.</p> <p>Les cadres d'évaluation de pays doivent encore être élaborés.</p>	<p>**</p>
	<p>Des données d'exécution concernant l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement sont recueillies de manière systématique et les progrès sont évalués par tous les programmes pertinents dans le cadre de l'évaluation annuelle de l'exécution du programme.</p>	<p>Les cadres de gestion renforcés axés sur les résultats et les paramètres d'évaluation pour l'exercice 2012-2013 fournissent l'assise d'une collecte plus systématique de données d'exécution fondées sur des preuves (voir ci-dessus la mise en œuvre du système d'évaluation et de suivi).</p>	<p>**</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	Des évaluations (auto-évaluations et évaluations indépendantes) des projets relevant du Plan d'action pour le développement sont réalisées conformément aux procédures établies par la Section de la gestion et de l'exécution des programmes, la Section de l'évaluation et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement.	Les auto-évaluations des projets relevant du Plan d'action pour le développement sont réalisées afin de faire rapport des progrès au CDIP, conformément aux indicateurs de résultats et aux indicateurs de réussite définis dans le descriptif de projet. Une fois achevés, les projets feront l'objet d'évaluations indépendantes.	**
	Le rapport sur l'exécution du programme informe convenablement les États membres des progrès accomplis et des résultats obtenus dans la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et de l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement.	Il est prévu que les cadres renforcés axés sur les résultats et les paramètres d'évaluation pour l'exercice biennal 2012-2013 renforceront la communication de la performance de l'Organisation aux États membres.	**
	Le CDIP reçoit des informations détaillées sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités axées sur le développement et des recommandations du Plan d'action pour le développement ainsi que des résultats obtenus pour faciliter ses décisions.	Rapports sur l'état d'avancement soumis au CDIP sur la base des informations et de l'analyse découlant des auto-évaluations des projets	**

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Amélioration des capacités au sein du Secrétariat de l'OMPI s'agissant d'assurer un suivi et une évaluation efficaces des résultats obtenus et utilisation de l'information ainsi générée par l'Organisation et ses parties prenantes afin de faciliter la prise de décisions (recommandation n° 33 du Plan d'action pour le développement).	Le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI sont axés sur les résultats et se fondent sur des données d'exécution recueillies aux niveaux national, régional et mondial.	Pas encore disponibles (elles seront évaluées en 2012-2013)	NE
	Le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI donnent des informations suffisantes pour démontrer la contribution de l'Organisation aux résultats en matière de développement.	Pas encore disponibles (elles seront évaluées en 2012-2013)	NE
	Le suivi et l'évaluation des activités de l'OMPI sont de qualité appropriée et donnent des informations utiles pour la prise de décisions.	Pas encore disponibles (elles seront évaluées en 2012-2013)	NE
	Les informations produites par le suivi et l'évaluation, y compris les enseignements qui en sont tirés, sont utilisées pour ajuster la mise en œuvre des activités et projets existants, le cas échéant, et la conception de nouvelles activités et de nouveaux projets.	Pas encore disponibles (elles seront évaluées en 2012-2013)	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Un cadre est mis au point pour l'évaluation objective et régulière de l'incidence des activités de l'OMPI sur le développement (recommandation n° 38 du Plan d'action pour le développement).	Des cadres pour l'évaluation du développement au niveau national sont en place dans six pays pilotes et l'état d'avancement de leur mise en œuvre est évalué conjointement avec les pays concernés.	Pas encore disponibles (elles seront évaluées en 2012-2013)	NE
	Des évaluations de la contribution de l'OMPI et de la propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et mondial sont conduites de manière régulière par des experts indépendants.	Pas encore disponibles (elles seront évaluées en 2012-2013)	NE

[L'annexe XIV suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_4_10_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA)
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 4</i> : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 660 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 225 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Juillet 2010
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de la coopération pour le développement et Secteur des marques et des dessins et modèles industriels</p> <p>Liens avec les programmes 2, 4, 8, 9 et 30 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet vise essentiellement à aider les petites et moyennes entreprises (PME), tout particulièrement celles qui résultent de l'association de groupes locaux d'agriculteurs et de producteurs dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA), à concevoir et exécuter des stratégies en vue d'une utilisation adéquate de la propriété intellectuelle dans la commercialisation de produits. Ainsi, le projet contribuera à promouvoir le développement des communautés locales et à renforcer les capacités, à l'échelon tant des communautés que des institutions, en s'attachant à la promotion et à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle, en particulier indications géographiques et marques.</p>

Le projet est fondé sur une proposition présentée par la République de Corée à la troisième session du CDIP (document CDIP/3/7) et approuvé, pour la première étape, à la quatrième session du comité. Tous les éléments de la proposition initiale sont abordés par le présent descriptif de projet, qui présente, toutefois, une structure plus rigoureuse pour suivre l'obtention des résultats escomptés.

L'identification par une marque est l'un des instruments les plus puissants pour renforcer la valeur commerciale des produits, mais les agriculteurs et les producteurs des pays en développement – en particulier des pays les moins avancés (PMA) – ont rarement la capacité de commercialiser leurs produits sous une marque. L'utilisation adéquate des droits de propriété intellectuelle, en particulier indications géographiques et marques, permettrait de valoriser leurs produits, d'augmenter les revenus tirés de l'exportation et d'atténuer la pauvreté. Qui plus est, des méthodes traditionnelles de production, associées à des procédés novateurs et à l'engagement des communautés locales, peuvent contribuer à fixer de nouvelles normes de développement social, économique et écologique. Les capacités institutionnelles permettant une utilisation efficace de la propriété intellectuelle, des infrastructures et des dispositifs appropriés seront également élaborés au titre du projet. En offrant un instrument pratique pour le développement des entreprises locales, le projet traduit l'esprit du Plan d'action pour le développement, orientant les activités de coopération de l'OMPI dans le cadre des priorités nationales en matière de développement.

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>Mme Francesca Toso</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique I, programme 2 :</i> Le projet contribue au résultat escompté du programme qui est de favoriser une meilleure compréhension de la part des États membres des différentes méthodes de protection et d'utilisation des indications géographiques existantes et des questions juridiques, administratives, socioculturelles et économiques qui sous tendent la mise en œuvre de ces méthodes.</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 9 :</i> Le projet est lié aux résultats escomptés ci-après du programme : i) promouvoir une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle comme outil permettant de stimuler la créativité et l'innovation et d'assurer le développement économique et social; et ii) moderniser les administrations de propriété intellectuelle axées sur le service avec une infrastructure renforcée, qui comprend la formulation et l'exécution de plans pour les indications géographiques.</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 30 :</i> Le projet est lié à tous les objectifs et résultats escomptés du programme 30.</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Conformément aux recommandations n^{os} 4 et 10 du Plan d'action pour le développement, le projet vise à aider les communautés locales dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) à concevoir et exécuter des stratégies en vue d'une utilisation adéquate de la propriété intellectuelle dans la commercialisation de produits. Le projet suit une méthode structurée qui comprend :</p> <p>a) un exercice d'analyse comparative pour évaluer le statut et le potentiel des produits choisis; b) des ateliers de renforcement des capacités avec les communautés et autorités locales pour renforcer leur connaissance de la propriété intellectuelle et leur capacité de l'utiliser plus efficacement; et c) la formulation de stratégies appropriées de propriété intellectuelle et de commercialisation de produits.</p> <p>Trois pays (Thaïlande, Panama et Ouganda) ont été choisis pour bénéficier de ce projet et ce, sur la base de critères spécifiques dont les suivants :</p> <p>a) existence d'un cadre juridique pour la protection des indications géographiques et des signes distinctifs; b) soutien et engagement politique vers le développement de la communauté locale; c) existence de mécanismes d'association des agriculteurs et producteurs locaux; et d) produits dotés de caractéristiques bien définies et d'un solide potentiel de marque.</p>

	<p>Dans chaque pays, trois produits revêtant des caractéristiques uniques en leur genre liées à leur origine géographique ont été choisis. Alors qu'en Thaïlande, le choix des produits a porté intégralement sur l'artisanat (vannerie, brocart et coton), au Panama des produits aussi bien artisanaux qu'agricoles ont été choisis (café, ananas et un article textile appelé "Mola Kuna") et, enfin, en Ouganda, seuls des produits agricoles (coton, sésame et vanille) ont été choisis. Avec le choix de ces trois pays pilotes, le projet a réussi à établir non seulement un équilibre géographique mais aussi in équilibre concernant les types de produits choisis.</p> <p>En cours en Thaïlande et au Panama, le projet a été lancé en mars 2011 en Ouganda. Dans chaque pays pilote, des consultants possédant des compétences propres à des produits et une bonne connaissance du cadre juridique, économique et réglementaire du pays ont été désignés pour formuler des stratégies appropriées de propriété intellectuelle et de commercialisation sur la base d'une évaluation approfondie du statut et du potentiel actuels de ces produits. En Thaïlande et Panama, les consultants en sont à un stade avancé du processus de formulation des stratégies. Ayant achevé des études comparatives pour chacun des produits choisis, ils sont actuellement sur le point d'organiser des ateliers de renforcement des capacités à l'intention des communautés locales. En Ouganda, une mission exploratoire de l'OMPI a préparé le terrain pour l'exécution du projet et une mission envoyée ultérieurement a aidé à recenser des partenaires potentiels pour le processus de formulation de stratégies et de commercialisation. Les activités de projet en Ouganda comprendront des études comparatives portant sur les produits choisis, la formulation d'une stratégie de la propriété intellectuelle et de propositions de commercialisation ainsi que des ateliers de renforcement des capacités et de consultation des parties prenantes.</p> <p>Les instruments relatifs au projet, y compris une feuille de route pour sa mise en œuvre et un questionnaire d'analyse comparative pour évaluer le statut actuel et le potentiel de commercialisation initialement mis au point par des experts en Thaïlande, sont mis à l'essai au Panama et en Ouganda, consolidés qu'ils seront pendant le projet. Ces instruments ont été mis à disposition en anglais et en espagnol.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Il est certes trop tôt pour déterminer les principaux enseignements et évaluer l'impact du projet mais les premiers retours d'information semblent indiquer que ce projet est d'une grande utilité car il accorde une grande importance à la nécessité de communiquer avec les communautés locales.</p> <p>a) Au Panama, les pouvoirs publics soutiennent vigoureusement l'inclusion de la Mola Kuna au nombre des produits choisis, estimant en effet qu'elle offre une magnifique possibilité de promouvoir la communauté autochtone Kuna et son savoir traditionnel.</p> <p>b) En Ouganda, le projet a également reçu le soutien vigoureux des autorités locales car il représentait un cadre pratique pour faciliter la mise en œuvre des recommandations d'une mission d'enquête antérieure de l'OMPI (effectuée en 2010 dans le cadre de la</p>

	<p>coopération pour le développement de l'OMPI avec les pays les moins avancés) qui avait préconisé "l'élaboration et l'exécution d'un projet pilote en vue de créer une marque pour le produit du coton de la zone du nord du Nil" afin de "stimuler la productivité dans le secteur du coton en utilisant de manière stratégique la propriété intellectuelle pour renforcer sa compétitivité".</p> <p>c) En Thaïlande, le projet a trouvé sa place dans le cadre d'une campagne bien connue à l'échelle nationale 'Un village, un produit', dont l'objet est d'aider les communautés nationales à lancer quelques-uns de leurs produits traditionnels les plus emblématiques au moyen d'une promotion locale et nationale de même qu'au moyen, dans la mesure du possible, d'indications géographiques.</p> <p>d) Il sied de noter que l'impact économique et social sera dans le moyen et le long terme mesuré en fonction d'une série d'indicateurs qui seront élaborés, utilisant comme point de référence les études comparatives.</p> <p>e) Ce projet permettra d'illustrer en termes concrets la manière dont la propriété intellectuelle et la commercialisation peuvent servir d'outils pratiques pour le développement d'entreprises locales.</p>
<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>L'enjeu de ce projet consiste à identifier des partenaires stratégiques au niveau institutionnel (pouvoirs publics, institutions de financement publiques et privées, ONG ou OGI) qui seront en mesure de soutenir la mise en œuvre effective des stratégies de commercialisation formulées au titre du projet. Une attention particulière est accordée à l'identification de tels partenaires qui participeront activement aux prochaines activités de renforcement des capacités et à la cartographie des futures étapes de la procédure de mise en œuvre de ces stratégies avec les autorités nationales et locales.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<p>a) De juillet à décembre 2011, le projet portera sur les activités suivantes :</p> <p>7. Organiser une série de programmes de formation à l'intention des producteurs et associations d'agriculteurs ainsi que des fonctionnaires de l'État et autres parties prenantes au niveau national, programmes axés sur les questions techniques de propriété intellectuelle et sur les options de commercialisation et de commercialisation;</p> <p>8. Mettre en place le cas échéant du cadre réglementaire de protection au moyen d'une indication géographique ou d'une indication d'origine, définissant en particulier les spécifications de produit et les codes de pratique qui relient les qualités des produits à leurs origines géographiques; et</p>

	<p>9. Formuler des stratégies spécifiques de protection de la propriété intellectuelle et de commercialisation afin de positionner les produits choisis sur le marché.</p> <p>b) Des conseils ne cesseront d'être donnés aux consultants dans les pays choisis tandis que la méthodologie du projet sera davantage consolidée.</p> <p>c) C'est en 2012 que commenceront les préparatifs relatifs à la convocation d'une conférence internationale (Descriptif de projet CDIP/5/5) pour débattre les avantages et les inconvénients possibles de la méthodologie actuelle du projet et pour illustrer en termes concrets la manière dont la propriété intellectuelle et la commercialisation peuvent servir d'outils de développement. Cette conférence rassemblera des associations de producteurs de pays en développement et des organisations donatrices désireuses de promouvoir le développement local au moyen de la commercialisation de produits.</p> <p>d) Le projet devrait prendre fin en avril 2013.</p>
<u>Calendrier d'exécution</u>	L'exécution avance comme prévu. Aucun retard n'est actuellement anticipé par rapport au calendrier arrêté.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2011 : 20,7%.
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP sur ce projet.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet</u> ¹⁷ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Conclusion d'un accord entre associations locales de producteurs et d'agriculteurs et les autorités compétentes sur le potentiel de la commercialisation de certains produits	Dans chacun des trois pays choisis, deux produits ont été répertoriés du fait de leurs qualités uniques et de leur potentiel élevé de valorisation de marque.	Dans chaque pays (Thaïlande, Panama et Ouganda), trois produits offrant de qualités uniques et un potentiel élevé de commercialisation liées à leur origine géographique ont été recensés.	****
Début des consultations sur les choix et modalités stratégiques relatifs à la commercialisation de produits, conformément aux directives proposées	Dans chaque pays, des directives ont été rédigées à l'intention des PME, des communautés locales et des associations de producteurs ou d'agriculteurs, pour concevoir et utiliser une marque de produit; des consultations ont commencé avec des parties prenantes : a) Des procédures et des règles ont été établies aux fins d'utilisation, d'administration et de gestion des droits de propriété intellectuelle (indications géographiques et marques); et	Dans les 9 communautés choisies (3 dans chaque pays) : a) plusieurs cycles de consultations avec des parties prenantes ont été engagés et sont en cours; b) une méthode de formulation d'une stratégie de propriété intellectuelle et de commercialisation a été expérimentée; et c) des procédures de gestion des droits de propriété intellectuelle et de certification et de contrôle de qualité des produits sont en cours d'établissement.	**

¹⁷ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ¹⁷ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
	b) Des normes et procédures ont été établies en matière de certification et de contrôle de qualité des produits.		
Sensibilisation, capacités et infrastructures accrues pour permettre l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle et d'autres options commerciales aux fins de commercialisation de produits	Pour chaque produit recensé, une série d'ateliers sur le renforcement des capacités a été organisée sur la commercialisation de produits à l'intention des communautés locales, des offices de propriété intellectuelle et autres autorités compétentes.	Il est prévu que des ateliers sur le renforcement des capacités organisés avec le soutien d'administrations locales et nationales chargées de la propriété intellectuelle auront lieu en juillet, août et septembre 2011.	**
Convocation d'une conférence sur l'appui au développement des communautés locales par la commercialisation de produits en vue d'échanger données d'expérience et enseignements tirés	Des monographies ont été réunies et présentées à la conférence et les données d'expérience au titre du projet ont fait l'objet de documents pour la conférence.	Documentation sur des études de cas en cours. Conformément au document CDIP/5/5, la conférence devrait avoir lieu dès que le cycle du projet pilote de pays est achevé.	AP

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Contribuer au développement des entreprises locales en aidant les PME, les associations d'agriculteurs et de producteurs dans les pays en développement et les PMA à créer des marques de produits grâce à l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Système de suivi et de vérification établi pour évaluer l'incidence des stratégies et mesures collectives en matière de marques sur les ressources locales et la durabilité; le système permet de comparer les résultats avant et après l'adoption de la stratégie et d'utiliser des mécanismes qui permettent de corriger d'éventuels effets préjudiciables.</p>	<p>Des indicateurs sont en cours d'élaboration pour mesurer l'impact économique et social du projet sur les communautés commerciales.</p> <p>En Thaïlande et au Panama, des études comparatives (déjà achevées) ont permis d'identifier le point de départ qui sera utilisé pour suivre et évaluer l'impact des stratégies.</p> <p>Des mécanismes spécifiques de suivi et de contrôle seront créés dans le cadre de ce processus.</p>	<p>**</p>
<p>Promouvoir des alliances stratégiques de producteurs et d'agriculteurs, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'institutions publiques pour créer des marques de produits grâce à l'utilisation de la propriété intellectuelle</p>	<p>Établissement de structures de coordination et lancement d'initiatives collectives communes visant à préserver la qualité, la commercialisation et la promotion de produits; système établi pour faire valoir les avantages accrus et les coûts réduits de la stratégie en matière de marques</p>	<p>Voir ci-dessus. En outre, des propositions portant création de mécanismes de contrôle et de suivi de la qualité mais aussi d'organes responsables de contrôle de la qualité (comme par exemple des coopératives et des consortiums) seront incorporées dans les stratégies de propriété intellectuelle et de commercialisation.</p>	<p>**</p>

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Former des représentants de communautés locales, d'ONG et d'institutions nationales, notamment d'offices de propriété intellectuelle, à utiliser efficacement les procédures d'enregistrement, ainsi que d'examen de marques et d'indications géographiques</p>	<p>Un certain nombre de personnes formées dans les communautés locales, les offices de propriété intellectuelle et les autorités gouvernementales aux instruments juridiques pertinents en matière de protection et de commercialisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation du personnel des offices de propriété intellectuelle à l'application des procédures relatives aux enregistrements des indications géographiques - Jusqu'à six dépôts de demandes d'enregistrement de marques ou d'indications géographiques, liés aux produits répertoriés. 	<p>Il est prévu qu'au moins 9 ateliers sur le renforcement des capacités auront lieu dans les neuf communautés de juillet à décembre 2011.</p> <p>À chaque atelier, de 30 à 40 participants (membres des communautés et administrations chargées de la propriété intellectuelle) sont formés aux aspects opérationnels et stratégiques de la protection de la propriété intellectuelle pour la commercialisation de produits.</p>	<p>**</p>

[L'annexe XV suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_19_30_31_02
<u>Titre</u>	Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 19 (groupe B)</i> : engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p> <p><i>Recommandation n° 30 (groupe C)</i> : l'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.</p> <p><i>Recommandation n° 31 (groupe C)</i> : mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.</p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 390 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 280 000 francs suisses</p>
<u>Durée du projet</u>	24 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur de la coopération pour le développement, Secteur de l'innovation et de la technologie et Secteur des questions mondiales de propriété intellectuelle</p> <p>Liens avec les programmes 1, 9, 14 et 18 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>La présente proposition de projet a été élaborée sur la base de la proposition de la République de Corée relative aux technologies appropriées, qui figure dans le document CDIP/3/7, et vise à contribuer au renforcement des capacités nationales d'utilisation de l'information technique et scientifique appropriée en tant que technologie appropriée pour répondre aux enjeux de développement recensés auxquels sont confrontés les pays les moins avancés (PMA). Cette proposition de projet traite notamment du "deuxième stade" de cette proposition, énoncé dans le document CDIP/3/7, et fournit un examen des solutions visant à faciliter l'accès aux technologies appropriées pouvant être mises en place avec la collaboration d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans les PMA.</p>

Ce projet permettra d'établir des liens avec d'autres projets s'inscrivant dans le cadre du Plan d'action pour le développement tout en s'appuyant sur ceux-ci, notamment sur le projet intitulé "Accès à des bases de données spécialisées et appui" qui fait l'objet de l'annexe III du document CDIP/3/2, par la mise en place de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) pour faciliter l'accès à des bases de données sur l'information en matière de brevets et à des revues scientifiques et techniques dans le cadre du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRD), ainsi que sur le projet intitulé "Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets", qui figure dans le document CDIP/4/6 concernant les panoramas de brevets.

Plus concrètement, ce projet vise à aller au-delà du simple fait de fournir un accès aux savoirs en offrant par ailleurs un examen des possibilités de mettre à disposition des populations, des communautés et des organisations qui en ont besoin dans les PMA des technologies appropriées, non seulement en coordonnant l'accès à l'information technique et l'extraction de celle-ci, mais également en veillant à la mise en œuvre concrète de cette technologie par la mise à profit de connaissances techniques appropriées.

Afin d'atteindre ces objectifs, les éléments suivants seront mis en œuvre dans le cadre du projet :

Sélectionner trois PMA pilotes sur la base des demandes reçues;

Recenser les questions de développement les plus pressantes pour lesquelles des technologies appropriées pourraient contribuer efficacement à améliorer les conditions de vie;

Créer un groupe d'experts nationaux composé de parties prenantes existantes pour demander l'appui de l'OMPI dans l'élaboration de rapports panoramiques techniques à partir de sources d'informations en matière de brevets, ainsi que de sources scientifiques et techniques, afin de recenser les technologies appropriées les plus pertinentes compte tenu des besoins recensés; ce panorama comprendra des informations obtenues auprès d'organismes concernés, d'institutions, de centres d'excellence, etc., œuvrant dans ces secteurs du développement et s'appuiera sur ces informations; et

Organiser des programmes de sensibilisation afin de présenter et d'expliquer au niveau local les étapes de la mise en œuvre de la technologie appropriée; ces programmes seraient également liés aux activités en cours à l'OMPI dans ce domaine. Ils seront axés sur les forums de politique générale, la formation d'administrateurs de niveaux élevé et moyen ainsi que sur un programme de perfectionnement professionnel destiné aux personnes travaillant à la mise en œuvre de la technologie appropriée.

Ce groupe d'experts nationaux, en collaboration avec l'organisation internationale ou les organismes concernés, formulera des propositions relatives au projet qui répondent à la mise en œuvre de la technologie recensée. Un consultant aidera le groupe d'experts nationaux à s'acquitter de sa mission.

	<p>La mise en œuvre de la technologie appropriée recensée au moyen de ce projet, notamment dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de la santé ou de l'environnement sera planifiée et coordonnée par le groupe d'experts nationaux en collaboration avec les organismes spécialisés concernés ayant l'expérience et les compétences requise, par exemple l'OMS, la FAO, le PNUE et le CCI.</p> <p>Le groupe d'experts nationaux envisagera l'organisation d'une réunion nationale de donateurs afin de financer la mise en œuvre de la technologie appropriée. Il doit établir un rapport sur l'évaluation finale de la mise en œuvre du projet.</p>
--	--

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Kifle Shenkoru</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectif stratégique III : programme 9</i> Élaboration et/ou adoption de stratégies et plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle</p> <p><i>Objectif stratégique III : programme 9</i> Renforcement des capacités institutionnelles des hauts fonctionnaires et des spécialistes en matière de propriété intellectuelle et utilisation des outils propres à ce domaine en vue du développement technologique, économique, social et culturel</p> <p><i>Objectif stratégique III : programme 9</i> Mécanisme de coopération, programmes et partenariats nouveaux ou renforcés</p> <p><i>Objectifs stratégiques VII et III : programme 18</i> Des ressources particulières et concrètement utiles à but d'information associant analyse de la politique à suivre et utilisation renforcée de l'information en matière de brevets à l'intention des responsables de l'élaboration de la politique à suivre et des outils concrets favorisant l'innovation ouverte</p> <p><i>Objectif stratégique III : programme 18</i> Renforcement des capacités et des connaissances des États membres concernant la gestion et le transfert de l'innovation et de la technologie</p> <p><i>Objectifs stratégiques VII et III : programme 18</i> Renforcement du dialogue quant à la politique à suivre sur une base concrète bien établie entre les gouvernements, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé sur les enjeux actuels et nouveaux au niveau mondial en rapport avec la propriété intellectuelle</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Le projet a été lancé dans trois des pays les moins avancés, à savoir le Bangladesh, le Népal et la Zambie suite à son approbation et à l'établissement du calendrier d'exécution qui figure dans le document relatif au projet (CDIP/6/REV.). Des groupes d'experts nationaux chargés de coordonner l'exécution du projet au niveau des pays ont été constitués au Bangladesh et au Népal. Des experts nationaux pour les trois pays pilotes (Bangladesh, Népal et Zambie) et un expert international ont été désignés. La procédure d'identification de deux secteurs par pays pour lesquels un rapport sur le panorama de la technologie appropriée sera établi a commencé.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>Aucun</p>

<p><u>Risques et atténuation des risques</u></p>	<p>Les secteurs à risque mentionnés dans le document approuvé relatif au projet ont fait l'objet d'un suivi soigneux durant l'exécution des activités liées à ce stade du projet. Cela a permis d'éviter avec succès les risques découlant de la nécessité de coordonner avec efficacité et d'identifier les correspondants locaux au niveau national, la désignation d'experts et la formation du groupe d'experts nationaux. Une étroite coopération et consultation avec les administrations nationales et les membres des missions permanentes des pays bénéficiaires est devenue très utiles dans ce domaine.</p>
<p><u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u></p>	<p>Aucune</p>
<p><u>Mesures à prendre</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des deux secteurs donnés dans les pays bénéficiaires 2. Formulation de questions précises adressées à l'OMPI ou institutions coopérantes et ONG pour entreprendre la recherche de technologies appropriées afin de répondre aux secteurs identifiés 3. Établissement du rapport panoramique 4. Description des secteurs à couvrir et de la structure du rapport à soumettre aux pays bénéficiaires 5. Mise en œuvre par les pays bénéficiaires 6. Mise au point et approbation par l'OMPI du rapport panoramique.
<p><u>Calendrier d'exécution</u></p>	<p>Le projet avance comme prévu (CDIP/6/REV).</p>
<p><u>Taux d'exécution du projet</u></p>	<p>Taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2011 : 15,2%.</p>
<p><u>Rapports précédents</u></p>	<p>Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.</p>

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

Droit d'auteur et droits connexes

<u>Résultats du projet</u> ¹⁸ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Groupe d'experts nationaux	Groupe d'experts créé dans chacun des pays dans les 30 jours à compter du début du projet	Trois groupes d'experts ont été créés dans chacun des pays, à savoir le Bangladesh, le Népal et la Zambie, conformément au calendrier du projet approuvé.	NE
Rapport panoramique sur les technologies appropriées	Rapport panoramique sur les technologies appropriées fourni au gouvernement et à l'OMPI	Pas encore disponibles	NE
Plan d'action pour mettre en œuvre les technologies appropriées sélectionnées	Une ou plusieurs technologies appropriées ont été sélectionnées pour être mises en œuvre et un plan d'action a été établi pour mettre en œuvre concrètement le projet dans les six mois à compter du début du projet.	Pas encore disponibles	NE

¹⁸ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Renforcement des capacités nationales des pays les moins avancés d'utiliser des solutions techniques appropriées pour répondre aux principaux enjeux de développement au niveau national	Nombre d'organismes, de communautés et d'individus qui ont utilisé des technologies appropriées comme solution à des enjeux de développement recensés	Pas encore disponibles	NE
Compréhension accrue concernant l'utilisation de l'information technique et de l'information en matière de brevets aux fins du renforcement des capacités en matière d'innovation et de technologie au niveau national	Utilisation d'informations en matière de technologies appropriées aux fins du développement	Pas encore disponibles	NE
Exploitation de l'information technique et de l'information en matière de brevets dans le but d'atteindre des objectifs de développement	Résolution de problèmes recensés sur la base des besoins	Pas encore disponibles	NE

[L'annexe XVI suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_35_37_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et développement socioéconomique
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 35 (groupe D) : Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.</i></p> <p><i>Recommandation n° 37 (groupe D) : À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.</i></p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1341 700 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 150 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Juillet 2010
<u>Durée du projet</u>	36 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Secteur des études, statistiques et analyses économiques, Secteur de la coopération pour le développement, Secteur des marques, des dessins et modèles industriels, Secteur des questions mondiales et Secteur de l'innovation et de la technologie</p> <p>Liens avec les programmes 1, 2, 4, 8, 9, 10, 16 et 30 de l'OMPI</p>
<u>Brève description du projet</u>	<p>Le projet consiste en une série d'études sur le lien entre la propriété intellectuelle et les différents aspects de la performance économique dans les pays en développement. Il s'agirait de réduire le déséquilibre des connaissances auquel sont confrontés les décideurs dans ces pays s'agissant d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de propriété intellectuelle favorisant le développement. Les études envisagées seraient axées sur trois grands thèmes : l'innovation sur le plan intérieur, la diffusion internationale et nationale du savoir et les caractéristiques institutionnelles du système de la propriété intellectuelle et ses incidences économiques. Ces études seraient mises en œuvre par des équipes de recherche associant le Bureau de l'économiste en chef de l'OMPI, des experts internationaux et des chercheurs locaux.</p>

<u>Chef de projet</u>	M. Carsten Fink
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u>	<p><i>Objectif stratégique V, programme 16 :</i> Amélioration de l'information, de l'analyse et des statistiques relatives à l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans le monde</p> <p><i>Objectif stratégique V, programme 16 :</i> Meilleure compréhension théorique, empirique et pratique de l'incidence des systèmes de propriété intellectuelle sur le développement</p>
<u>État d'avancement du projet</u>	<p>Plusieurs membres de l'OMPI ont manifesté un intérêt pour une étude économique nationale et l'équipe de l'OMPI chargée du projet a élaboré des propositions portant sur la construction de nouvelles séries de données et méthodes analytiques.</p> <p>Deux études de pays – Brésil et Chili – ont été lancées en 2011. Des missions d'enquête dans chacun de ces pays ont permis d'évaluer la disponibilité et les besoins de données mais aussi de consulter des parties prenantes concernées. Dans les deux pays, une première phase est en cours dont le but est de construire de nouvelles données micro sur la propriété intellectuelle et la performance économique.</p>
<u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u>	<p>Étant donné que les études ne sont pas encore terminées, il est prématuré d'évaluer l'impact du projet. Toutefois, les réunions organisées au Brésil et au Chili en rapport avec les études de pays ont révélé un intérêt marqué pour les travaux envisagés et favorisé par ailleurs un dialogue interne sur la manière dont la propriété intellectuelle influence les résultats économiques.</p>
<u>Risques et atténuation des risques</u>	<p>Étant donné la nature intersectorielle du projet, les études entreprises au Brésil et au Chili ainsi que les premières discussions avec d'autres États membres ont nécessité une forte coordination interne entre différentes agences gouvernementales. Cela a provoqué des retards dans l'exécution du projet. Il n'empêche que la situation doit être considérée comme positive car elle renforce l'appropriation par les pays et accentue probablement l'impact des études. Aucune atténuation ne semble donc nécessaire.</p>
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune
<u>Mesures à prendre</u>	<p>La réalisation des études de pays au Brésil et au Chili comportera trois phases :</p> <p><i>Phase 1 – Organisation adéquate des données relatives à la propriété intellectuelle aux fins de leur utilisation statistique.</i> Cela comprend la création d'une solide base de données relatives à la propriété intellectuelle aux fins de leur utilisation statistique et le renforcement des compétences méthodologiques et techniques connexes au sein des offices nationaux de propriété intellectuelle.</p>

	<p><i>Phase 2 – Cartographie de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le pays.</i> Cela consiste en une analyse statistique menant à une description détaillée de l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le pays.</p> <p><i>Phase 3 – Recherche analytique sur l'impact économique de la propriété intellectuelle.</i> Cela comprend une série d'études empiriques combinant la base de données statistiques sur la propriété intellectuelle avec d'autres données économiques.</p> <p>Des consultations avec d'autres États membres sur des études de pays additionnelles sont en cours.</p>
<u>Calendrier d'exécution</u>	Comme on l'a déjà signalé, la mise en œuvre est en retard sur le calendrier arrêté initialement et ce principalement en raison de difficultés de coordination. Toutefois, étant donné que ce projet d'une durée de trois ans en est encore à un stade plutôt précoce, il semble prématuré de réviser le calendrier.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2011 : 29,4%
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ¹⁹ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Production de 6 à 8 études	Livraison dans les délais des projets de rapport et des rapports définitifs; indicateurs qualitatifs : retour d'information des experts externes et des parties prenantes au niveau local	Prématuré à ce stade	NE
Ateliers au niveau local	Nombre de participants, niveau de participation, évaluation des ateliers	Prématuré à ce stade	NE
Colloque de recherche économique	Nombre de participants, niveau de participation, évaluation	Prématuré à ce stade	NE

¹⁹ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Meilleure compréhension des incidences économiques des politiques de propriété intellectuelle et décisions en meilleure connaissance de cause	Participation de haut niveau aux ateliers organisés dans le cadre de l'étude; mentions des études dans des documents de politique générale et des articles de presse; nombre de citations dans des travaux de recherche ultérieurs; utilisation des bases de données créées dans le cadre de ce projet.	Prématuré à ce stade	NE

[L'annexe XVII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_19_25_26_28_01
<u>Titre</u>	Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs
<u>Recommandations du Plan d'action pour le développement</u>	<p><i>Recommandation n° 19 (groupe B) : engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</i></p> <p><i>Recommandation n° 25 (groupe C) : étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.</i></p> <p><i>Recommandation n° 26 (groupe C) : encourager les États membres, en particulier les pays industrialisés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche-développement des pays en développement, en particulier des PMA.</i></p> <p><i>Recommandation n° 28 (groupe C) : examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays industrialisés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement.</i></p>
<u>Budget du projet</u>	<p>Dépenses autres que les dépenses de personnel : 1 193 000 francs suisses</p> <p>Dépenses de personnel : 598 000 francs suisses</p>
<u>Début du projet</u>	Janvier 2011
<u>Durée du projet</u>	27 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	<p>Section de l'innovation et du transfert de technologie, Division des défis mondiaux et Division de l'économie et des statistiques</p> <p>Projet sur la structure d'appui de l'innovation et du transfert de technologie à l'intention des institutions nationales</p> <p>Liens avec les programmes 1, 8, 9, 10 et 18 de l'OMPI</p>

<p><u>Brève description du projet</u></p>	<p>Ce projet comprendra une série d'activités permettant d'étudier les initiatives et les politiques relatives à la propriété intellectuelle pouvant promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie, ainsi que faciliter l'accès à la technologie en faveur du développement, au profit notamment des pays en développement, y compris des PMA.</p> <p>Le projet se composera de cinq volets devant mener progressivement à l'adoption d'une liste de propositions, de recommandations et de mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie.</p> <p>Le projet comprendra les activités suivantes : i) l'organisation de cinq réunions régionales de consultations sur le transfert de technologie, dont les critères de participation et le mandat seront définis par les États membres; ii) la réalisation d'un certain nombre d'études analytiques examinées par des pairs, dont des études économiques et des études de cas sur le transfert de technologie au niveau international, qui permettront d'alimenter le forum d'experts de haut niveau; iii) l'organisation d'un forum d'experts internationaux de haut niveau sur le thème "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs" afin d'analyser les besoins dans le domaine du transfert de technologie et formuler des propositions concernant la liste susmentionnée de propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie. Les critères de composition et le mandat de ce forum de haut niveau seront déterminés par les États membres; iv) la création d'un forum sur le Web intitulé "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs"; et v) l'incorporation, dans les programmes de l'OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation des activités susmentionnées, après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale.</p>
---	---

<p><u>Chef de projet</u></p>	<p>M. Philippe Baechtold</p>
<p><u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u></p>	<p><i>Objectifs stratégiques I et III, programme 1 :</i> Plus grande sensibilisation aux principes juridiques et pratiques dans le système des brevets, notamment les éléments de flexibilité prévus dans le système, et meilleure compréhension et clarification accrue des questions actuelles et émergentes en rapport avec les brevets.</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 8 :</i> Plus grande intégration dans les programmes et activités de l'Organisation des principes énoncés dans le Plan d'action pour le développement, y compris en ce qui concerne l'établissement de normes</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 8 :</i> Mise en œuvre effective du Plan d'action pour le développement dans le cadre de projets et d'activités concrets</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 9 :</i> Politiques et stratégies nationales de propriété intellectuelle et plans d'action nationaux conformes aux plans et priorités en matière de développement national</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 9 :</i> Renforcement des capacités des spécialistes de la propriété intellectuelle et création d'une masse critique de spécialistes et experts de propriété intellectuelle</p> <p><i>Objectifs stratégiques VII et III, programme 18 :</i> Renforcement du dialogue quant à la politique à suivre sur une base concrète bien établie entre les gouvernements, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé sur les enjeux actuels et nouveaux au niveau mondial en rapport avec la propriété intellectuelle</p> <p><i>Objectif stratégique III, programme 18 :</i> Renforcement des capacités et des connaissances des États membres concernant la gestion et le transfert de l'innovation et de la technologie</p>
<p><u>État d'avancement du projet</u></p>	<p>Un document relatif au projet, y compris une description détaillée des éléments suivants : une section introductive décrivant la genèse et contenant une définition du transfert de technologie avec les principaux objectifs du projet, un examen approfondi de la littérature sur les travaux en cours à l'OMPI et les travaux réalisés par d'autres organisations dans le domaine du transfert de technologie ainsi qu'une description des études et études de cas nécessaires et les équipes de consultants proposées et une description détaillée des étapes, des calendrier et de coûts budgétaires, est en cours d'élaboration depuis l'adoption du projet.</p>
<p><u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u></p>	<p>À ce stade initial de l'exécution du projet, aucun obstacle majeur à mentionner.</p>

<u>Risques et atténuation des risques</u>	Aucune
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune
<u>Mesures à prendre</u>	Les mesures à prendre consisteront à organiser les cinq réunions de consultation régionales, à sous-traiter les études à des consultants externes et à lancer sur le Web le forum créé et actualisé par un consultant de l'OMPI spécialisé dans l'informatique.
<u>Calendrier d'exécution</u>	Le projet avance grosso modo comme prévu. Son document sera terminé d'ici au mois de septembre 2011 et présenté à la huitième session du CDIP.
<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'utilisation du budget à la fin du mois de juillet 2011 : 6%.
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/ abandonné

<u>Résultats du projet</u> ²⁰ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Document relatif au projet	Projet de document prêt dans un délai de trois mois après approbation du projet, en consultation avec les États membres	Rédaction du document achevée d'ici au mois de septembre 2011 et le document sera présenté à la huitième session du CDIP	***
Organisation de réunions régionales de consultation sur le transfert de technologie	Réunions organisées dans un délai de trois mois après la conclusion du document relatif au projet : - Retour d'information de la part des participants; et - Observations émanant des consultations des États membres	Prématuré à ce stade	NE
Études, études de cas et analyses	Réalisation des études et des analyses, selon le calendrier et les critères prescrits dans le mandat	Prématuré à ce stade	NE

²⁰ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ²⁰ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Organisation d'un forum d'experts de haut niveau	<p>Forum d'experts de haut niveau organisé dans un délai de six mois après la fin des études :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'activité élevé pour le forum; - Retour d'information positif, de la part des participants, sur le document de fond et les études; et - Forum aboutissant à l'adoption d'une liste de propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie après consultations avec les États membres. 	Prématuré à ce stade	NE
Création et utilisation d'un forum sur le Web	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en service du forum sur le Web à un stade précoce; - Nombre d'utilisateurs et retour d'information sur la qualité du forum de la part des utilisateurs; et - Compilation et analyse des débats publics sur le forum électronique. 	Prématuré à ce stade	NE
Renforcement des activités actuelles de l'OMPI visant à améliorer l'accès au savoir et à la technologie	Incorporation, dans les programmes de l'OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation des activités susmentionnées, après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale	Prématuré à ce stade	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
<p>Étude de nouvelles solutions permettant de renforcer la collaboration internationale en matière de propriété intellectuelle, compréhension accrue des initiatives ou des politiques de propriété intellectuelle pouvant servir à améliorer le transfert de technologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Retour d'information de la part du comité quant à la mesure dans laquelle la compréhension des questions a été accrue et les objectifs du projet ont été atteints; - Adoption et utilisation concrète par les États membres de la liste des propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie; - Retour d'information sur le contenu de la part des utilisateurs via le forum sur le Web et les questionnaires d'évaluation; - Utilisation générale de ce support par les pays en développement et les PMA 	<p>Prématuré à ce stade</p>	<p>NE</p>

[L'annexe XVIII suit]

RÉSUMÉ DU PROJET	
<u>Code du projet</u>	DA_36
<u>Titre</u>	Projet relatif aux partenariats ouverts et modèles fondés sur la propriété intellectuelle
<u>Recommandation du Plan d'action pour le développement</u>	<i>Recommandation n° 36 (groupe D) : Échanger des données d'expérience sur des projets de partenariat ouvert tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle</i>
<u>Budget du projet</u>	Dépenses autres que les dépenses de personnel : 734 000 francs suisses Dépenses de personnel : 161 000 francs suisses
<u>Début du projet</u>	Janvier 2011
<u>Durée du projet</u>	30 mois
<u>Principaux secteurs de l'OMPI concernés et liens avec les programmes de l'OMPI</u>	Secteur de l'innovation et du transfert de technologie Division de l'économie et des statistiques Liens avec les programmes 1, 8, 9, 10, 16 et 18 de l'OMPI
<u>Brève description du projet</u>	<p>Les projets de partenariat ouvert font intervenir des solutions novatrices élaborées par des inventeurs et des personnes qui cherchent à résoudre les problèmes du monde entier grâce à l'échange de pratiques recommandées dans ce domaine entre plusieurs entités.</p> <p>À cet égard, le présent projet permettra de lancer et d'explorer toute une série d'activités relatives à l'échange de données d'expérience sur les environnements d'innovation ouverte (y compris les environnements axés sur les utilisateurs dans lesquels les utilisateurs créent conjointement des produits novateurs dans le cadre d'accords de partenariat ouvert) dans les pays développés comme dans les pays en développement, ainsi que les modèles fondés sur la propriété intellectuelle. L'innovation en partenariat ouvert peut être définie comme l'osmose et l'osmose inverse des savoirs à travers la membrane poreuse séparant une organisation ou une communauté de son environnement. Des mesures en faveur de l'innovation en partenariat ouvert peuvent être prises dans le cadre d'un large éventail d'accords. Ces derniers peuvent porter sur des modèles plus traditionnels tels que la concession de licences (par exemple, dans le domaine des brevets, des modèles d'utilité, des marques, du droit d'auteur, des dessins et modèles industriels et des secrets d'affaires), la sous-traitance, les contrats de partenariat en matière de recherche-développement, les coentreprises et les communautés de brevets. D'autres options ont trait à des tendances fondées sur l'Internet, dans lesquelles le client suscite la création volontaire et collective de solutions complexes par des méthodes telles que l'externalisation à grande échelle (<i>crowd sourcing</i>), les concours</p>

d'idées, les *Creative Commons*, les logiciels libres et les encyclopédies en ligne. Le présent projet vise à cartographier ou examiner les initiatives de partenariat ouvert typiques existant actuellement, ainsi que leurs rapports avec les modèles de propriété intellectuelle à travers une étude analytique-taxonomie. À la suite d'un échange de vues et de pratiques recommandées entre les États membres et entre les experts, l'étude évaluera les avantages et les inconvénients des projets existants et les enseignements à en tirer. Afin de favoriser un échange et une diffusion d'informations et de données d'expérience les plus larges possibles entre toutes les parties prenantes, le projet propose la création d'une plate-forme interactive sur les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.

Le projet consiste en des propositions relatives à l'élaboration d'une plate-forme interactive pour l'échange de données d'expérience sur les projets de partenariat ouvert tels que le projet relatif au génome humain, ainsi sur les modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Le terme "plate-forme interactive" désigne un portail numérique à double entrée comportant un site Web et un forum sur le Web. Le site Web (fonction "Envoi") servira de dispositif intelligent de centralisation permettant d'envoyer des informations sur les études et données d'expérience relatives aux projets de partenariat ouvert et aux modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Le forum sur le Web (fonction "Réception") servira de moyen de réception des retours d'information sur l'expérience acquise dans les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.

Le projet comporte plusieurs volets, à savoir : i) élaborer une étude analytique-taxonomie visant à cartographier, regrouper, analyser et harmoniser les différentes initiatives en matière de partenariat ouvert et les modèles de propriété intellectuelle sur lesquels elles sont respectivement fondées; ii) organiser une réunion des États membres à participation non limitée en vue de favoriser un débat constructif sur l'essence, la logique et les différentes étapes de la démarche suivie; iii) organiser une réunion d'experts aux fins de l'échange de pratiques recommandées sur les projets de partenariat ouvert tels que le projet relatif au génome humain, le projet de la Commission européenne dénommé *Open Living Labs*, les propositions de prix présentées par les gouvernements du Bangladesh, de la Barbade, de la Bolivie et du Suriname au groupe d'experts du financement de la recherche-développement de l'OMS ainsi que d'autres expériences menées par des entreprises privées telles que *InnoCentive*, le *Merck Gene Index* et *Natura*; iv) réaliser une étude d'évaluation approfondie établissant les avantages et les inconvénients des projets existants en exploitant les modèles de propriété intellectuelle spécifiques permettant de créer des environnements de partenariat ouvert fructueux; v) mettre en place une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience comportant deux éléments : un site Web contenant des informations sur les études réalisées et des propositions relatives aux éventuels instruments de propriété intellectuelle; et un forum sur le Web destiné à la réception des retours d'information sur l'expérience acquise dans les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle; vi) incorporer les recommandations dans les programmes pertinents de l'OMPI après approbation des États membres.

<u>Chef de projet</u>	M. Ali Jazairy
<u>Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget pour 2010-2011</u>	<p><i>Objectifs stratégiques VII et III : programme 18</i> Plus grande concertation, reposant sur des bases empiriques solides, entre les gouvernements, les organisations internationales, les acteurs de la société civile et le secteur privé sur des questions d'actualité et des questions nouvelles à l'échelle mondiale en rapport avec la propriété intellectuelle</p> <p><i>Objectifs stratégiques VII et III : programme 18</i> Sources d'information spécifiques et concrètes combinant une analyse des politiques avec une meilleure utilisation de l'information en matière de brevets destinée aux responsables de l'élaboration des politiques et des instruments pratiques pour l'innovation ouverte</p> <p><i>Objectif stratégique III : programme 18</i> Renforcement de la capacité des États membres et de leur compréhension de la gestion et du transfert de l'innovation et de la technologie</p>
<u>État d'avancement du projet</u>	<p>Une équipe de consultants de l'Imperial College et de la Stanford University/ESMT, Berlin élabore actuellement une étude analytique-taxonomie visant à cartographier, regrouper, analyser et harmoniser les différentes initiatives en matière de partenariat ouvert et les modèles de propriété intellectuelle sur lesquels elles sont respectivement fondées. L'avant-projet de cette étude sera terminé d'ici au mois d'octobre 2011 et publié sur la page Web du Plan d'action pour le développement (http://www.wipo.int/ip-development/en/agenda/projects.html). L'étude sera présentée durant la huitième session du CDIP et examinée par les experts lors d'une manifestation parallèle prévue le 15 novembre 2011.</p>
<u>Exemples de succès ou d'effets positifs et principaux enseignements</u>	Prématuré à ce stade
<u>Risques et atténuation des risques</u>	Aucun
<u>Questions appelant des mesures ou une attention immédiates</u>	Aucune
<u>Mesures à prendre</u>	Une fois achevée l'étude, les mesures à prendre consisteront à organiser une réunion à composition non limitée avec des États membres afin de déterminer l'utilité de l'étude pour les pays en développement ainsi qu'une réunion d'experts afin d'échanger de bonnes pratiques sur des projets relatifs aux partenariats ouverts.
<u>Calendrier d'exécution</u>	L'exécution du projet est conforme à son calendrier.

<u>Taux d'exécution du projet</u>	Taux d'exécution à la fin du mois de juillet 2011 : 67,8%
<u>Rapports précédents</u>	Le présent rapport est le premier à être soumis au CDIP.

AUTO-ÉVALUATION DU PROJET

Code d'évaluation

****	***	**	AP	NE
Pleinement atteint	Progrès considérables	Quelques progrès	Aucun progrès	Non évalué/abandonné

<u>Résultats du projet</u> ²¹ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Étude analytique-taxonomie	Version préliminaire de l'étude analytique mise à disposition dans un délai de six mois à compter de l'approbation du projet	Achèvement dans les délais prévus de l'étude par les consultants externes	***
Organisation d'une réunion à participation non limitée avec les États membres	<p>Organisation de la réunion dans un délai de trois mois à partir de l'achèvement de l'étude analytique; les délibérations seront axées sur l'essence et les étapes logiques de la mise en œuvre des projets d'innovation en partenariat ouvert, ainsi que sur les résultats, les jalons du projet et les solutions;</p> <p>a) consensus des États membres sur la voie à suivre;</p> <p>b) 60% de retours d'information positifs émanant des participants sur la mise en œuvre du projet (selon les questionnaires d'évaluation) :</p>	Prématuré à ce stade	NE

²¹ Conformément au descriptif de projet initial, section 3.2.

<u>Résultats du projet</u> ²¹ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives</u> <u>à l'exécution</u>	<u>Code</u> <u>d'évaluation</u>
Organisation d'une réunion d'experts	<p>Tenue de la réunion dans un délai de six mois à partir de l'organisation de la réunion avec les États membres; pendant les délibérations, l'accent sera mis sur les pratiques recommandées des organismes tant publics que privés en ce qui concerne les projets de partenariat ouvert;</p> <p>70% de retours d'information positifs émanant des participants sur l'utilité de la réunion eu égard à l'échange de données d'expérience</p>	Prématuré à ce stade	NE
Étude d'évaluation	<p>Étude d'évaluation approfondie achevée dans un délai de six mois à compter de la tenue de la réunion d'experts. L'objectif de cette activité est de déterminer les avantages et les inconvénients des projets existants et de recenser les enseignements tirés de chaque initiative de partenariat ouvert.</p>	Prématuré à ce stade	NE
Plate-forme interactive	<p>Portail numérique fonctionnel dans un délai de six mois après l'achèvement de l'étude d'évaluation approfondie;</p> <p>a) utilisation sur une grande échelle et de façon régulière du site Web et du forum sur le Web par les utilisateurs, en particulier dans les pays en développement; et</p>	Prématuré à ce stade	NE

<u>Résultats du projet</u> ²¹ (Résultats escomptés)	<u>Indicateurs d'exécution</u> (indicateurs de résultats)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	b) 55% de retours d'information positifs émanant des utilisateurs sur l'utilité de la plate-forme (selon les questionnaires en ligne).		
Appui aux activités de l'OMPI visant à stimuler l'échange de données d'expérience sur les projets de partenariat ouvert	Examen des recommandations découlant du projet aux fins de leur incorporation dans les programmes connexes de l'OMPI après approbation des États membres dans un délai de trois mois à compter de l'entrée en vigueur de la plate-forme interactive.	Prématuré à ce stade	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
Créer une plate-forme interactive d'échange de données d'expérience le plus large possible sur les projets de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle	Plus grande sensibilisation, meilleure prise en considération des données d'expérience et pratiques recommandées et de l'application pratique des instruments de propriété intellectuelle et du matériel de formation dans la plate-forme interactive aux fins de la création et de la mise en œuvre des projets de partenariat ouvert, et retours d'information émanant du comité indiquant dans quelle mesure la compréhension de ces questions a été renforcée et l'objectif du projet a été atteint :	Prématuré à ce stade	NE

<u>Objectif(s) du projet</u>	<u>Indicateur(s) de réussite dans la réalisation de l'objectif du projet</u> (indicateurs de réussite)	<u>Données relatives à l'exécution</u>	<u>Code d'évaluation</u>
	<p>a) nombre d'utilisateurs du site Web et de visites par pays ou région;</p> <p>b) nombre d'utilisateurs du forum sur le Web échangeant des données d'expérience sur les environnements de partenariat ouvert et les modèles fondés sur la propriété intellectuelle;</p> <p>c) demande accrue de formation dispensée par l'OMPI sur l'innovation en partenariat ouvert sur la base du contenu du portail; et</p> <p>d) nombre accru de projets communs initiés dans le cadre de l'innovation ouverte.</p>		

[L'annexe XIX suit]

Recommandation n° 1 : L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Des activités d'assistance technique ont été menées à la demande des États membres; elles ont été conçues, formulées et mises en œuvre en étroite collaboration avec les pays concernés afin de correspondre à leurs besoins spécifiques, à leurs priorités et à leur niveau de développement, en particulier en ce qui concerne les pays les moins avancés (PMA).</p> <p>Des pays ont bénéficié d'une assistance pour formuler des stratégies nationales dans le domaine de la propriété intellectuelle, avec la participation de toutes les parties prenantes. La finalité globale de ces plans et stratégies est de contribuer au développement économique, social, culturel et technologique des pays bénéficiaires grâce à une utilisation performante du système de la propriété intellectuelle.</p> <p>La responsabilité première du processus revient aux pays concernés, l'OMPI assumant pleinement son engagement de fournir toute l'assistance technique et la coopération nécessaires de façon efficace et rationnelle et dans les délais.</p>	<p>Des activités d'assistance technique et des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle ont été élaborés et exécutés dans toutes les régions compte tenu des besoins spécifiques et du niveau de développement des pays concernés.</p> <p>Les activités d'assistance technique entreprises pendant la période faisant l'objet du présent rapport sont décrites dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) qui est disponible à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/tad/en/.</p> <p>Un nombre accru de pays ont élaboré, ou sont en train d'élaborer, des stratégies et plans nationaux de propriété intellectuelle correspondant à leurs besoins de développement et ont commencé à les mettre en œuvre.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier les programmes 9 et 10. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

Recommandation n° 3 : Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Promouvoir une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement et mieux sensibiliser l'opinion publique à la propriété intellectuelle</i></p> <p>La sensibilisation de tous les secteurs de la société au rôle essentiel de la propriété intellectuelle dans le développement des pays et la promotion d'un débat éclairé et équilibré sur les questions de propriété intellectuelle continuent de faire partie intégrante du programme et des activités de l'OMPI. Aux fins de la promotion d'une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, l'OMPI encourage la participation de toutes les parties prenantes au niveau national dans le cadre de divers programmes et activités. Des programmes spécifiques sont adaptés aux besoins des organismes publics, parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle et utilisateurs, et ciblent différents secteurs de la société, notamment les universités et centres de recherche, les PME, les industries culturelles, les magistrats, les fonctionnaires nationaux et la société civile.</p>	<p>Augmentation du nombre des parties prenantes sensibilisées grâce au site Web et à divers documentaires et publications de l'OMPI, ce qui a permis une meilleure compréhension du rôle de la propriété intellectuelle par les décideurs et l'opinion publique en général.</p> <p>Des États membres utilisaient de plus en plus des supports pédagogiques de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle destinés aux jeunes dans les systèmes éducatifs nationaux et internationaux</p> <p>Augmentation du nombre des articles dans la presse et élargissement de la couverture par les médias consacrés aux travaux et activités de l'OMPI.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier le programme 19. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux</i></p> <p>L'OMPI a proposé et élaboré, en collaboration avec des établissements d'enseignement des programmes communs sanctionnés par des diplômes. Elle a mis en place des partenariats stratégiques avec des établissements universitaires, notamment dans des pays en développement et des pays en transition. Ces partenariats avec des établissements universitaires ont impliqué la mise au point de matériels d'enseignement et de formation ainsi que l'élaboration de programmes d'études en propriété intellectuelle. De nouveaux cours d'enseignement à distance ont été élaborés et incorporés aux programmes des établissements. L'accent a été mis en particulier sur la prise en considération dans les programmes de l'Académie de l'OMPI des aspects du système de la propriété intellectuelle qui touchent au développement.</p>	<p>Cours de formation offerts en partenariat avec des établissements d'enseignement qui collaborent depuis longtemps avec l'Académie de l'OMPI en faveur des États membres.</p> <p>Principes du Plan d'action pour le développement mieux intégrés dans les programmes d'enseignement à distance de l'Académie. Une "approche axée sur les étudiants" a été mise au point pour donner une plus grande visibilité à l'enseignement de la propriété intellectuelle et du développement. Un module sur la propriété intellectuelle et le développement été élaboré et intégré dans le cours général DL sur la propriété intellectuelle.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier le programme 11. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

Recommandation n° 4 : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Stratégie pour les PME</i></p> <p>Assistance technique afin de renforcer la capacité des PME et des institutions d'appui aux PME dans divers pays et régions, en concentrant l'action sur des activités concrètes et pratiques mettant à contribution le secteur privé, en particulier les PME ayant un fort potentiel pour régénérer et exploiter des actifs de propriété intellectuelle. Des efforts particuliers ont été faits pour aider les pays en développement forgeant des liens plus forts avec les instituts de recherche, l'industrie locale et les PME afin d'élaborer des partenariats entre organismes publics et privés en augmentant autant que possible la valeur des actifs de propriété intellectuelle, et de développer des synergies entre la science, les entreprises, les institutions culturelles et les organismes publics d'appui.</p> <p>En outre, grâce à différentes activités menées, l'OMPI a continué à sensibiliser d'une façon générale à l'importance de la propriété intellectuelle pour la compétitivité commerciale et à renforcer les capacités locales en formant des formateurs grâce à des ateliers, des séminaires et d'autres activités menées en face à face ainsi que grâce à la création et à la diffusion de matériel (contenu et publications accessibles en ligne et sur papier, produits multimédia, etc.) relatif à la propriété intellectuelle au service des entreprises.</p>	<p>Achèvement des versions espagnole et française de l'outil multimédia d'apprentissage à distance IP PANORAMA</p> <p>Lancement de la nouvelle publication élaborée en coopération avec la Chambre de commerce internationale "Making IP Work for Business" et sa traduction en espagnol</p> <p>Réalisation du cours international avancé WIPO-KIPO-KAIST-KIPA, sanctionné par un certificat, sur les droits de propriété intellectuelle et les entreprises, fondé sur l'instrument multimédia IP PANORAMA</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier le programme 30. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p data-bbox="203 264 752 296"><i>Stratégie pour les industries de la création</i></p> <p data-bbox="203 333 1115 568">Des études ont été menées sur la contribution économique des industries du droit d'auteur. Elles avaient pour objectif principal de permettre aux pays de recenser les industries du droit d'auteur et d'effectuer une analyse comparative de la contribution économique de ces industries par rapport à celle d'autres secteurs de l'économie ou d'industries similaires dans d'autres pays. Ces études permettent aussi aux décideurs de définir des lignes d'action adaptées.</p> <p data-bbox="203 604 1122 735">Des instruments pratiques destinés à certains secteurs de la création ont aussi été élaborés pour répondre aux besoins spécifiques par secteur et utilisés dans le cadre de séminaires dans un certain nombre de pays.</p> <p data-bbox="203 772 1003 836">Des partenariats avec les gouvernements et les organisations internationales intéressés ont été recherchés et renforcés.</p>	<p data-bbox="1153 264 1928 328">Assistance fournie aux pays pour donner des preuves de la performance de leurs secteurs de création</p> <p data-bbox="1153 365 2074 464">Nombre accru d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine des industries de la création dans des pays de toutes les régions.</p> <p data-bbox="1153 501 2063 632">Des instruments pour créateurs ont été élaborés qui ont été utilisés à grande échelle dans les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. Ces instruments ont été traduits en espagnol et en français afin d'en permettre une plus large utilisation.</p> <p data-bbox="1153 668 2051 903">En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier le programme 3. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Stratégie pour les universités et les instituts de recherche</i></p> <p>Compte tenu de la demande croissante émanant des États membres, les activités d'appui aux institutions de recherche (y compris les universités) ont été considérablement renforcées. L'aide fournie a été essentiellement axée sur trois types d'activités. Premièrement, les instituts de recherche-développement et les universités ont été encouragés à élaborer des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle afin de faciliter la gestion des actifs de propriété intellectuelle conformément à leur mandat. Deuxièmement, l'OMPI a appuyé la création de réseaux regroupant les instituts de recherche-développement autour de pôles de centralisation des données de propriété intellectuelle afin de favoriser la mise en place dans les États membres d'infrastructures performantes en matière d'innovation. Troisièmement, l'OMPI a élaboré, sur demande, des programmes pratiques et sur mesure de formation à la concession de licences de technologie, l'évaluation des brevets, la rédaction des demandes de brevet et la gestion et la commercialisation des technologies, à l'intention des instituts de recherche-développement et des universités.</p>	<p>Meilleure compréhension des questions clés relatives à la gestion de la propriété intellectuelle et de la technologie dans les universités et les instituts de recherche-développement aux fins du développement national.</p> <p>Meilleure compréhension des questions fondamentales pour l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle et la gestion du transfert de technologie dans les universités et les instituts de recherche-développement; plus grande connaissance des activités de collaboration entre l'université et l'industrie s'agissant du transfert de technologie.</p> <p>Renforcement des capacités et des compétences des participants à différentes manifestations en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle et des contrats de transfert de technologie pour protéger leurs intérêts commerciaux.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier les programmes 1, 9, 10 et 11. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p><i>Stratégie pour appuyer l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle</i></p> <p>Assistance en ce qui concerne l'intégration de stratégies de propriété intellectuelle dans les programmes de développement économique nationaux. Cela a supposé l'élaboration d'instruments pratiques mettant en évidence l'importance des choix nationaux dans la définition et la mise en œuvre des stratégies de propriété intellectuelle. Les besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles sont pris en considération dans le cadre de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle.</p>	<p>En 2010-2011, un grand nombre d'États membres ont bénéficié de l'assistance de l'OMPI dans leurs processus de réalisation d'évaluations/audits nationaux de propriété intellectuelle et aux fins de l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle. Ces processus devraient aboutir à des stratégies cohérentes et fiables d'utilisations de la propriété intellectuelle adaptées aux besoins nationaux.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier les programmes 8, 9 et 10. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>
<p>Un projet relatif à la propriété intellectuelle et la commercialisation de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) (CDIP/5/5) contribue à la mise en œuvre de la recommandation n° 4.</p>	<p>Voir le rapport sur l'état d'avancement du projet qui figure à l'annexe XII du présent document.</p>

Recommandation n° 6 : Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêt potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
Intégrer les normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux du système des Nations Unies dans les contrats de tous les membres du personnel de l'OMPI, y compris les consultants recrutés par l'Organisation.	Les Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux ont été incorporées dans tous les contrats de l'OMPI, y compris les contrats de louage de services (SSA).
Prise de conscience et meilleure compréhension de l'importance des principes d'intégrité et de déontologie	Un Bureau de la déontologie a été créé et un projet de code de déontologie a été élaboré et distribué pour commentaires aux fonctionnaires.
Développer les capacités d'investigation de l'OMPI sur les manquements commis au sein de l'Organisation	La Section des enquêtes de la Division de l'audit et de la supervision internes a publié un Manuel d'enquête afin d'assurer la cohérence et la qualité du travail d'investigation et a rédigé une Politique en matière d'enquêtes. L'Assemblée générale a renforcé la Charte de l'audit interne pour les questions relatives aux enquêtes, améliorant la nature confidentielle et l'établissement des rapports.
Établir et mettre à disposition une liste de consultants de l'OMPI chargés de fournir une assistance technique	La liste des consultants a été intégrée au projet sur la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD). La base de données est disponible à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/roc/en/index.jsp .

Recommandation n° 7 : Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Sur demande, l'OMPI fournit une assistance et des conseils législatifs pour prévenir les pratiques anticoncurrentielles dans le domaine de la propriété intellectuelle ou y mettre un terme. Cela vise notamment l'examen de la portée même des droits de propriété intellectuelle exclusifs, y compris les exceptions et limitations à ces droits, ainsi que l'utilisation de mécanismes juridiques tels que les licences obligatoires ou d'autres mesures autorisées en application des normes internationales. Sur demande, des conseils sont aussi fournis sur des questions relatives aux clauses commerciales restrictives et à d'autres dispositions figurant dans les contrats de licence en matière de propriété intellectuelle pouvant avoir un impact négatif sur la concurrence.</p> <p>En outre, cette recommandation fait maintenant partie d'un projet thématique sur la propriété intellectuelle et la concurrence (CDIP/4/4 Rev.)</p>	<p>Échange efficace d'expériences, aux niveaux national et régional, sur l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence</p> <p>Établissement d'un lien formel entre les offices nationaux de propriété intellectuelle et les autorités chargées de la concurrence afin de promouvoir un échange régulier d'informations.</p> <p>Meilleure compréhension de l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence dans un nombre de domaines complexes tels que les licences obligatoires, le franchisage, l'épuisement et les simulacres de procès.</p> <p>Voir le rapport sur l'état d'avancement du projet qui figure à l'annexe X du présent document.</p>

Recommandation n° 11 : Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Cours de formation à la rédaction des demandes de brevet à l'intention des scientifiques, des chercheurs, des directeurs techniques, des inventeurs et des mandataires en vue d'améliorer la qualité des demandes de brevet dans les pays en développement et dans les PMA</p> <p>Mise au point d'instruments concrets visant à aider les États membres et leurs instituts de recherche-développement à définir et à mettre en œuvre des systèmes efficaces de transfert de technologie</p> <p>Améliorer l'utilisation de l'information en matière de brevets et l'accès à celle-ci.</p>	<p>Renforcement des compétences en matière de rédaction de demandes de brevet dans les pays en développement et les PMA</p> <p>Établissement d'un mécanisme de retour d'information pour déterminer l'utilité du programme de rédaction des demandes de brevet dans l'amélioration de la qualité des demandes de brevet dans les pays en développement et les PMA</p> <p>Développement des compétences en matière de conception et de rédaction des revendications</p> <p>Meilleure compréhension du processus de transfert de technologie et des conditions préalables indispensables, ainsi que du rôle de la concession de licences de technologie dans le progrès technique et le transfert de technologie</p> <p>Meilleure compréhension du potentiel commercial et des risques d'un contrat de licence en ce qui concerne la protection des intérêts commerciaux</p> <p>Participation à des négociations de licence, avec de précieuses contributions au texte des contrats.</p> <p>Mise en place d'une nouvelle culture et promotion du changement de mentalité parmi les scientifiques en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle et la commercialisation des résultats de la recherche pour la constitution d'actifs nationaux de propriété intellectuelle.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
	<p>Outre les activités contenues dans le projet IP-TAD, prière de se référer pour de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation : a) au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier les programmes 1 et 14, et b) aux rapports sur l'état d'avancement des projets du Plan d'action pour le développement "Accès à des bases de données spécialisées et appui" et "Fournir les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets" ainsi que du projet "Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés" contenus dans les annexes III, XII et XV respectivement du présent document. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles obtenues à cet égard.</p>
<p>Sensibilisation aux aspects pratiques et théoriques de la gestion collective de différentes catégories d'œuvres protégées par le droit d'auteur et en ce qui concerne les artistes interprètes ou exécutants.</p>	<p>Sensibilisation accrue et renforcement des capacités des États membres pour ce qui est des questions émergentes relatives à la gestion collective du droit d'auteur.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier le programme 4. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

Recommandation 12 : Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et les débats de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Afin d'intégrer davantage la dimension du développement dans tous les domaines d'activités de l'OMPI, et en particulier dans les activités portant sur les questions de fond et l'assistance technique, le programme et budget tient compte des recommandations adoptées dans le cadre du Plan d'action de l'OMPI pour le développement dans chacun des programmes pertinents.</p> <p>En particulier, des références à des recommandations précises du Plan d'action pour le développement ont été incluses dans le libellé des différents programmes et une nouvelle section consacrée aux "liens avec le Plan d'action pour le développement" a été créée pour chacun des programmes. Cette mesure a permis d'intégrer le Plan d'action pour le développement dans le processus de programmation ordinaire de l'OMPI et d'assurer sa mise en œuvre efficace (on est prié de se reporter au programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2010-2011 pour voir en détail comment le Plan d'action pour le développement a été intégré aux activités de l'OMPI).</p>	<p>Les questions du développement, y compris les projets et recommandations du Plan d'action pour le développement, ont été intégrées dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2012-2013 d'un bout à l'autre des neuf objectifs stratégiques. En témoigne la part du développement dans les résultats escomptés puisque 40 des 60 résultats escomptés en matière d'organisation pour l'exercice biennal ont une part consacrée au développement.</p> <p>En ce qui concerne les projets du Plan d'action pour le développement, leur intégration dans le cadre de planification biennal de l'Organisation pour l'exercice 2012-20 a été réalisée conformément à l'Examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au plan d'action pour le développement (document A/48/5 Rev.), approuvé par les Assemblées de l'OMPI en 2010.</p>

Recommandation n° 13 : L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.

Recommandation n° 14 : Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des flexibilités prévues dans l'Accord sur les ADPIC.

Recommandation n° 17 : Dans ses activités, notamment en matière d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>L'assistance technique de l'OMPI dans le domaine des éléments de flexibilité est axée sur l'assistance législative, la sensibilisation et le renforcement des capacités. Elle revêt différentes formes, notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - consultations de haut niveau; - étude et examen de projets de loi et de règlement et conseils dans ce domaine; - organisation de réunions et participation à des réunions; - missions techniques d'experts et voyages d'étude; - visites techniques de fonctionnaires de l'État en poste dans les capitales; et - formation et renforcement des capacités de décideurs locaux 	<p>Sensibilisation accrue des États membres et renforcement des capacités qu'ils ont d'utiliser les éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle</p> <p>Les États membres en quête d'avis sur la législation existante ou sur les projets de loi reçoivent des informations sur l'éventail tout entier d'options législatives et de politique pour mettre en œuvre les éléments de flexibilité fournis par le système de propriété intellectuelle en fonction des priorités et des capacités nationales.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>L'assistance législative dans le domaine des éléments de flexibilité est déterminée par la demande et fournie dès que possible sur une base bilatérale de nature confidentielle compte tenu des ressources disponibles. Cette assistance permet aux décideurs et aux experts juridiques des pays en développement et des pays les moins avancés de prendre des décisions éclairées sur la mise en œuvre, dans leurs législations nationales, des options juridiques et des éléments de flexibilité prévus dans le cadre juridique international, en particulier l'Accord sur les ADPIC au niveau de la mise en œuvre dans les législations nationales.</p> <p>Dans le cadre de l'Accord OMPI-OMC, l'OMC propose, en toute confidentialité et neutralité, une coopération technique et des conseils juridiques et législatifs aux pays en développement et aux PMA pour la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC, compte tenu des options législatives possibles. À cet égard, des réunions et des consultations conjointes ont été organisées avec l'OMC afin de renforcer la coopération mutuelle.</p> <p>Une assistance est également fournie sur demande aux pays en ce qui concerne l'adhésion à des traités internationaux ou la mise en œuvre de ces traités, notamment des accords régionaux, compte tenu de leurs priorités et de leurs objectifs en matière de développement. Les dispositions particulières applicables aux PMA et leurs besoins spécifiques sont pleinement pris en considération.</p> <p>Une assistance législative concernant la sensibilisation et la mise en œuvre des éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle est fournie à la demande des pays et tient compte des priorités et des besoins de chaque pays en particulier.</p>	<p>Les différentes activités de l'OMPI dont l'objet est d'aider les États membres à formuler des stratégies nationales d'innovation et de propriété intellectuelle sont coordonnées d'un bout à l'autre de l'Organisation, comportant des éléments conçus pour s'assurer que les pays puissent prendre en compte les éléments de flexibilité dans la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle destinées à promouvoir le développement.</p> <p>Révision plus approfondie du document intitulé "Éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional" pour les sixième et septième sessions du Comité du développement et de la propriété intellectuelle tenues du 22 au 26 novembre 2010 et du 2 au 6 mai 2011 respectivement.</p> <p>Document sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional (Partie II), examiné à la septième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle.</p> <p>Ces activités ont renforcé la capacité qu'ont les décideurs au niveau national de comprendre les aspects pratiques de la mise en œuvre des éléments de flexibilité dans les lois nationales sur la propriété intellectuelle. L'utilisation et l'analyse d'exemples concrets et d'études de cas ont contribué à sensibiliser davantage à l'éventail de moyens souples d'appliquer l'Accord sur les ADPIC afin d'atteindre différents buts de politique d'intérêt public.</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Dans ses activités d'établissement de normes, des mesures ont été prises pour veiller à ce que les activités du SCP, du SCT, du SCCR et de l'IGC tiennent compte des éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p>Les avis législatifs de l'OMPI tiennent compte de normes qui peuvent être appliquées avec souplesse, compte tenu des besoins économiques et sociaux de chaque pays.</p>	<p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les activités relatives aux éléments de flexibilité dans les activités d'assistance technique et d'établissement de normes de l'OMPI de se référer au document CDIP/8/5, au site Web de l'OMPI sur les éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle (http://www.wipo.int/ip-development/en/agenda/flexibilities/) et au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier les programmes 1, 2, 3 et 4. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

Recommandation n° 15 : Les activités d'établissement de normes doivent :

- a) être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres;
- b) prendre en considération les différents niveaux de développement;
- c) établir un équilibre entre les coûts et les avantages; et
- d) être un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI.

Recommandation n° 21 : L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.

Recommandation n° 44 : Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Cette recommandation a été mise en œuvre dans le cadre du Comité permanent du droit des brevets (SCP), du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) et du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). Pour ses activités d'établissement de normes, l'OMPI finance des personnes désignées par des pays en développement. Ces activités sont en général réalisées à l'initiative des membres dans le cadre d'un processus équilibré, souple et sans exclusive.</p>	<p>À ses quinzième et seizième sessions tenues en octobre 2010 et mai 2011, respectivement, le SCP a examiné les points suivants : i) exceptions et limitations relatives aux droits; ii) qualité des brevets, y compris systèmes d'opposition; iii) brevets et santé; iv) le privilège du secret professionnel; et v) transfert de technologie.</p> <p>Le SCP a examiné les questions susmentionnées sur la base de plusieurs études établies par le Secrétariat ou commandées à des experts universitaires ainsi que sur cette de propositions soumises par quelques États membres.</p> <p>Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a recommandé aux Assemblées de convoquer une conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles en 2012, ce qui constitue un progrès majeur après 11 ans de stagnation suivant la diplomatique conférence inaboutie sur cette question en 2000. En outre, des progrès considérables ont été faits en vue d'un accord sur la teneur d'un instrument international relatif aux limitations et exceptions pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés ou d'autres handicaps de lecture. Le SCCR s'est également mis d'accord sur un nouveau programme de travail concernant la protection des organismes de radiodiffusion.</p> <p>Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a décidé de soumettre à l'Assemblée générale une recommandation</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
	<p>concernant les modalités d'un mandat renouvelé pour l'IGC en 2012-2013.</p> <p>Dans le cadre du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), des progrès ont été accomplis concernant l'élaboration d'un instrument international sur les formalités prévues par le droit des dessins et modèles; par ailleurs, le SCT a examiné l'évolution récente de l'utilisation des marques sur l'Internet et il est convenu de débattre les modalités d'une réunion d'information sur la responsabilité des intermédiaires de l'Internet à sa vingt-sixième session. Sur la base d'un questionnaire largement diffusé, le SCT a établi un document de référence sur la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques.</p> <p>Pour de plus amples informations sur les réalisations liées à ces recommandations, prière de se référer : a) au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier les programmes 1, 2, 3 et 4; et b) les documents ci-après présentés à la quarante-neuvième série de réunions des Assemblées des États membres de l'OMPI :</p> <p>Document (WO/GA/40/6) : Rapport sur les travaux du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)</p> <p>Document (WO/GA/40/7) : Questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)</p> <p>Document (WO/GA/40/8) : Rapports d'information sur les autres comités de l'OMPI</p> <p>a) Comité permanent du droit des brevets (SCP); et</p>

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
	b) Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT).

Recommandation n° 16 : Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible

Stratégies de mise en œuvre	Réalizations
<p>Cette recommandation fait à présent partie d'un projet thématique sur la propriété intellectuelle et le domaine public (CDIP/4/3). Ce projet a couvert des éléments relatifs aux brevets, aux marques et au droit d'auteur. Cette recommandation a également été mise en œuvre dans le domaine des savoirs traditionnels, où des mesures pratiques et juridiques ont été combinées afin de garantir que les savoirs traditionnels qui sont clairement dans le domaine public ne font pas l'objet de brevets délivrés par erreur.</p>	<p>Voir le rapport sur l'état d'avancement du projet qui figure à l'annexe IX du présent document IX</p> <p>Poursuite de l'examen, au sein de l'IGC, sur le lien entre la préservation du "domaine public" et la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles</p> <p>Les principes directeurs, documents d'information et autres instruments similaires contribuent aux mesures concrètes prises pour mieux recenser les savoirs traditionnels divulgués et prévenir la délivrance de brevets indus</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (document A/49/4), en particulier les programmes 1, 2, 3 et 4. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

Recommandation n° 18 : Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>L'action du comité intergouvernemental est axée sur la nécessité de répondre aux besoins des États membres et sur les décisions qui en découlent, dans le cadre du mandat établi par l'Assemblée générale. À la demande des États membres, le Secrétariat a mis à disposition d'importants moyens matériels et humains en vue de contribuer à l'élaboration des documents et à la prise en considération des points de vue exprimés dans le cadre du comité intergouvernemental.</p>	<p>Durant la période considérée, l'IGC s'est réuni à trois reprises tout comme les groupes de travail intersessions.</p> <p>Des textes de négociation sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont été élaborés au sein des IWG et transmis à l'IGC qui les a examinés et étoffés plus en détail. L'IGC est actuellement saisi de textes de négociation rationalisés et consolidés.</p> <p>En juillet 2011, à sa dix-neuvième session, l'IGC a décidé de transmettre en septembre 2011 à l'Assemblée générale de l'OMPI une recommandation selon laquelle son mandat serait prolongé jusqu'à l'exercice biennal 2012-2013.</p> <p>Pour de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation, prière de se référer : a) au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (document A/49/4), en particulier le programme n° 4; et b) au document WO/GA/40/7 sur les questions concernant le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

Recommandation n° 19 : Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Hormis la mise en œuvre de cette recommandation par les programmes 1, 3, 14, 15 et 18 tels qu'ils sont décrits dans le rapport sur l'exécution du programme pour 2010, la recommandation n° 19 est couverte par les projets ci-après qu'a approuvé le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) la propriété intellectuelle, les technologies de l'information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l'accès aux savoirs (CDIP/4/5/Rev); ii) les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets (CDIP/4/6) qui sont en cours d'exécution depuis janvier 2010; iii) le renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés (CDIP/5/6/REV). Ce projet a été approuvé à la cinquième session du CDIP et est en cours d'exécution depuis mai 2010; et iv) la propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (CDIP/6/4/REV) en œuvre depuis janvier 2011. 	<p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à cette recommandation de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier les programmes 1, 3, 9 et 14. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine et aux rapports sur l'état d'avancement de ces projets se trouvant respectivement dans les annexes XI, XII, XV et XVII du présent document. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles dans ce domaine.</p>

Recommandation n° 35 : Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États

Recommandation n° 37 : À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
Renforcement des capacités des économistes, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, en matière de recherche économique empirique sur la propriété intellectuelle	Un réseau international rassemblant les économistes des offices de propriété intellectuelle a été lancé en coopération avec l'OMPI, dont l'objectif est de renforcer la coordination et la comparabilité des analyses économiques conduites par les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle.
Élaboration de documents de référence offrant une synthèse de la recherche économique empirique sur les droits de propriété intellectuelle, tout en recensant les lacunes en matière de recherche et en définissant de nouveaux domaines de recherche possibles dans l'avenir	Portail sur les aspects économiques de la propriété intellectuelle en cours d'élaboration afin de fournir des données de référence liées aux études et recherches économiques pour mieux comprendre l'impact des systèmes de propriété intellectuelle sur le développement
Ces recommandations sont traitées par le projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique (projet DA_35_37_01 figurant dans CDIP/5/7 REV).	<p>Projet en cours d'exécution depuis juillet 2010. Voir le rapport sur l'état d'avancement de ce projet qui figure à l'annexe XVI du présent document.</p> <p>En dehors des activités qui figurent dans la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), prière pour obtenir de plus amples informations sur les réalisations liées à ces recommandations de se référer au rapport sur l'exécution du programme pour 2010 (Document A/49/4), en particulier le programme 16. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2011 fera état des réalisations additionnelles obtenues à cet égard.</p>

Recommandation n° 42 : Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.

<u>Stratégies de mise en œuvre</u>	<u>Réalisations</u>
<p>Les procédures et conditions actuellement applicables à l'OMPI concernant l'octroi du statut d'observateur aux ONG et aux organisations intergouvernementales sont conformes à cette recommandation. L'examen de la procédure d'octroi du statut d'observateur à une organisation en ayant présenté la demande est un moyen de garantir le sérieux et la crédibilité de cette organisation, ainsi que l'intérêt de ses activités dans le domaine de la propriété intellectuelle, et il convient de poursuivre sur cette voie. En outre, s'agissant des demandes présentées par les ONG, la pratique consistant à tenir des consultations avec l'État concerné revêt une importance fondamentale et doit être maintenue afin d'assurer la participation d'organisations menant des activités en rapport avec les domaines d'action de l'OMPI et les recommandations formulées dans le Plan d'action pour le développement.</p>	<p>Mise en œuvre de la recommandation au regard de la participation aux assemblées des États membres de l'OMPI et aux travaux des organes subsidiaires, ainsi qu'à diverses réunions organisées par l'OMPI, telles que les sessions du SCP, du SCCR, du SCT, de l'IGC et du CDIP. Renforcement des mesures destinées à assurer une large participation de la société civile aux activités de l'OMPI et à nouer un dialogue constructif pour répondre aux intérêts et aux préoccupations des ONG</p> <p>En 2010, 14 nouvelles ONG nationales et internationales ont été accréditées auprès de l'OMPI.</p>

[Fin de l'annexe XIX et du document]